



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 133 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo****Financement de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport contient le projet de budget révisé pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 concernant le fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui remplace celui présenté dans le document A/54/807 et se chiffre à 474 401 800 dollars en chiffres bruts (446 239 700 dollars en chiffres nets).

Sur le montant total du budget, environ 71 % des ressources sont destinées à couvrir les dépenses liées au personnel civil, les dépenses opérationnelles représentant 21 %, les dépenses liées au personnel militaire 2 % et les contributions du personnel 6 % du total. Moins de 1 % du montant total des ressources correspond à la rubrique « Autres programmes »

Les mesures que devrait prendre l'Assemblée générale sont décrites au paragraphe 3 du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–3	3
II. Mandat politique de la Mission	4	4
III. Plan des opérations et moyens nécessaires	5–122	5
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut de la Mission.	123–124	32
V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale		32
A. Contributions volontaires		32
B. Fonds d'affectation spéciale.		33
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des unités constituées	125–126	33
A. Gouvernements fournissant actuellement des unités constituées	125	33
B. État des remboursements	126	33
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien autonome	127–131	33
A. Méthode de remboursement	127	33
B. Dépenses prévues	128–131	34
VIII. Effectifs nécessaires	132–313	35
A. Modifications du tableau d'effectifs	132–313	35
B. Tableau d'effectifs actuels et proposés		68
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001		69
A. État récapitulatif		69
B. Répartition des ressources nécessaires (montants bruts) par catégorie.		71
C. Informations supplémentaires		72
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 : analyse.		82
A. Coûts standard et coûts propres à la Mission		82
B. Répartition des ressources par rubrique du budget : coûts standard et coûts propres à la Mission		93
C. Dépenses non renouvelables		94
III. Application des recommandations précédentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		109
IV. Organigrammes		112
A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo		112
B. Administration civile		113
C. Division de l'administration.		114
V. Carte		115

I. Aperçu général

1. Le présent rapport contient le projet de budget révisé concernant le fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, qui se chiffre à 474 401 800 dollars en chiffres bruts (446 239 700 dollars en chiffres nets).

2. Les prévisions de dépenses pour cette période représentent une augmentation de 11 % (47 340 000 dollars) du montant total des ressources (montant brut) par rapport au montant de la période en cours allant du 10 juin 1999 au 30 juin 2000. L'augmentation proposée reflète un accroissement de 199,7 % des dépenses au titre du personnel militaire, de 55,6 % des dépenses liées au personnel civil, de 65,9 % au titre des contributions du personnel, et une réduction de 47,3 % au titre des dépenses opérationnelles et de 23,1 % des dépenses au titre des autres programmes.

Tableau 1
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1998/99 Dépenses	1999/00 Répartition	2000/01 Prévisions de dépenses ^a	Augmentation/(réduction) proposée 1999/00	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire		2 696,2	8 081,9	5 385,7	199,7
Personnel civil		216 543,4	336 867,6	120 324,2	55,6
Dépenses opérationnelles		188 425,6	99 318,7	(89 106,9)	(47,3)
Autres programmes ^b		2 426,5	1 971,5	(455,0)	(23,1)
Contributions du personnel		16 970,1	28 162,1	11 192,0	65,9
Total des ressources nécessaires (montant brut)		427 061,8	474 401,8	47 340,0	11,0
Contributions volontaires		585,5	–	–	–
Total		427 647,3	474 401,8	47 340,0	11,0

^a On trouvera à l'annexe II.B des détails sur la répartition des ressources entre les coûts standard et les coûts propres à la Mission.

^b Non compris le personnel.

Tableau 2
Ressources humaines

<i>Personnel militaire et civil</i>	<i>1998/99</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>Augmentation/ (réduction) 1999/00</i>
Observateurs militaires		–	–	–
Contingents militaires		–	–	–
Officiers de liaison		38	42	4
Police civile		4 718	4 718	–
Personnel international		1 148	1 357	209
Administrateurs recrutés sur le plan national		12	11	(1)
Personnel local		3 282	3 983	701
Volontaires des Nations Unies ^a		203	203	–

^a En plus, 500 Volontaires des Nations Unies sont demandés pour une période de trois mois allant de juillet à septembre 2000.

3. Les mesures que devrait prendre l'Assemblée générale sont les suivantes :

a) **Ouvrir un crédit d'un montant de 474 401 800 dollars en chiffres bruts (446 239 700 dollars en chiffres nets), pour le fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, comprenant le montant de 220 millions de dollars en chiffres bruts (207 407 400 dollars en chiffres nets, déjà autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/245 B du 15 juin 2000;**

b) **Mettre en recouvrement le montant de 254 401 800 dollars en chiffres bruts (238 832 300 dollars en chiffres nets), compte tenu du montant de 220 millions de dollars en chiffres bruts (207 407 400 dollars en chiffres nets) déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de la résolution 54/245 B de l'Assemblée générale.**

II. Mandat politique de la Mission

(Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 juin 1999)

4. Le Conseil de sécurité a créé la MINUK pour établir une présence internationale civile au Kosovo afin d'y assurer une administration intérimaire, dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourrait jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie et qui assurerait l'administration transitoire, tout en organisant et en supervisant la mise en place d'institutions d'auto-administration démocratiques provisoires propres à garantir des conditions permettant à tous les habitants du Kosovo de vivre en paix dans des conditions normales. La Mission s'acquitte de toutes les fonctions administratives de base, dans le secteur bancaire, les douanes, les services de santé, l'éducation, les postes et les télécommunications, coordonnant ses activités avec la population locale, et organisera ultérieurement des élections. Elle coopère également avec diverses organisations internationales en tant que partenaires à part entière, sous la direction de l'ONU.

III. Plan des opérations et moyens nécessaires

5. Les moyens nécessaires au fonctionnement de la Mission sont décrits dans les rapports en date des 12 juin 1999 (S/1999/672), 12 juillet 1999 (S/1999/779), 16 septembre 1999 (S/1999/987 et Add.1), 23 décembre 1999 (S/1999/1250) et 3 mars 2000 (S/2000/177) que le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le plus haut responsable international civil au Kosovo; il détient les pouvoirs exécutifs civils maximaux que la résolution 1244 (1999) du Conseil prévoit et lui confie, et statue en dernier ressort sur leur application.

6. Un représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général aide le Représentant spécial à diriger la MINUK et à gérer ses opérations. Il veille à ce que les trois composantes de la Mission, à savoir l'administration civile (ONU), la création d'institutions [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)] et la reconstruction économique (Union européenne), adoptent une démarche coordonnée et intégrée. Chacune de ces composantes est dirigée par un Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. La quatrième composante, chargée des affaires humanitaires [Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)] a récemment mis fin à ses activités.

7. Dans son rapport daté du 19 novembre 1999 sur le financement de la MINUK (A/54/622), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se référant au Comité exécutif et au Groupe mixte de planification, qui sont les principaux instruments par lesquels le Représentant spécial assure la réalisation des objectifs de la MINUK, a demandé des précisions concernant l'efficacité de ces deux organes et le mécanisme de coordination. C'est par l'intermédiaire du Comité exécutif, composé de l'adjoint principal du Représentant spécial et des représentants spéciaux adjoints, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, si nécessaire, que le Représentant spécial du Secrétaire général supervise les tâches propres à assurer l'intégration des différentes activités de la Mission, comme la détermination des actions prioritaires, l'établissement du calendrier, le partage des tâches, la coordination effective avec les organismes extérieurs, en particulier la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), et l'élaboration d'une politique globale. Le Directeur de l'administration de la Mission, représentant la Division de l'administration, assiste également aux réunions du Comité exécutif, de même que le chef d'état-major et le porte-parole. Les réunions du Comité offrent donc un cadre quotidien utile permettant aux plus hauts responsables de la MINUK de promouvoir la coopération entre les différentes composantes de la Mission et la coordination dans certains domaines, afin de réduire dans toute la mesure possible les gaspillages et les chevauchements d'activités.

8. Le Comité exécutif est assisté par un Groupe mixte de planification présidé par le Représentant spécial adjoint principal et est composé des responsables de la planification de chacune des organisations chefs de file et du chef de la Section de la planification et de la coordination du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Le Groupe a pour tâches essentielles de veiller à la compatibilité des plans des différentes composantes. Un haut représentant de la KFOR collabore avec le Groupe mixte de planification pour les questions militaires et civiles. Des représentants d'autres organismes sont invités à participer aux activités selon que de besoin. Le personnel des différentes composantes de la Mission chargé de la planification au niveau opérationnel et la KFOR fournissent les moyens opérationnels nécessaires à

la planification et à la mise en oeuvre des politiques, tandis que les spécialistes des questions politiques du Bureau du Représentant spécial déterminent les orientations politiques. Le personnel chargé de la planification doit soumettre au Comité exécutif, par le biais du Groupe mixte de planification, des programmes opérationnels coordonnés de mise en oeuvre des principaux objectifs de la Mission. En décembre 1999, le Représentant spécial a publié la première version du plan stratégique de la Mission, établie par le Groupe mixte de planification, afin de faire en sorte que les décisions soient prises en temps utile et de suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs de chacune des composantes de la Mission. Ce plan fournit une base pour les conférences de planification stratégique communes tenues périodiquement par la Mission et la KFOR, et lors desquelles le Représentant spécial, le commandant de la KFOR, ainsi que leurs adjoints respectifs, coordonnent leurs objectifs, leurs moyens et leur soutien. La deuxième version du Plan a été établie par le Groupe mixte de planification, en mars 2000, et le troisième est en cours d'élaboration.

9. La coordination et la coopération entre les trois composantes restantes et le Bureau du Représentant spécial, ainsi qu'avec les autres partenaires internationaux et nationaux, dépassent le cadre du Comité exécutif et du Groupe mixte de planification. Un certain nombre de groupes de travail et d'équipes spéciales examinent divers sujets d'intérêt commun. Par exemple, la MINUK a créé, en octobre 1999, l'Équipe spéciale pour les services collectifs de distribution, afin de coordonner les activités des composantes Affaires humanitaires, Administration civile et Reconstruction économique avec celles de la KFOR dans les secteurs de l'électricité, de la distribution d'eau, du chauffage des districts, du combustible/carburant, de la gestion des déchets et de la mise en place de réseaux d'assainissement. L'Équipe spéciale a établi un plan d'action global, pour faire en sorte que les services de distribution du Kosovo fonctionnent de la manière la plus efficace possible pendant l'hiver. Une équipe spéciale chargée du combustible/carburant, composée de logisticiens et de spécialistes des différentes composantes qui gèrent la fourniture de combustible/carburant en fonction des besoins du Kosovo, a été créée dans le cadre de l'Équipe spéciale pour les services collectifs de distribution.

10. Depuis lors, un certain nombre de groupes comprenant des représentants des différentes composantes ont été créés pour répondre à des besoins supplémentaires dans des domaines aussi divers que les inscriptions sur les listes électorales, le retour des réfugiés et des déplacés, et la coordination de l'assistance économique au niveau municipal. L'équipe d'information de la Mission prépare une proposition en vue de mettre en place une entité centralisée d'échange et de production d'informations, afin de répondre aux besoins de toutes les composantes.

11. Les activités de la MINUK dans le domaine des droits de l'homme, ont profité de l'étroite collaboration entre l'OSCE, qui assume la responsabilité principale du contrôle du respect des droits de l'homme et de l'établissement de rapports à ce sujet, le HCR, avec ses spécialistes supervisant le retour des réfugiés et des personnes déplacées, et le Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires relevant du Bureau du Représentant spécial. Des réunions hebdomadaires sont organisées avec les représentants des trois entités, auxquelles assistent des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En raison de leur présence très importante sur le terrain, l'OSCE et le HCR mettent l'accent sur les questions particulièrement urgentes tandis que le Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires

offre son appui pour appeler l'attention des autorités sur ces questions, si nécessaire. Cela évite les doubles emplois et permet de tirer parti de l'avantage comparatif de chaque partie concernée. Il existe un échange constant d'informations, et l'OSCE et le HCR échangent librement leurs rapports de situation. L'OSCE a publié deux rapports sur les droits de l'homme (*As Steen, As Sol, Parts I an II*), qui ont paru en décembre 1999. Le HCR et la MINUK ont travaillé en étroite collaboration avec l'OSCE en ce qui concerne l'établissement et l'édition du rapport trimestriel de l'OSCE sur les droits de l'homme.

12. Le Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires du Représentant spécial a également collaboré étroitement avec l'OSCE en ce qui concerne la préparation de la grande conférence internationale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Pristina en décembre 1999. En consultation avec les spécialistes locaux des droits de l'homme, les principales questions dans ce domaine ont été identifiées et des experts internationaux ont été invités à participer à la réunion. Plus de 600 personnes, pour la plupart originaires du Kosovo, un grand nombre représentant les communautés minoritaires, ont librement échangé leurs vues sur les violations des droits de l'homme qui ont été commises et se poursuivent au Kosovo. Le Bureau du Représentant spécial et l'OSCE ont établi conjointement un résumé écrit des conclusions et recommandations de la conférence, qui servira de base à d'autres délibérations et programmes visant à répondre aux préoccupations dans le domaine des droits de l'homme.

13. Le Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires a également établi des liens étroits avec la police de la MINUK et a participé à la planification de la formation aux droits de l'homme dispensée à tous les nouveaux membres de la police de la MINUK et obtenu du matériel didactique de base dans ce domaine à leur intention. Le Bureau a également organisé des réunions d'information pour les membres de la police de la MINUK qui ont été retenus pour encadrer sur le terrain les officiers (locaux) du Service de police du Kosovo ayant récemment terminé leur formation. Des stages de « formation de formateurs » locaux aux questions relatives aux droits de l'homme et au maintien de l'ordre ont également été organisés à l'École du Service de police du Kosovo.

Événements politiques qui ont conduit à modifier la structure de la Mission

14. Le Conseil transitoire du Kosovo a été créé en juillet 1999 pour aider la MINUK à administrer la région et préparer le Kosovo à devenir largement autonome. La présidence du Conseil, qui a un rôle consultatif auprès de la MINUK, est assurée par le Représentant spécial. Au moment de sa création, les 12 membres du Conseil comprenaient des dirigeants politiques de la Ligue démocratique du Kosovo, de l'ex-Armée de libération du Kosovo (ALK) et du Mouvement démocratique uni (MDU), ainsi que des représentants des communautés serbe, bosniaque et turque du Kosovo et plusieurs indépendants. Le Conseil transitoire du Kosovo est le principal organe consultatif politique qui travaille en liaison avec la MINUK. Alors que l'Organisation des Nations Unies, qui est chargée de l'administration intérimaire, est responsable des activités judiciaires, législatives et d'autres activités civiles dans le territoire, le Conseil permet aux principaux partis politiques et aux différents groupes ethniques de participer directement au processus de prise de décisions par la MINUK. Il offre aussi une tribune où les différentes parties concernées peuvent éta-

blir un consensus au sujet d'un large éventail de questions se rapportant à l'administration civile, au renforcement des institutions, aux services essentiels, à la sécurité, au développement économique et à la reconstruction.

15. Afin de permettre aux habitants du Kosovo de participer à l'administration intérimaire de la province, de nouvelles structures ont été mises en place en vertu d'un accord signé en décembre 1999 par les principaux participants albanais du Kosovo aux pourparlers tenus à Rambouillet au début 1999. La structure administrative intérimaire mixte qui a été créée en vertu de cet accord a commencé à mettre en place des institutions provisoires en vue de préparer le Kosovo à l'autonomie et à l'auto-administration démocratique dans l'attente d'un règlement politique. Outre les trois responsables politiques albanais du Kosovo, la Structure mixte comprend depuis mars 2000 un Serbe du Kosovo. Le principe dominant, accepté par tous les signataires, sur lequel repose l'accord accepté par tous les signataires, est le plein respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies. En conséquence, le Représentant spécial continue d'exercer les pouvoirs exécutif et législatif, tandis que les représentants des forces politiques du Kosovo partagent les fonctions d'administration provisoire avec la MINUK.

16. Aux termes de l'accord portant création de la Structure mixte, toutes les structures parallèles dans les domaines exécutif, législatif et judiciaire devaient être dissoutes au 31 janvier 2000. Après 10 années d'existence d'un système « double » (officieux) de gouvernance et d'administration, tous les organes parallèles des Albanais du Kosovo dans les domaines exécutif, législatif et judiciaire et dans celui du maintien de l'ordre – y compris les « Ministères » du « gouvernement intérimaire » autoproclamé – ont mis fin à toutes leurs fonctions et ont officiellement cessé d'exister.

17. L'accord portant création de la Structure mixte a également créé le Conseil administratif intérimaire, qui comprend huit membres : les trois principaux dirigeants politiques albanais du Kosovo et un Serbe du Kosovo, plus quatre membres de la MINUK et un observateur pour chaque partie. Les membres de la MINUK sont l'Adjoint principal du Représentant spécial du Secrétaire général et les Représentants spéciaux adjoints pour l'administration civile (Organisation des Nations Unies), le renforcement des institutions (OSCE) et la reconstruction économique (Union européenne). Le Coordonnateur des affaires humanitaires (HCR) continue de remplir les fonctions d'observateurs exercées au départ par le Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires. Le Comité administratif intérimaire est coprésidé par un de ses membres représentant le Kosovo et l'Adjoint principal du Représentant spécial du Secrétaire général. Le coprésident kosovar est remplacé tous les deux mois par un autre membre kosovar du Comité.

18. Le Conseil administratif intérimaire fait des recommandations au Représentant spécial en ce qui concerne les amendements à apporter aux textes législatifs en vigueur et l'élaboration de nouveaux règlements, et propose des directives destinées aux différents départements de la Structure mixte en vue de l'application des règlements. Le Conseil n'a aucun pouvoir exécutif ni législatif. Le Représentant spécial, qui n'est pas membre du Conseil mais peut présider ses réunions, est responsable en dernier ressort de tout ce qui concerne le fonctionnement des structures mixtes, et a notamment le droit de ne pas suivre les recommandations formulées par le Conseil. Les recommandations émanant du Conseil ne peuvent prendre effet que si elles sont approuvées par le Représentant spécial. Depuis le 15 décembre 1999, le Conseil

s'est réuni en moyenne deux fois par semaine. Au départ, il s'est occupé des questions administratives et de procédure concernant la mise en place de la Structure mixte. Il traite maintenant davantage des questions de fond, comme les projets de règlement promulgués par le Représentant spécial.

19. La création de la Structure administrative intérimaire mixte a marqué une étape importante dans le partage des responsabilités administratives avec les communautés locales, grâce notamment à la nomination de codirecteurs locaux en sus des représentants des trois partis politiques signataires. Les postes de codirecteur local des départements ont été répartis entre les trois principaux partis politiques (à raison de cinq postes chacun), quatre postes de codirecteur étant réservés aux minorités (2 aux Serbes du Kosovo, 1 aux Bosniens et 1 aux Turcs du Kosovo) et un à un indépendant.

20. Peu après la signature de l'accord du 15 décembre 1999, la MINUK a créé une Équipe spéciale mixte, composée de hauts responsables des différentes composantes de la MINUK et dirigée par l'Adjoint principal du Représentant spécial et le Groupe de planification mixte de la MINUK, chargée d'arrêter une stratégie concernant la mise en place de la Structure mixte. Dans un premier temps, l'Équipe spéciale, travaillant en coopération avec le Conseil administratif intérimaire, a déterminé les 20 départements nécessaires pour gérer le Kosovo, chaque département étant dirigé par deux codirecteurs, l'un international et l'autre local et comprenant à la fois du personnel local et du personnel recruté sur le plan international. Les codirecteurs de chaque département relèvent d'un représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

21. La MINUK a par ailleurs donné un nouvel élan à la mise en place des structures municipales, dont la majorité a été établie après l'accord de décembre 1999. En août 2000, 28 conseils municipaux avaient été créés (5 dans la région de Mitrovica, 5 dans celle de Pec, 7 dans celle de Pristina, 5 dans celle de Prizren et 6 dans celle de Gnjilane). En outre, il a été créé 28 conseils administratifs (5 dans la région de Mitrovica, 5 dans celle de Pec, 5 dans celle de Prizren, 7 dans celle de Pristina et 6 dans celle de Gnjilane).

22. À la suite de la signature de l'accord portant création de la Structure mixte, la composition du Conseil transitoire du Kosovo a été portée de 12 à 35 membres le 9 février 2000, de façon à mieux refléter la structure pluraliste de la population du Kosovo. Des représentants de la société civile, des partis politiques, des groupements religieux et des communautés nationales ont été invités à y participer. On a en particulier encouragé la participation des femmes, insuffisamment représentées dans les organes politiques. Le Conseil transitoire sous sa forme élargie a tenu sa première réunion en février et se réunit actuellement une fois par semaine sous la présidence du Représentant spécial ou de l'un de ses adjoints..

Programme spécial d'appui judiciaire international au Kosovo

23. Un fait nouveau important qui a des incidences majeures sur le plan des ressources a été la décision prise par le Représentant spécial du Secrétaire général en mai 2000 de lancer un programme spécial d'appui judiciaire international au Kosovo.

24. Compte tenu de la volonté résolue de l'Organisation des Nations Unies d'instaurer un véritable état de droit au Kosovo, le rétablissement d'un système ju-

diciaire indépendant, impartial et pluriethnique est indispensable. La mise en place d'urgence d'un système judiciaire efficace est nécessaire pour répondre aux besoins existants qui ne cessent d'augmenter. Elle complétera également les efforts accomplis pour répondre aux préoccupations actuelles concernant la sécurité au Kosovo, renforcera la confiance du public et contribuera à la création d'un climat de coexistence. C'est là un défi fondamental et il apparaît maintenant à l'évidence que ces questions sont au coeur des efforts menés par la MINUK pour consolider la paix.

25. Compte tenu de ces besoins, le Représentant spécial du Secrétaire général a promulgué le règlement 2000/6 (modifié par le règlement No 2000/34) selon lequel :

[Pour] contribuer à la procédure judiciaire au Kosovo, le Représentant spécial du Secrétaire général peut nommer ou révoquer les juges et les procureurs internationaux en tenant compte des conditions fixées aux articles 2 et 4 du présent règlement. Il les nomme auprès de tout tribunal ou bureau du procureur relevant de la juridiction territoriale au Kosovo. ... Les juges internationaux se voient confier l'autorité et les attributions inhérentes à l'exercice de leurs fonctions et notamment le pouvoir de choisir les affaires criminelles, nouvelles ou en cours, relevant de la juridiction du tribunal auprès duquel ils sont nommés et d'en assurer la responsabilité. ... Les procureurs internationaux se voient confier l'autorité et les attributions inhérentes à l'exercice de leurs fonctions et notamment le pouvoir et la responsabilité de mener des enquêtes criminelles et de choisir les enquêtes ou poursuites criminelles, nouvelles ou en cours, relevant de la juridiction du bureau du procureur auprès duquel ils sont nommés et d'en assurer la responsabilité.

Justification

26. L'appareil judiciaire local est le produit d'un système autoritaire dans lequel la police a usurpé une grande partie du rôle normalement réservé aux tribunaux. Peu de ses membres sont à l'abri des pressions ethniques ou autres qui ont sévi au Kosovo pendant des décennies et la plupart ont été traumatisés par les événements qui se sont produits depuis 1989. La réorganisation de l'appareil judiciaire local reste un objectif vital et fondamental de la MINUK. L'expérience acquise ailleurs en matière de réforme judiciaire montre clairement que ce processus demande beaucoup de temps. Il est indispensable de garantir l'existence de normes minimales en matière de justice et de commencer à renforcer les capacités des nouvelles institutions judiciaires au Kosovo si l'on veut consolider la paix. Il est donc essentiel de fournir provisoirement un appui judiciaire international à l'appareil judiciaire local, de promouvoir la primauté du droit, l'impartialité et l'indépendance du système judiciaire et la coexistence pacifique, et de compléter les efforts entrepris pour renforcer et remettre sur pied les institutions judiciaires existantes, de même que pour remédier aux lacunes du système judiciaire actuel. Une présence judiciaire internationale est requise en particulier pour assurer la protection et la promotion des droits de l'homme. Cette initiative sera la pierre angulaire de la coexistence pacifique qui conduira à la réconciliation.

Impartialité, indépendance et coexistence

27. À l'heure actuelle, les juges et procureurs locaux au Kosovo font l'objet de pressions externes et sont victimes d'intimidation qui les empêchent d'exercer leurs fonctions de manière compatible avec la primauté du droit. Il arrive aussi, dans cer-

tains cas, qu'ils ne veuillent pas ou ne puissent pas poursuivre leurs concitoyens ou de hauts fonctionnaires. Du fait que les membres de l'appareil judiciaire local n'arrivent pas à rester indépendants, les besoins de la justice ne sont pas satisfaits, des retards se produisent dans les procédures judiciaires, et il arrive que les décisions prises soient entachées d'irrégularité ou injustifiables. Ces déficiences ont suscité de nombreuses protestations, notamment des grèves de la faim chez les détenus. L'augmentation du nombre de retards et d'incidents a nécessité la nomination de juges et procureurs internationaux, pour éviter que le processus de paix ne se dégrade davantage. C'est la seule mesure que la MINUK ait pu prendre pour accélérer des procédures délicates et controversées de manière indépendante et impartiale, conformément à la Convention relative aux droits de l'homme. En outre, la présence de juges et procureurs internationaux donne lieu à un partage des responsabilités, ce qui réduit les pressions dont les membres de l'appareil judiciaire local font l'objet de la part de la communauté.

28. Les tensions ethniques, dont le niveau reste élevé, ont été exacerbées par un système judiciaire arbitraire et inaccessible, qui a suscité des résistances et des soupçons dans la population. Les juges et procureurs internationaux ont le pouvoir de choisir les affaires qui risquent autrement de ne pas être traitées de manière équitable. De cette façon, l'appui judiciaire international contribue à garantir à tous les individus et groupes, en particulier ceux qui sont marginalisés, le droit à un traitement équitable. Compte tenu du caractère délicat des affaires à traiter et du recours au processus judiciaire pour aviver les préjugés ethniques, l'appui judiciaire international contribue à rétablir la confiance du public dans le système judiciaire.

Création de capacités et renforcement des institutions

29. À l'issue d'une décennie durant laquelle les nominations ont été effectuées sur une base ethnique, il existe actuellement des lacunes importantes dans la capacité technique de l'appareil judiciaire du Kosovo, que les mesures envisagées visent à combler. Compte tenu cependant des pressions dont les membres de l'appareil judiciaire font l'objet, il est indispensable de prévoir temporairement un appui judiciaire international pour compenser ces lacunes. L'exercice effectif de fonctions judiciaires par des juges et procureurs internationaux a pour avantage supplémentaire qu'il permet de déceler les déficiences et les lacunes dans les lois, systèmes et procédures en vigueur. Ceci permet aux juges et procureurs internationaux de jouer un rôle complémentaire en réexaminant la législation et en lui apportant les modifications nécessaires pour qu'elle soit conforme aux normes internationales. L'intégration de juges et procureurs internationaux dans le système judiciaire local permet également à la MINUK de remettre sur pied et de renforcer plus rapidement l'appareil judiciaire.

30. Il est prévu de fournir un appui judiciaire international de manière continue aux cinq tribunaux de district et à la Cour suprême. Cette initiative ne devrait pas être considérée comme une solution permanente, mais comme un remède immédiat à des problèmes actuels. Dans des circonstances spéciales, il pourrait s'avérer nécessaire de mettre en place des mécanismes permettant de garantir le droit à un procès équitable, à l'aide des ressources existantes du Programme spécial.

31. La présence de juges et procureurs internationaux constitue une option stratégique idéale pour renforcer l'appareil judiciaire en donnant à ses membres des exemples à suivre et en le encourageant à modifier leur comportement. De cette fa-

çon, les remèdes proposés pour améliorer leurs capacités s'inscrivent dans un contexte concret, l'apprentissage est conceptualisé et le principe d'une interaction dirigée peut être mis en pratique. En renforçant la confiance, la maturité professionnelle, l'intégrité et les compétences de techniques, les juges et procureurs internationaux contribueront, par exemple, à modifier les idées préconçues et l'éthique institutionnelle.

32. Il est prévu que les cinq tribunaux de district et la Cour suprême de Pristina bénéficieront d'un appui judiciaire international. À l'heure actuelle, sept juges et trois procureurs internationaux fournissent un appui de ce type aux tribunaux de district de Mitrovica, Pristina et Gnjilane. En ce qui concerne la dotation en effectifs, priorité est donnée au tribunal de district de Mitrovica, suivi par Pristina, Gnjilane, Prizren et Pec.

33. La structure de l'appareil judiciaire de chaque région est fondée sur le modèle de Mitrovica. Ces structures seront développées en fonction de la confiance acquise par le public dans leur efficacité. La première évaluation de la structure actuelle aura lieu après les élections d'octobre 2000.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Bureau des affaires politiques

34. Le Bureau des affaires politiques apporte un appui au Représentant spécial du Secrétaire général et le conseille dans ses contacts avec les personnalités politiques du Kosovo et de la région et avec les interlocuteurs de la communauté internationale. En outre, pour appuyer l'autorité du Représentant spécial, qui est responsable en dernier ressort de toutes les structures intérimaires mixtes, le Bureau assure l'essentiel des activités de conseil auprès du Représentant spécial et de ses adjoints en vue de l'application des stratégies d'administration conjointes de la MINUK au Kosovo, y compris en ce qui concerne la nouvelle Structure administrative intérimaire mixte (STADIM), ainsi que les structures chargées de la sécurité et de l'ordre public. Le Bureau est également responsable du respect des obligations de la Mission concernant l'établissement de rapports internes et de rapports destinés au Siège de l'ONU. Ces fonctions multidimensionnelles et complexes exigent d'importants effectifs d'administrateurs de tous niveaux, ainsi que du personnel d'appui en suffisance.

35. Compte tenu de l'évolution de la situation dans la zone de la Mission et de la nécessité de renforcer l'encadrement politique dans tous les domaines, des mesures ont été prises pour restructurer et renforcer le Bureau des affaires politiques afin qu'il puisse mieux répondre aux nouveaux besoins et afin d'assurer la cohérence des directives politiques données à tous les bureaux et à toutes les composantes de la MINUK. La nouvelle organisation du Bureau, qui comprend quatre unités administratives distinctes, a été conçue pour assurer une meilleure coordination de l'application des directives politiques dans tous les secteurs.

36. Les bureaux de liaison régionaux dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie conseillent le Représentant spécial du Secrétaire général et lui font rapport, par l'intermédiaire du Groupe des affaires régionales et de la liaison, sur les questions intéressant la MINUK. En outre, ils conseillent et assistent le Représentant spécial dans tous les contacts qu'il peut avoir dans leurs zones de respon-

sabilité géographique respectives. Les deux bureaux de liaison font directement rapport au Siège de l'ONU sur les questions ayant trait à la politique de l'ONU dans les Balkans. Selon la manière dont évoluera la situation au Monténégro, il pourra devenir nécessaire de créer à Podgorica un petit service de liaison analogue à celui de Tirana.

37. À la suite de la mise en place de la Structure administrative intérimaire mixte, il a fallu créer un Groupe des affaires politiques du Kosovo et secrétariat de la Structure administrative intérimaire mixte, l'actuel secrétariat du Conseil de transition du Kosovo, qui comprend deux attachés de liaison politiques, ne disposant pas de moyens suffisants pour assurer des fonctions qui ont été considérablement élargies. Le secrétariat du Conseil transitoire du Kosovo centralise les fonctions de conseil du Représentant spécial pour ce qui est des relations avec l'ensemble des interlocuteurs politiques du Kosovo et assure la préparation et le suivi des sessions du Conseil transitoire. La création du Conseil administratif intérimaire et de la STADIM et le renforcement du Conseil transitoire du Kosovo ont entraîné une augmentation considérable du volume et de la complexité du travail consultatif, en rapport avec le nombre de nouveaux interlocuteurs et de nouvelles questions abordées.

38. Le nouveau Groupe renforcé est entièrement responsable de la préparation et du suivi de toutes les réunions du Conseil administratif intérimaire et du Conseil transitoire du Kosovo, activité qui doit s'accompagner de nombreuses consultations si l'on veut que les sessions officielles débouchent sur des progrès tangibles. Il doit aussi veiller à ce que les différents groupes intéressés, au Kosovo, soient constamment et activement engagés, afin de faciliter leur pleine participation à la STADIM. Le Groupe produit tous les documents nécessaires aux réunions du Conseil administratif intérimaire et du Conseil transitoire du Kosovo et à leur suivi. Il est également chargé de la coordination entre les composantes de la MINUK, le but étant d'assurer une application concertée de la stratégie de la STADIM.

39. Le Groupe consultatif pour les questions de sécurité et de justice donne des conseils d'ordre politique au Représentant spécial et à son adjoint principal en ce qui concerne la mise en place de structures policières et judiciaires légitimes et autres structures de sécurité au Kosovo, comme par exemple le Service de police du Kosovo. Le Groupe assure par ailleurs la coordination des activités qui visent à s'assurer que les structures de sécurité non autorisées sont effectivement dissoutes et fournit des conseils sur les questions de sécurité qui peuvent se poser dans le cadre de l'application de la STADIM. Le Groupe assure la coordination entre les différentes composantes de la Mission, la police de la MINUK et la KFOR en vue de la réalisation des objectifs en matière de sécurité.

40. On ne peut surestimer l'importance du Groupe des rapports politiques, qui fait naturellement partie du Bureau des affaires politiques, pour une Mission aussi complexe que celle de la MINUK. Pour assurer la cohérence des rapports et faire en sorte qu'ils soient complets, les différents éléments chargés de cette tâche ont été regroupés en un seul service dont les responsabilités sont les suivantes : établissement des rapports de Mission journaliers, hebdomadaires et mensuels; rédaction des rapports du Secrétaire général sur la Mission; établissement de notes d'information à l'intention du Conseil de sécurité; et analyse politique de points précis ayant trait à des questions essentielles. Le personnel doit en permanence respecter des délais très serrés afin de fournir les informations voulues, que ce soit sur une base régulière ou à titre exceptionnel. La Mission devant impérativement communiquer au Siège de

l'ONU et au Conseil de sécurité des informations complètes et exactes dans des délais rapides, il est essentiel de renforcer le personnel actuellement affecté aux tâches de rédaction et d'analyse.

41. Le Groupe des affaires régionales et de la liaison est dirigé par le Directeur adjoint du Bureau des affaires politiques, lequel supervise et coordonne les travaux des bureaux de liaison de la MINUK à Skopje et Tirana. Le Groupe s'occupe de tous les contacts à un niveau élevé avec les États voisins et les représentants de la République fédérale de Yougoslavie, ainsi qu'avec les grandes organisations régionales et des entités comme le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

42. L'étendue et la complexité de cette Mission à multiples composantes exigent une supervision et une représentation politique à un haut niveau, ce qui explique que le chef du Bureau des affaires politiques doive posséder l'expérience professionnelle et la stature voulues pour assumer les responsabilités attachées à sa fonction.

Bureau du Conseiller juridique

43. Le Bureau du conseiller juridique a une double fonction : donner des conseils juridiques au Représentant spécial pour l'aider à mettre en place une administration intérimaire au Kosovo, conformément à son mandat et donner des conseils juridiques aux adjoints du Représentant spécial, aux différentes composantes de la Mission et à la Division de l'administration sur les questions ayant trait au fonctionnement de la MINUK.

44. Compte tenu de la diversité et de l'ampleur des responsabilités du Bureau, celui-ci doit pouvoir disposer de juristes expérimentés en nombre sans équivalent dans les Missions de maintien de la paix mises en place jusqu'à présent. Outre les fonctions classiques de toute grande Mission de maintien de la paix, la MINUK doit assurer l'administration intérimaire du Kosovo, ce qui signifie que le Représentant spécial exerce des fonctions législatives et exécutives. Le Cconseiller juridique de l'ONU joue un rôle essentiel dans l'harmonisation des informations juridiques diffusées au sein de l'ONU, et veille notamment à ce que les conseils qui sont donnés soient conformes aux textes. Le Bureau du Cconseiller juridique de la MINUK entretient des contacts journaliers avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU. Mais ses fonctions vont au-delà. Il doit aussi posséder les compétences et la créativité voulues pour rédiger ou examiner tout un ensemble de textes législatifs et de textes d'application et être en mesure de donner des conseils juridiques sur quantité de questions ayant trait à tous les aspects du gouvernement : le système bancaire, l'immatriculation des entreprises, le régime fiscal, les télécommunications, les transports, le système judiciaire, le maintien de l'ordre, les élections, l'état civil et l'administration municipale et régionale.

45. En tout état de cause, compte tenu du volume, de la diversité et de la complexité des tâches à accomplir, qui tiennent à la nature particulière de la MINUK et au nombre d'entités concernées, à quoi s'ajoutent les besoins opérationnels immédiats de la MINUK, il n'est pas possible de consulter le Bureau des affaires juridiques de l'ONU pour toutes les questions qui concernent le fonctionnement quotidien de la Mission, d'autant qu'il dispose d'un personnel limité et dessert non seulement le Secrétariat de l'ONU, mais aussi les organes subsidiaires de l'Organisation et les autres Missions de maintien de la paix. Le Bureau du Cconseiller juridique de la MINUK ne consulte donc le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, tant à titre of-

ficiel qu'à titre officieux, que sur des questions particulièrement complexes, ou pouvant avoir des incidences importantes sur le plan des politiques générales.

46. Une autre particularité du travail du Bureau du Conseiller juridique découle de l'originalité de la structure de la MINUK, dont les composantes sont placées respectivement sous la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, de l'OSCE et de l'Union européenne, et qui travaille en collaboration avec la KFOR – une présence internationale de sécurité – et avec la Structure administrative intérimaire mixte. La participation de ces différentes entités suscite une multitude de questions juridiques, qui ajoutent au volume de travail du Bureau du Conseiller juridique et à la complexité de sa tâche. Pour toutes ces raisons, le Bureau du Conseiller juridique est, après le Bureau de l'information, le plus grand service au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Changements dans l'organisation du Bureau

47. Le Bureau du Conseiller juridique est en cours de réorganisation. Il comprendra un Conseiller juridique adjoint et cinq groupes dont les fonctions seront définies de manière à ce que les activités du Bureau soient mieux adaptées aux besoins des différentes composantes de la MINUK. Quatre de ces groupes – le Groupe de l'administration civile et des règlements, le Groupe de l'aide humanitaire et de la reconstruction, le Groupe des droits de l'homme et de la démocratisation et le Groupe des structures administratives communes et du droit applicable – assureront des services juridiques en rapport avec l'administration civile intérimaire du Kosovo. Le cinquième groupe – le Groupe des marchés et de l'appui général à la Mission – sera chargé de l'examen et de la rédaction des contrats et assurera un appui juridique au fonctionnement interne de la MINUK en tant que Mission de maintien de la paix.

48. Le Conseiller juridique adjoint aidera le Conseiller juridique à planifier, organiser et coordonner les travaux du Bureau et supervisera les activités de chacun des groupes. Ainsi, le Conseiller juridique pourra consacrer une partie de son temps à conseiller le Représentant spécial et son adjoint principal et les chefs de chacune des trois composantes au sujet des incidences juridiques des décisions envisagées. Il s'assurera aussi que le Bureau sert les intérêts de l'ensemble de la MINUK.

49. La réorganisation du Bureau du Conseiller juridique en cinq groupes a pour buts :

a) De permettre aux composantes de la Mission de pouvoir s'adresser, pour les questions juridiques, à des interlocuteurs clairement identifiés et qui pourront répondre à leurs besoins. Ainsi, le Groupe de l'administration civile et des règlements, le Groupe de l'aide humanitaire et le Groupe des droits de l'homme et de la démocratisation auront pour tâche de régler les problèmes juridiques qui pourraient se poser dans les différentes composantes. Toutefois, le domaine de compétence de chacun des trois groupes ne correspond pas strictement à celui des composantes correspondantes de la Mission. Dans certains cas, les responsabilités assignées à un groupe intéressent des questions qui sont communes à toutes les composantes, qui chevauchent plusieurs composantes ou qui exigent une coordination;

b) De mieux mettre en évidence les problèmes juridiques qui peuvent ressortir des délibérations du Conseil administratif intérimaire, du Comité consultatif mixte pour les questions législatives et d'autres organes mixtes, consultatifs ou déli-

bérants, participant à l'administration intérimaire, et de coordonner les solutions qui seront apportées;

c) De coordonner, en vue d'une réalisation rapide et efficace, l'élaboration des règlements et autres instruments législatifs ou administratifs essentiels à l'établissement du cadre juridique de l'administration intérimaire.

50. On compte que les juristes affectés à chaque groupe posséderont des compétences particulières sur les questions dont s'occupe leur groupe mais que, le cas échéant, ils assisteront aussi d'autres groupes. Le Conseiller juridique pourra aussi, selon les besoins du Bureau, réaffecter les juristes à des groupes différents. Les travaux d'examen et de rédaction des règlements devraient être répartis entre tous les groupes, à l'exception du Groupe des marchés et de l'appui général à la Mission, en fonction de l'objet des règlements et du domaine du droit dont ils relèveront.

Services juridiques liés à l'administration intérimaire du Kosovo

51. Comme on l'a noté plus haut, les services juridiques nécessaires à l'instauration d'une administration intérimaire au Kosovo couvrent tous les aspects des activités essentielles d'un gouvernement. Les questions juridiques liées à l'administration civile du Kosovo seront traitées par le Groupe de l'administration civile et des règlements, le Groupe de l'aide humanitaire et de la reconstruction, le Groupe des droits de l'homme et de la démocratisation et le Groupe des structures administratives communes et du droit applicable. Les responsabilités de chacun de ces quatre groupes sont énoncées ci-après.

52. Le Groupe des structures administratives communes et du droit applicable sera plus spécialement chargé de donner des conseils sur les questions intéressant les travaux du Conseil administratif intérimaire, du Comité consultatif mixte chargé des questions législatives et des autres organes mixtes consultatifs ou délibérants. Le juriste hors classe qui dirigera le Groupe sera coprésident du Comité consultatif mixte chargé des questions législatives. Le Groupe consultera les organes mixtes consultatifs afin qu'ils apportent leur concours à l'élaboration des règlements et autres instruments législatifs et administratifs. En outre, le Groupe fera des travaux de recherche et donnera des conseils juridiques sur les textes en vigueur.

53. Le Groupe de l'administration civile et des règlements sera plus spécialement chargé de donner des conseils sur les questions ayant trait au fonctionnement de la composante administration civile, qui relève de la responsabilité de l'ONU. C'est principalement à ce groupe qu'il incombera d'examiner et de rédiger les textes législatifs, les textes d'application et les circulaires administratives internes ayant trait à la mise en place et au fonctionnement des structures de l'administration publique aux niveaux central, régional et local et de donner des conseils juridiques concernant le fonctionnement de ces structures. Le Groupe sera également chargé de coordonner l'élaboration de l'ensemble des règlements, textes d'application et circulaires administratives afin qu'ils soient publiés dans les délais voulus.

54. Le Groupe de l'aide humanitaire et de la reconstruction sera plus spécialement chargé de donner des conseils sur les questions ayant trait aux activités de la composante reconstruction économique, qui relève de la responsabilité de l'Union européenne. C'est lui qui donnera des conseils concernant les arrangements financiers, juridiques et pratiques qui seront pris dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la reconstruction.

55. Le Groupe des droits de l'homme et de la démocratisation sera plus spécialement chargé de donner des conseils sur les questions ayant trait aux activités de la composante création d'institutions, qui relève de la responsabilité de l'OSCE. Il aura pour tâche de donner des conseils sur les questions relatives à la démocratisation, aux élections, à la création d'institutions, aux droits de l'homme et au médiateur. Il interviendra aussi sur les questions relatives à l'exercice du pouvoir judiciaire, au maintien de l'ordre, au droit pénal, à l'immigration et aux frontières.

Appui juridique à la MINUK en tant que Mission de maintien de la paix

56. Le Groupe des marchés et de l'appui général à la Mission aura pour tâche de donner des conseils sur les questions juridiques qui découlent des activités normales de toute Mission de maintien de la paix des Nations Unies, comme par exemple la rédaction de contrats et autres accords. Il fournira aussi des conseils à la Division de l'administration de la MINUK sur les questions suivantes : achats et passation de marchés, demandes d'indemnités, administration financière, questions de personnel, privilèges et immunités, accord sur le statut de la Mission, et participation aux conseils et comités locaux (comité des marchés, comité de contrôle du matériel et comité d'examen des réclamations, par exemple).

Bureau du porte-parole et de l'information

57. Unique en son genre parmi les Missions de paix des Nations Unies, la MINUK a des responsabilités concrètes qui retentissent directement sur la vie quotidienne de près de 1,9 million de personnes, de sorte que ses besoins en fait d'information vont bien au-delà de ce qu'on entend d'ordinaire par relations publiques. La Division diffuse en effet une information qui intéresse toutes les communautés et qui contribue à poser les bases de la démocratie au Kosovo. L'aspect politique des activités d'information de la MINUK et les avis politiques et stratégiques fournis au Représentant spécial du Secrétaire général par la Division de l'information constituent un élément essentiel des fonctions de direction et d'exécution de la MINUK.

58. Le fonctionnement du Conseil administratif intérimaire impose de donner une toute nouvelle dimension aux stratégies de la Division de l'information en matière de médias et d'information. Le Représentant spécial doit particulièrement pouvoir compter sur des conseils en la matière qui soient d'une qualité éprouvée et dignes de foi. Le rôle de la Division de l'information est de longue haleine, car elle a un effet direct sur le travail d'appel de fonds et sur le soutien que la communauté internationale en général peut donner à la MINUK, dans les pays donateurs en particulier. La MINUK dépend de façon critique d'un ensemble de contributions volontaires : contributions financières au fonds d'affectation spéciale visant à soutenir la MINUK et à alimenter le budget consolidé du Kosovo, aide bilatérale directe, contribution aux effectifs de la police civile et de la police spéciale ainsi qu'à la KFOR. La MINUK doit donc constituer un vaste réseau d'appuis dans les capitales concernées et pour cela elle doit expliquer ses objectifs et faire connaître ses réalisations avec franchise et avec force.

59. En outre, la MINUK informe directement la population du Kosovo, principalement en albanais et en serbe, par des émissions quotidiennes de radio et de télévision, par des suppléments hebdomadaires dans les journaux, des brochures et des affiches. Cela vient s'ajouter aux fonctions habituelles d'information des Missions, qui comportent des conférences de presse régulières, la publication de communiqués

de presse, les réponses données aux questions des journalistes, ou encore les émissions de radio et de télévision en anglais à l'intention du public international.

Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires

60. Dans la résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité avait affirmé que, parmi les principales responsabilités de la MINUK, figuraient la protection et la défense des droits de l'homme. Pour atteindre cet objectif, la MINUK s'est d'abord assurée que les droits de l'homme figuraient en bonne place dans ses activités et que les règlements, directives et décisions publiés par elle étaient compatibles avec les normes relatives aux droits de l'homme.

61. Le Bureau des droits de l'homme entretient des relations avec d'autres organismes chargés de la défense des droits de l'homme, en particulier avec l'OSCE et avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin de coordonner les politiques suivies et les activités menées, et cela vient s'ajouter aux liens directs avec la population locale. Par ce bureau, le Représentant spécial du Secrétaire général a pu s'assurer que les droits de l'homme sont une considération essentielle dans les décisions et le choix des politiques appliquées. Le Bureau des droits de l'homme est également membre de l'Équipe spéciale sur les minorités, qui est présidée conjointement par l'OSCE et par le HCR. Cette équipe spéciale peut être amenée à diagnostiquer des difficultés qui sont alors portées par le Bureau des droits de l'homme à l'attention du Représentant spécial et de l'administration civile, et il propose alors des mesures à prendre.

62. Cependant, de graves violations des droits de l'homme sont toujours commises dans l'ensemble du Kosovo; il s'agit le plus souvent d'incidents d'origine ethnique, et les victimes en sont le plus souvent des Serbes du Kosovo, des Roma et des musulmans slaves. La violence est particulièrement intense dans les rares zones du Kosovo où les groupes ethniques minoritaires et les Albanais du Kosovo vivent très près les uns des autres. Pour remédier à cette situation, le Représentant spécial a lancé un plan d'action pour la coexistence, initiative politique qui permet à la MINUK de prendre des mesures exceptionnelles pour améliorer la protection des minorités, améliorer leurs conditions de vie et rétablir la confiance. Les initiatives prises comprennent l'établissement, dans les zones habitées par des minorités, de centres de soins et d'écoles supplémentaires et le déploiement de personnel appartenant à ces minorités dans des zones bien définies, sur le territoire du Kosovo, afin de faciliter l'accès des minorités aux services publics essentiels. La création de bureaux des communautés locales dans les municipalités pluriethniques comptant des minorités non albanaises pourrait de même beaucoup aider à renforcer le travail déjà accompli par l'administration civile.

63. Comme ces mesures de confiance ont une grande importance pour la formation d'une société pluriethnique au Kosovo, et compte tenu des observations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 36 de son rapport, daté du 19 novembre 1999, sur le financement de la MINUK (A/54/622), le Représentant spécial considère qu'une démarche plus systématique doit être appliquée pour renforcer les mesures prises en faveur des minorités et améliorer leur coordination. De ce fait, le Bureau des droits de l'homme a été réorganisé et est devenu le Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires.

64. Le Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires met en oeuvre une démarche active de défense des droits de l'homme et cherche à mieux prendre en compte le point de vue des minorités dans toutes les activités de la MINUK, afin de prévenir les graves et nombreuses violations des droits de l'homme contre les membres des minorités. Le Bureau fait fond sur le mandat de la Mission en matière de droits de l'homme, en produisant une information fraîche et des analyses et des propositions stratégiques dans le domaine des droits de l'homme et des affaires concernant les minorités, tout en continuant à contrôler la conformité des politiques et règlements de la MINUK aux normes internationales applicables, notamment celles de l'ONU. En plus d'assurer la coordination de l'action des bureaux de la MINUK et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires se tient régulièrement en rapport avec les diverses minorités.

65. Le chef du Bureau est le principal conseiller du Représentant spécial pour tous les aspects relatifs aux droits de l'homme et aux affaires communautaires; il est en contact avec d'autres défenseurs des droits de l'homme, en particulier avec l'OSCE (qui a, dans le domaine des droits de l'homme, l'essentiel des attributions en matière de surveillance et d'établissement de rapports), le Bureau des affaires politiques (en particulier, le Groupe des affaires politiques du Kosovo et le secrétariat de la STADIM, les administrateurs régionaux et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Avec le retrait progressif de la composante « humanitaire », le chef du Bureau préside, avec l'OSCE, l'équipe spéciale sur les affaires communautaires.

Bureau de la politique économique

66. Le Bureau dépend directement du Représentant spécial du Secrétaire général; il remplit une fonction de liaison et de coordination avec les composantes de la MINUK qui s'occupent de l'administration civile et de la reconstruction économique; il est également en relation avec les départements nouvellement créés de la reconstruction et des services publics et avec l'Autorité budgétaire centrale et l'Office des services bancaires et des paiements. La finalité première de ce bureau est de présenter des options de politique économique, de coordonner et de suivre les faits nouveaux avec les différentes composantes de la MINUK et avec les différents départements de la STADIM. Le Bureau conseille le Représentant spécial sur les questions que soulèvent la reconstruction économique, le budget de fonctionnement et d'équipement du Kosovo, la coordination de l'apport des donateurs et les services publics. Il réunit également des équipes spéciales sur des questions précises et conseille et informe régulièrement le Représentant spécial sur les questions de politique économique à court, moyen et long terme, et joue un rôle appréciable au sein du Groupe de la planification mixte.

Les différentes composantes

67. Dans l'action internationale exceptionnelle menée pour aider le peuple du Kosovo, la Mission était initialement composée de quatre composantes principales, dirigées par le HCR (pour les affaires humanitaires), l'Organisation des Nations Unies (pour l'administration civile), l'OSCE (pour la création d'institutions), et l'Union européenne (pour la reconstruction économique), sous la direction générale du Représentant spécial du Secrétaire général.

68. Conformément au règlement No 2000/1 en date du 14 janvier 2000, les départements de la STADIM exercent les tâches administratives provisoires nécessaires pour mettre en oeuvre les lignes directrices arrêtées par le Conseil administratif intérimaire, auquel ils font des recommandations de politique générale par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dont ils relèvent. Quinze départements relèvent du Représentant spécial adjoint pour l'administration civile (composante II), quatre du Représentant spécial adjoint pour la reconstruction économique (composante IV) et un du Représentant spécial adjoint pour la création d'institutions (composante III). Les deux codirecteurs partagent les responsabilités administratives intérimaires confiées à chaque département, mais le codirecteur international, membre de la MINUK, a une responsabilité propre qu'il ne peut déléguer : veiller à ce que l'esprit et la lettre de la résolution 1244 (1999) soient respectés dans l'ensemble de la STADIM. À ce jour, 18 codirecteurs locaux et 16 codirecteurs internationaux ont été nommés.

69. Les départements exercent les tâches administratives relevant de leurs domaines respectifs de compétence sous l'autorité de la MINUK. Les domaines de compétence et les fonctions essentielles des départements sont décrits en détail dans les règlements correspondants de la MINUK, qui pour la plupart ont été publiés avant août 2000. Les 15 départements qui relèvent du Représentant spécial adjoint pour l'administration civile sont décrits ci-après dans le cadre de la présentation de la structure modifiée et des besoins de personnel de la composante Administration civile de la MINUK (dont les départements font pendant aux départements administratifs de la STADIM). Les dépenses afférentes au personnel local des départements administratifs de la STADIM (coprésidents locaux compris) qui ne provient pas de la MINUK sont imputées au budget consolidé du Kosovo, conformément au règlement No 2000/1. Les codirecteurs internationaux, ainsi que le personnel de la MINUK recruté sur le plan international et sur le plan local (assistants linguistiques et chauffeurs, essentiellement), qui peut être détaché de la composante Administration civile pour être affecté aux 15 départements administratifs de la STADIM relevant du Représentant spécial adjoint pour l'administration civile, sont financés à l'aide du budget de la MINUK. En ce qui concerne les cinq autres départements administratifs de la STADIM qui relèvent des composantes Création d'institutions et Reconstruction économique, le financement du personnel international qui peut être affecté à ces départements est assuré, respectivement, par le budget de l'OSCE et celui de l'Union européenne.

70. Alors qu'en mars 2000, les Départements de la santé et de la protection sociale, de l'éducation et de la science et de l'administration locale et l'Autorité budgétaire centrale (budget et finances) étaient les seuls départements opérationnels, avec un noyau de personnel essentiel, les 20 départements ont désormais été créés et fonctionnent.

Affaires humanitaires (composante I)

71. Compte tenu du retrait progressif de la composante humanitaire, à la mi-juillet 2000, le Centre de coordination des Nations Unies pour l'action antimines a été redéployé et est devenu le Département de la sécurité civile et de la préparation aux situations d'urgence (composante II). Les autres postes de la composante humanitaire ne sont plus nécessaires.

Administration civile de la MINUK (composante II)

72. La composante II, modifiée, comprend le bureau du Représentant spécial adjoint, cinq bureaux régionaux et 15 départements.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

73. Le Représentant spécial adjoint, en sa qualité de chef de l'administration civile de la MINUK, et en tant qu'administrateur des 15 départements de la STADIM, assure la direction d'ensemble, traduit en opérations les grands objectifs définis par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et assure le contrôle d'ensemble. Le Bureau du Représentant spécial adjoint suit les activités, remplit des fonctions de planification stratégique, analyse des tendances, rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés et veille à des relations actives avec toutes les entités de la MINUK et avec les partenaires internationaux, notamment les organismes donateurs et les organisations non gouvernementales.

74. Un Groupe du suivi, qui est chargé de suivre les progrès de l'accomplissement des buts définis, en particulier le transfert des responsabilités administratives, supervise la consolidation des institutions provisoires locales du Kosovo. Le Bureau des statistiques est chargé de mettre en place un système moderne de collecte et d'analyse des statistiques, notamment économiques et démographiques.

75. Le Bureau des questions de parité entre les sexes est passé du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau du Représentant spécial adjoint, ce qui devrait permettre d'intégrer les considérations d'équité entre les sexes dans le travail de fond de tous les départements et de tous les organes intérimaires. Par ce bureau, la MINUK travaille en coopération avec les personnalités de la société civile. C'est en étroite collaboration avec des notabilités féminines locales que le Bureau a défini la grande problématique à laquelle les femmes font face au Kosovo de la manière suivante : intervention insuffisante des femmes dans la prise de décisions; aspects multiples des violences à l'égard des femmes; généralisation *post bellum* des violences dans la famille; traite des jeunes filles et des jeunes femmes; participation indispensable des femmes à la reconstruction économique du Kosovo. Travaillant avec l'OSCE et UNIFEM, le Bureau s'est employé à faire valoir les candidatures féminines aux postes de direction; c'est ainsi que le Représentant spécial a décidé d'élargir le Conseil transitoire du Kosovo pour y faire siéger des femmes en qualité de représentants de la société civile. Le Bureau est resté en consultation étroite avec le HCR pour s'assurer que les besoins urgents spécifiquement féminins des déplacées étaient satisfaits. Il a mis en place un groupe de planification interinstitutions qui recherche les mécanismes institutionnels par lesquels pourraient être réglées les questions touchant aux disparités entre hommes et femmes. On est en voie d'élaborer des politiques tendant à rendre sensibles aux questions de parité les milieux du droit, l'appareil judiciaire et la police et l'on veille à ce que les besoins des femmes ne soient pas négligés dans la planification économique et à ce que les femmes siègent dans les corps municipaux.

Administration régionale et municipale

Régions

76. Les administrateurs régionaux, représentants du Représentant spécial, sont la plus haute autorité civile régionale; ils administrent la région en son nom dans tous les aspects de la vie civile.

77. Durant la période des opérations d'urgence, puis durant la phase de la mise en place progressive du fonctionnement de la MINUK, les 30 administrateurs municipaux de la MINUK n'auraient pu être adéquatement guidés et aidés sans les administrations régionales, dont le rôle pourrait évoluer à une phase ultérieure quand la structure de l'administration civile municipale aura été pleinement établie et quand les attributions de chacun auront évolué. Il faut rappeler que les régions ne font pas partie de la structure institutionnelle du Kosovo et ne sont prévues nulle part dans la STADIM. Cependant, les bureaux régionaux continueront de fonctionner principalement pour coordonner les activités régionales et centraliser au chef-lieu régional les services consultatifs techniques dispensés aux municipalités lorsque l'efficacité le justifie, comme c'est le cas pour l'enseignement, la santé publique et les services publics.

78. L'administrateur régional est aidé par un adjoint, un conseiller politique et un rapporteur, ainsi que des spécialistes de l'enseignement, de la culture, de la santé, des services sociaux, de l'emploi, de l'industrie, de l'énergie, des services publics, des finances publiques et du budget, de l'état civil et des pièces officielles, ainsi que des questions juridiques et judiciaires.

79. Comme l'organigramme de la Mission ne prévoit pour l'administration civile que quelques spécialistes ou fonctionnaires expressément désignés pour un secteur, il n'a pas été possible de détacher auprès des municipalités tout le personnel dont elles avaient besoin. Il a donc été décidé de nommer, au niveau de la région, des spécialistes de secteur pour assurer la liaison entre les départements exécutifs et le niveau local. Ces spécialistes conseilleront les municipalités en tendant à faire appliquer de façon cohérente les politiques formulées au niveau central, mais avec assez de latitude pour qu'elles puissent s'accommoder des circonstances. Tel est le cas dans le domaine de l'enseignement, de la santé, des services sociaux, de l'emploi et des services publics.

Municipalités

80. Les équipes d'administration municipale de la MINUK sont chargées de créer et de faire fonctionner des structures participatives locales et d'assurer les fonctions administratives de base au niveau municipal. En outre, elles coordonnent les activités des différents éléments de la MINUK et assurent une liaison étroite avec la KFOR pour les questions de sécurité et de maintien de l'ordre au niveau municipal.

81. L'objectif d'ensemble consiste à maintenir ou à rétablir, au niveau municipal, des services publics et une administration non discriminatoires, et à assurer la plus large participation possible aux décisions et aux activités municipales de tous les groupes ethniques, politiques et sociaux. En étroite collaboration avec l'OSCE, les équipes d'administration municipale de la MINUK contribuent également au renforcement des capacités, en préparant des structures administratives et en formant des fonctionnaires municipaux dans l'optique de la mise en place progressive d'une administration locale démocratique, efficace et décentralisée. Leurs responsabilités

sont codifiées dans le règlement sur l'autonomie des municipalités au Kosovo promulgué par le Représentant spécial du Secrétaire général en août 2000.

82. Le personnel professionnel international qui se trouve dans les municipalités contrôle et oriente les structures locales existantes, veille à leur efficacité et au respect de leur mandat. Il assure la liaison avec le personnel et les spécialistes locaux, qui sont beaucoup plus nombreux.

83. Les besoins en personnel des municipalités varient en fonction de la population, de l'activité économique et de la complexité de la situation politique, mais toutes ont en commun certaines responsabilités :

a) L'administrateur municipal (l'équivalent d'un maire) est chargé de tous les aspects de la présence de l'administration civile de la MINUK au niveau municipal, de créer des organes consultatifs et administratifs et d'en désigner les membres, de mettre en oeuvre les politiques formulées par les départements et les secrétariats centraux et de contrôler le travail des employés municipaux;

b) Le spécialiste des affaires politiques est chargé des relations quotidiennes avec les partis politiques et les représentants de la population locale;

c) Le fonctionnaire du budget, des finances et du trésor est chargé de la collecte et de l'intégration des données relatives au budget municipal, selon les directives données par les départements centraux, de la comptabilité des dépenses municipales, de la mise en place d'un régime de taxes ou autres redevances municipales et de la gestion de la trésorerie de la municipalité;

d) L'administrateur civil est chargé de l'administration générale, des questions de personnel, des archives et documents officiels, des attestations officielles et de la rationalisation et du contrôle des structures municipales;

e) Le spécialiste de l'aménagement du territoire est chargé de tout ce qui touche à l'occupation des sols, à la construction, aux codes du bâtiment et à leur mise en oeuvre, et de la planification urbaine de base;

f) Le juriste est responsable de la rédaction et de la révision de tous les documents officiels en coordination avec le conseiller juridique du Représentant spécial et il représente le Département de la justice au niveau municipal.

Budget consolidé du Kosovo

84. La préparation et l'approbation du budget consolidé du Kosovo, portant d'abord sur la période de septembre à décembre 1999, puis sur l'an 2000 a permis d'atteindre un objectif majeur. L'Autorité budgétaire centrale qui relève de la composante Reconstruction économique de la MINUK est chargée de définir le cadre macroéconomique général et la politique économique qui sous-tend le budget consolidé du Kosovo, et la tâche des départements de l'Administration civile de la MINUK – financés par le budget de la MINUK – est de veiller à l'exécution des programmes sectoriels ainsi que d'établir des prévisions budgétaires réalistes, d'assurer le versement d'allocations en 1999 et de salaires en 2000 à quelque 60 000 employés de l'administration civile et de financer l'achat de biens et services.

85. Le budget consolidé du Kosovo, alimenté par des contributions volontaires de donateurs et les recettes locales (droits de douane et de consommation et droits perçus sur les ventes), ne finance que les dépenses renouvelables afférentes au person-

nel local qui exécute des tâches administratives aussi bien que techniques. Après l'adoption d'un système d'identification et de vérification, le personnel local a été progressivement inclus dans les états de la paie. Le versement de salaires est subordonné à un critère essentiel : l'employé doit s'acquitter de tâches effectives dans un service de l'administration civile.

86. Les paragraphes 110 à 112 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité du 18 septembre 2000 (S/2000/878) ainsi que les données financières pertinentes figurant dans l'annexe III au présent rapport donnent des renseignements supplémentaires sur le budget consolidé du Kosovo pour 2000.

Départements de l'Administration civile de la MINUK

87. On trouvera décrits brièvement ci-après le champ d'action, les principales responsabilités et fonctions de chacun des 15 départements de la MINUK supervisés par le Représentant spécial adjoint qui dirige la composante Administration civile, comme il est indiqué dans les règlements correspondants de la MINUK. Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK a été chargée, au cours de la phase initiale de la Mission, de s'acquitter des tâches administratives nécessaires dans tous les domaines. Les ressources sont donc consacrées essentiellement aux activités opérationnelles. Au fur et à mesure de la mise en place des institutions provisoires de l'administration autonome et démocratique, le rôle de la MINUK consistera davantage à faire respecter les règlements et les dispositions des instruments pertinents.

Département de l'administration locale

88. Le Département de l'administration locale est chargé de mettre en place l'encadrement politique et juridique des municipalités, de protéger et de favoriser l'autonomie des pouvoirs locaux, de contrôler l'efficacité et l'impartialité des services, de faire des recommandations sur le financement des administrations locales selon un système à la fois viable, transparent et prévisible et de contrôler les propositions et les activités des autres départements du point de vue du respect des compétences et des structures de coût des municipalités.

89. Le Département comprend cinq sections organiques chargées des fonctions suivantes :

Affaires juridiques : établir un cadre juridique définissant les compétences des municipalités et dispenser des conseils pour son application;

a) Budget et finances : fournir un concours aux municipalités pour l'exécution de leur budget, formuler des propositions afin d'aider les municipalités à décentraliser davantage l'exécution du budget et encourager à cet égard le renforcement des capacités;

b) Supervision et développement des services : superviser la prestation des services municipaux, en particulier les services publics de distribution (eau, électricité, etc.) et formuler des recommandations;

c) Développement économique et coopération internationale : élaborer, appliquer et suivre les politiques visant à promouvoir le développement économique des municipalités, y compris la transformation de sociétés locales en entreprises transparentes et responsables;

d) Affaires communautaires : coordonner les activités de 20 administrateurs de communautés locales et fournir un appui pour la mise en oeuvre des mesures prises par le Représentant spécial en faveur des minorités.

Département des services publics

90. Le Département des services publics comprend sept sections organiques chargées des fonctions suivantes :

a) Planifier la stratégie d'ensemble pour le développement de services publics professionnels éthiques et responsables qui reflètent le caractère multiethnique du Kosovo;

b) Recommander, en coordination avec la Direction des impôts, des priorités pour l'allocation des ressources imputées sur le budget consolidé du Kosovo, autoriser et contrôler les dépenses et assurer le versement des salaires à tous les employés des services publics;

c) Procéder à l'acquisition de bâtiments pour les services publics de l'administration centrale, fournir à la MINUK et au personnel de la structure administrative des locaux à usage de bureaux appropriés et assurer l'entretien des bâtiments et des autres infrastructures du département; formuler des politiques devant régir l'utilisation et l'entretien des bâtiments publics;

d) Assurer l'achat de biens et services financés par le budget consolidé du Kosovo, créer des services chargés des achats dans les départements de la Structure administrative et les municipalités;

e) Créer un service chargé d'établir des documents d'état civil (certificats de naissance, de mariage et de décès), des cartes d'identité, des documents de voyage, d'immatriculer les véhicules, ainsi que de coordonner les travaux de 30 centres municipaux d'enregistrement des faits d'état civil et de leur dispenser des conseils;

f) Vérifier les demandes d'indemnisation et attribuer des logements;

g) Fourniture de services à la Commission d'identification et de recherche des victimes;

h) Publier un journal officiel en langue anglaise, albanaise et serbe, contenant le texte des règlements, des instructions administratives et d'autres documents officiels publiés par le Représentant spécial du Secrétaire général;

i) Établir des normes en matière de technologie de l'information, mettre en place des systèmes informatisés, créer des bases de données et en assurer la mise à jour;

j) Élaborer un cadre réglementaire pour les services publics dans des domaines tels que les normes et procédures de recrutement, les traitements et prestations et les droits et obligations des fonctionnaires; dispenser une formation aux fonctionnaires dans ces domaines.

91. Le département appuie tous les autres départements et municipalités et assure également la prestation de services au public.

Département de l'éducation et des sciences

92. Le Département de l'éducation et des sciences fait des recommandations pratiques concernant la stratégie générale pour le développement de l'éducation et des sciences; la promotion d'un système éducatif unique, non discriminatoire et intégrateur; et la conception, l'application et la supervision d'une administration du secteur de l'enseignement appropriée et efficace de la gestion des écoles. Le Département assure la direction et l'orientation, formule et applique les règles, règlements et directives et élabore et met en oeuvre un plan opérationnel d'ensemble pour les secteurs de l'éducation et des sciences.

Département du travail et de l'emploi

93. Le Département du travail et de l'emploi est chargé d'élaborer des politiques en vue de promouvoir des relations du travail et un système d'emploi non discriminatoires; de promouvoir l'emploi et la protection des chômeurs; la protection des travailleurs; un cadre réglementaire pour les travailleurs et l'emploi; et l'adoption d'un barème des salaires.

Département des postes et télécommunications

94. Le Département des postes et télécommunications est chargé de la gestion d'ensemble des questions ayant trait à la poste, aux télécommunications et aux technologies de l'information au Kosovo; de l'élaboration d'un cadre réglementaire des postes et télécommunications; de la réforme du système des postes et des télécommunications; et de l'introduction et du développement de services de pointe tels que le Réseau de téléphonie mobile (GSM) et l'Internet. Il octroiera aussi les licences aux opérateurs de services de télécommunication et supervisera la gestion du spectre et la surveillance des fréquences.

Département des transports et des infrastructures

95. Le Département des transports et des infrastructures est chargé de la gestion d'ensemble du secteur des transports au Kosovo, y compris du recensement et de l'administration du financement de projets, de la mise en place de normes et de spécifications techniques, de l'application des politiques relatives à la sûreté et à l'environnement. Le Département assurera aussi l'administration et la réglementation des transports aériens, des transports publics, des transports ferroviaires et des infrastructures routières et fournira un appui aux municipalités pour les questions ayant trait aux transports. Le mandat de la composante I (Affaires humanitaires) ayant pris fin, le Département a été prié d'assurer à compter du 1er novembre 2000 la supervision des liaisons routières assurées par autobus à l'intention des minorités, qui favorisent la liberté de mouvement entre les enclaves conformément à la politique de promotion de la coexistence adoptée par le Représentant spécial.

Département de l'agriculture

96. Le Département de l'agriculture est chargé de formuler une stratégie d'ensemble pour le développement d'une agriculture efficace et non discriminatoire et de la foresterie ainsi que pour le développement rural au Kosovo dans un cadre réglementaire. Le Département aura aussi pour fonctions de définir et d'appliquer une politique foncière, d'assurer la gestion de services vétérinaires, de services de contrôle de la qualité, d'activités de lutte contre les ravageurs, et de services de fo-

resterie et de définir une politique de gestion des ressources en eau. Le Département s'attachera à exécuter des projets dans les villages, surtout dans les enclaves où résident des minorités afin d'améliorer leurs conditions d'existence grâce à la modernisation de l'agriculture et de la commercialisation des produits agricoles.

Département de la protection de l'environnement

97. Le Département de la protection de l'environnement est chargé d'élaborer et d'appliquer une stratégie de protection de l'environnement pour le Kosovo et de veiller à la prise en compte des problèmes écologiques dans les plans économiques et les plans de développement et d'élaborer un cadre réglementaire pour la fixation de normes relatives à la protection de l'environnement. Le Département organisera également des campagnes d'information pour sensibiliser le public au respect des normes relatives à la protection de l'environnement.

Département de la santé et de la protection sociale

98. Le Département de la santé et de la protection sociale est chargé d'élaborer et d'appliquer une stratégie d'ensemble pour les soins de santé et la protection sociale au Kosovo, y compris les infrastructures connexes – hôpitaux, dispensaires et institutions pour les enfants, les personnes âgées et les handicapés – et la réglementation en la matière. Il est chargé d'établir un budget annuel pour les services de santé et de s'occuper des questions relatives à l'assurance médicale, à l'assurance sociale et à l'assurance chômage, aux prestations sociales et à la politique de protection sociale.

Département de la justice

99. Le Département de la justice est chargé de rétablir le système judiciaire au Kosovo en mettant particulièrement l'accent sur les aspects opérationnels de la question; à cette fin, il doit élaborer et appliquer des stratégies et des politiques d'ensemble conformes aux normes internationalement reconnues pour les systèmes judiciaire et pénitentiaire et le fonctionnement du système pénitentiaire, et aider à la formation des juges, des procureurs, des avocats, des magistrats du ministère public, des greffiers et autres catégories de personnel.

100. Le Département comprend trois sections : poursuite et administration des tribunaux, administration pénitentiaire et appui judiciaire international.

101. La Section de la poursuite et de l'administration des tribunaux est chargée de constituer les tribunaux et les parquets conformément au droit applicable. Elle applique la stratégie et les politiques d'ensemble concernant la mise en place, l'organisation et le bon fonctionnement du système judiciaire. La Cour suprême du Kosovo a été rétablie ainsi que cinq tribunaux de district, 18 tribunaux municipaux, 23 tribunaux de police, une cour d'appel des décisions des tribunaux de police, un tribunal commercial et 13 parquets. La Section organise le recrutement de personnel compétent et de personnel d'appui pour les tribunaux et les parquets. La tâche a été énorme. À ce jour, 304 juges et procureurs, 303 juges non professionnels et 724 agents des services d'appui ont été engagés. Il est prévu d'engager encore 140 juges et procureurs, 350 juges non professionnels et 384 agents des services d'appui d'ici le mois de décembre 2000. Le personnel judiciaire étant de plus en plus nombreux, il est désormais nécessaire de créer un mécanisme pour examiner les allégations concernant son comportement professionnel. Un groupe d'inspection sera chargé d'exercer cette fonction en toute indépendance et avec impartialité. Pour

enquêter sur les allégations, les inspecteurs se fonderont sur l'étude des pièces dont ils seront saisis et sur les témoignages qu'ils recueilleront auprès de personnes appartenant ou non au système judiciaire.

102. Il est urgent de créer un laboratoire de police technique et scientifique au Kosovo, en faisant appel aux services d'experts locaux et en coopération étroite avec la police de la MINUK, dans le cadre du programme de renforcement des institutions. La tâche des médecins légistes a en effet été très difficile jusqu'ici faute de matériel et de ressources humaines. C'est ainsi que l'analyse de la plupart des pièces à conviction a dû être confiée à un laboratoire de police technique et scientifique en Bulgarie.

103. La Section de l'administration pénitentiaire administre le service pénitentiaire du Kosovo et contribue à la mise en place et à la gestion d'un système pénitentiaire efficace et humain. Elle agit en conformité avec les normes internationales en la matière et travaille en étroite coopération avec toutes les parties concernées par le système pénitentiaire au Kosovo. Ses principales activités sont actuellement l'administration et la gestion de la prison de Dubrava et des centres de détention de Lipjan et de Prizren et l'organisation de cours de formation de quatre semaines à l'école de police de Vushtrin. Cinq cent trente-deux personnes ont été jusqu'ici recrutées localement comme agents pénitentiaires et affectées à diverses prisons et centres de détention où elles sont encadrées par les administrateurs pénitentiaires de la MINUK et secondées par du personnel détaché par des pays donateurs. La Section de l'administration pénitentiaire devrait prendre en charge le centre de détention de Pec (qui relève actuellement de la KFOR) au mois de septembre 2000, celui de Gnjilane au mois de décembre 2000 et ceux de Pristina et de Mitrovica qui relèvent actuellement de la police de la MINUK en 2001.

104. Le Programme spécial d'appui judiciaire international au Kosovo, dont il a été question plus haut, vient compléter ce que fait le Département pour rétablir et renforcer les institutions judiciaires existantes et combler les lacunes du système judiciaire actuel. Le Programme spécial comprend des juges internationaux, des procureurs internationaux, des juristes, des interprètes et des traducteurs internationaux et un greffier international. La Section de l'appui judiciaire international est chargée de diriger et d'administrer le Programme spécial.

Département de la culture

105. Le Département de la culture est chargé de l'administration générale des politiques et programmes culturels dans l'ensemble du Kosovo; il a pour tâche de soutenir et de développer les instituts culturels, les bibliothèques et archives, les musées et diverses activités artistiques, ainsi que toute une série d'initiatives culturelles nouvelles et existantes, notamment celles qui se rapportent à l'héritage pluriculturel du Kosovo.

Département de la jeunesse

106. Le Département de la jeunesse est chargé de mettre en place et de promouvoir des activités pour les jeunes dans l'ensemble du Kosovo. La majorité des jeunes Kosovars sont âgés de 25 ans ou moins; c'est donc sur le groupe d'âge 12-25 ans qu'il faut surtout faire porter les efforts pour favoriser la formation d'une future classe dirigeante véritablement multiethnique et tolérante. Le Département coordonne ses activités et programmes avec les départements des sports, de la culture, de

l'éducation et de la protection sociale en vue de mettre au point des activités extrascolaires et des services consultatifs et d'orientation professionnelle, de faciliter des programmes d'échanges régionaux et internationaux, d'encourager la création et la mise en place d'associations et de clubs grâce auxquels les jeunes Kosovars peuvent participer à la prise de décisions au niveau communal, de lancer des campagnes d'information et de sensibilisation axées sur les groupes minoritaires et de veiller à ce que tous les jeunes sans distinction aient librement accès à ces activités.

Département des sports

107. Le Département des sports est chargé d'élaborer une stratégie et des politiques d'ensemble pour la promotion des activités sportives dans l'ensemble du Kosovo, de promouvoir la création et le développement de clubs, d'associations et de groupes sportifs, d'élaborer les règles, règlements et directives nécessaires pour le secteur des sports et de stimuler l'intérêt de la communauté internationale afin d'obtenir les appuis financiers et autres dont le secteur des sports a besoin, en particulier sous forme d'accords de parrainage, de projets extrabudgétaires et de subventions globales.

Département de la protection civile et de la préparation aux situations d'urgence

108. Le Département de la protection civile et de la préparation aux situations d'urgence est chargé d'élaborer une stratégie et des politiques d'ensemble pour la protection de la population; à cette fin, il a pour tâche d'organiser les services d'intervention d'urgence, d'élaborer un plan de secours d'urgence et de créer un corps de la protection civile du Kosovo, d'en assurer la direction et la formation, et d'élaborer des projets de développement locaux qu'il exécutera.

109. Le Service de lutte contre les incendies, qui est une administration indépendante dans le cadre du Département, est chargé d'élaborer et d'appliquer une stratégie d'ensemble de lutte contre les incendies et de prévention des incendies ainsi que d'assurer la formation des pompiers locaux.

110. Le Centre de coordination de l'action antimines, transféré de la composante I (affaires humanitaires), est l'organe de coordination des activités de déminage au Kosovo. Il se compose des éléments suivants : état-major, opérations, logistique et administration, information du public, sensibilisation au danger que font courir les mines et aide aux victimes, et information concernant les mines.

Département des affaires relatives aux non-résidents

111. Le Département des affaires relatives aux non-résidents, récemment créé, est chargé des questions relatives aux Kosovars qui résident de façon temporaire ou permanente hors du Kosovo. Il a pour tâche d'informer les Kosovars qui ne résident pas au Kosovo des faits nouveaux survenant dans le pays qui présentent de l'importance pour eux, d'appuyer les activités culturelles et sociales des Kosovars qui ne résident pas au Kosovo et d'encourager les Kosovars qui ne résident pas au Kosovo à envoyer des contributions et à investir dans le pays.

Police de la MINUK

112. La police de la MINUK, qui ne fait pas partie de la STADIM, assure, à titre intérimaire, les fonctions de la police et est chargée de mettre rapidement en place une police crédible, compétente et impartiale au Kosovo. Le Chef de la police de la MINUK est chargé de la planification et de la mise en place des services de police. Il est secondé par un conseiller juridique, un spécialiste des droits de l'homme et un conseiller politique.

113. La Mission confiée à la police de la MINUK est fondamentalement différente de toutes celles dont les unités de police civile des Nations Unies ont été chargées jusqu'ici. En effet, la police de la MINUK a pour tâche non d'encadrer des éléments de police existants, mais d'exercer les fonctions de la police au Kosovo pendant une période intérimaire et, en même temps, de créer une police kosovar. Du point de vue des effectifs, la police de la MINUK est la Mission de police civile la plus importante jamais déployée par l'Organisation des Nations Unies.

114. La police de la MINUK se compose de trois éléments : la police civile ordinaire, la police des frontières et les unités de police spéciale, tous placés sous le commandement opérationnel du Chef de la police de la MINUK. À ce jour, 3 899 policiers, originaires de 48 pays, ont été déployés dans 39 postes de police, dont quatre postes de police des frontières et un poste à l'aéroport de Pristina. Le quartier général central de la police de la MINUK est situé à Pristina et cinq quartiers généraux de régions ont été créés. Le quartier général central est divisé en trois départements : opérations, administration et planification et développement. Chaque département est dirigé par un chef adjoint. Il est prévu de créer 21 postes de police secondaires dans l'ensemble du Kosovo. Six compagnies de la police spéciale – soit plus de 700 policiers – sont en place.

115. Le nombre de policiers déployés reste bien en deçà de l'effectif autorisé – soit 4 718, chiffre qui représente le minimum nécessaire pour que la police de la MINUK puisse remplir sa Mission et maintenir l'ordre. Pour remédier à cette insuffisance, la police de la MINUK s'est efforcée d'accroître l'efficacité de ses effectifs restreints en s'unissant avec la KFOR pour des opérations de sécurité conjointes soigneusement planifiées ainsi qu'en concevant des options stratégiques pour accroître le taux d'incorporation des futurs membres de la police kosovar. Il est essentiel que les autres unités de la police spéciale soient déployées dès que possible.

116. En s'acquittant de sa Mission – assurer toutes les fonctions dévolues à la police – qui est la première de ce genre dans les annales des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la MINUK s'est heurtée à des difficultés sans précédent. Équiper et financer des services de polices pleinement opérationnels s'est révélé particulièrement difficile. De graves lacunes subsistent en ce qui concerne les systèmes d'information, l'infrastructure des communications, les moyens d'analyse scientifique et technique, le matériel d'enquête et le matériel nécessaire à la gestion de la circulation. En outre, la police de la MINUK doit aussi désormais assurer la sécurité de groupes minoritaires et la protection rapprochée de personnalités, tâches qui exigent l'une et l'autre un soutien logistique.

117. Une section spéciale de la police de la MINUK placée sous la direction du chef adjoint du Département de la planification et du développement est chargée de la mise en place de la future police locale, la police kosovar. Pour former et déployer 4 000 policiers kosovars d'ici juin 2001 conformément au plan stratégique, il faudra

maintenir une coopération étroite entre l'école de police gérée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les services de la MINUK qui assurent la formation sur le terrain et les opérations de maintien de l'ordre.

118. La police de la MINUK a élaboré des règles et procédures détaillées à l'intention de la police kosovar, créé une section des finances et du personnel de la police kosovar, mis en place une structure hiérarchique, élaboré des plans pour les communications et la gestion des incidents majeurs et rédigé des descriptions d'emploi détaillées à l'intention des candidats policiers. En outre, l'OSCE et la police de la MINUK ont lancé conjointement un programme d'orientation professionnelle pour les policiers kosovars.

119. Pour le moment, les policiers stagiaires kosovars sont enrôlés dans la police de la MINUK; ils sont placés sous la direction du Chef de la police de la MINUK et encadrés par les officiers internationaux qu'il désigne. Le budget de la police kosovar relève du budget consolidé du Kosovo alors que la police de la MINUK est financée par le budget de la MINUK.

Création d'institutions (composante III)

120. La composante Création d'institutions de la MINUK, dirigée par l'OSCE, est chargée de la formation et du perfectionnement de la police, du développement des médias, de la défense des droits de l'homme, de la démocratisation et de l'organisation des élections. Les services qui la composent s'occupent respectivement de l'administration et de l'appui, de la formation et du perfectionnement de la police, des élections, des droits de l'homme, de la primauté du droit, des médias et de la démocratisation.

Reconstruction économique (composante IV)

121. La composante Reconstruction de la MINUK, dirigée par l'Union européenne, est chargée de mettre en place une économie de marché moderne bien rodée et d'aider à relancer l'activité économique et à promouvoir, dans la région, la concertation sur les questions relatives à l'économie. À cette fin, elle a pour tâche d'élaborer et d'exécuter un budget qui assure le fonctionnement et le financement des services publics indispensables, de mettre en place un système bancaire et un système de paiements assortis de la réglementation appropriée, de décider quelles devises auront cours au Kosovo et dans quelles conditions, d'assurer le redémarrage des services d'utilité publique et de fixer le montant des redevances d'utilisation, de mettre en place, dans des secteurs tels que celui des télécommunications, des services de surveillance qui accorderont les licences, et de coordonner les actions en vue d'obtenir des financements et une assistance technique extérieurs pour exécuter ces tâches et répondre à d'autres besoins urgents.

Division de l'administration

122. Le Directeur de la Division de l'Administration de la MINUK est chargé de la gestion des ressources humaines et financières et des opérations d'appui de la MINUK et conseille le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions

d'administration et de gestion interne. Par l'intermédiaire du Comité exécutif, la Division intervient directement dans les décisions relatives à l'intégration des différentes activités de la Mission, à la définition des priorités administratives, à l'établissement du calendrier et à l'attribution des tâches, à la coordination effective au sein de la MINUK et avec les organismes extérieurs et à l'élaboration d'une politique d'ensemble. Le quartier général de la Mission à Pristina et les quartiers généraux situés dans 30 municipalités et dans cinq régions (Pristina, Pec, Prizren, Gnjilane et Mitrovica) ainsi que les bureaux de liaison de Skopje et Tirana relèvent de l'Administration de la MINUK.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut de la Mission

123. Étant donné que la présence civile internationale dénommée Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été autorisée au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, un accord entre l'ONU et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie n'est pas nécessaire.

124. Dans le cadre de son mandat, la MINUK devra, pour des raisons opérationnelles, entrer sur le territoire de la République fédérale de Yougoslavie en dehors du Kosovo ainsi que sur le territoire d'autres pays voisins. À cet égard, il convient de rappeler que le Conseil de sécurité a demandé, au paragraphe 18 de sa résolution 1244 (1999), que tous les États de la région coopèrent pleinement à l'application de la résolution sous tous ses aspects. L'ONU compte que tous les États de la région coopéreront avec la MINUK conformément à la résolution, mais elle pourrait procéder, selon les besoins, à un échange de lettres constituant un accord avec chacun des États concernés, y compris la République fédérale de Yougoslavie (en dehors du Kosovo), pour fixer le statut de la MINUK lorsqu'elle transite par ces pays.

V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

A. Contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement ou organisation</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>	
		<i>Du 10 juin 1999 au 30 juin 2000</i>	<i>Du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001</i>
Suisse	Station radio	585 500	–

B. Fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Contributions annoncées</i>
Fonds d'affectation spéciale pour la Division d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo			
Contributions en espèces			
Du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	35 369 737	24 197 615	360 400
Du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001	–	234 834	–
Contributions en nature			
Du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000			
Du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001			
Total	35 369 737	24 432 449	360 400

^a Au 31 juillet 2000.

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des unités constituées

A. Gouvernements fournissant actuellement des unités constituées

125. Les gouvernements des pays ci-après ont accepté de fournir des forces de police en unités constituées : Espagne, Inde (2 unités), Pakistan (2 unités), Jordanie, Ukraine et Pologne.

B. État des remboursements

126. Des remboursements ont été versés aux gouvernements qui ont fourni des forces de police en unités constituées, la période couverte allant de la date de déploiement à la fin de mars 2000.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien autonome

A. Méthode de remboursement

127. Des mémorandums d'accord ont été signés avec quatre gouvernements qui fournissent des contributions; dans deux autres cas, les négociations ont atteint la phase finale avec des pays qui ont accepté de fournir à la MINUK des forces de police en unités constituées et du matériel. Tous les pays ont choisi la formule de la location avec services pour le remboursement du matériel appartenant aux contingents.

B. Dépenses prévues

1. Matériel majeur

128. Les remboursements à prévoir au titre du matériel majeur pour 10 unités spéciales de forces de police et une unité canine sont estimés à 3 980 400 dollars.

2. Matériel spécial

129. Les dépenses prévues à ce titre pour une unité constituée s'élèvent à 9 600 dollars.

3. Soutien autonome

130. Les dépenses prévues à ce titre sont incluses dans les prévisions pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, pour un montant de 838 818 dollars se décomposant comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (en dollars É.-U.)</i>
Bureau	62 928
Génie (matériel mineur)	41 443
Restauration	-
TransMissions	236 900
Services médicaux	269 162
Observation	62 028
Fournitures diverses	166 357
Total	838 818

4. Facteurs approuvés pour la Mission

131. Les facteurs approuvés pour la Mission ont pour objet de tenir compte, dans les montants remboursés aux pays fournissant des contingents, des difficultés particulières liées au fonctionnement de la Mission; ils sont appliqués aux taux de remboursement mensuels, comme indiqué ci-après :

<i>Facteurs</i>	<i>Pourcentage</i>
Contraintes du milieu	1,0
Usage opérationnel intense	0,8
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,0
Différentiel de transport	1,75

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modifications du tableau d'effectifs

	Nombre de postes		
	Effectif actuel	Effectif proposé	Écart net
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	1	1	–
Sous-Secrétaire général	3	2	(1)
D-2	7	11	4
D-1	30	34	4
P-5	76	89	13
P-4	259	277	18
P-3	230	311	81
P-2/P-1	30	58	28
Total partiel	636	783	147
Agents des services généraux (1re classe)	6	7	1
Agents des services généraux (autres classes)	281	285	4
Total partiel	287	292	5
Service mobile	183	238	55
Service de sécurité	42	44	2
Total partiel	225	282	57
Total, personnel international	1 148	1 357	209
Personnel local	3 282	3 983	701
Administrateurs recrutés sur le plan local	12	11	(1)
Volontaires des Nations Unies	203	203	–
Total partiel	3 497	4 197	700
Total	4 645	5 554	909

132. Les modifications du tableau d'effectifs approuvé pour la période se terminant le 30 juin 2000 correspondent à une augmentation nette de 909 postes, se décomposant comme suit :

a) Une augmentation de 51 postes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, résultant de l'ajout de 42 nouveaux postes (1 P-5, 10 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), 1 d'agent des services généraux (autres classes), et 28 d'agent recruté localement); du redéploiement de 16 postes de la Division de l'administration (1 P-4, 1 P-3, 12 postes d'administrateur recruté sur le plan local et 2 postes d'agent recruté localement), du redéploiement de 5 postes à l'Administration civile (1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) et 2 d'agent recruté localement), et de la suppression de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan local. En outre, il est prévu de reclasser 5 postes (3 postes de D-1 à D-2 et 2 postes de P-5 à D-1);

b) Une augmentation de 409 postes à l'Administration civile résultant de l'ajout de 377 nouveaux postes (7 D-1, 11 P-5, 24 P-4, 60 P-3, 22 P-2, 12 postes d'agent des services généraux (autres classes), 1 poste d'administrateur recruté sur le plan local et 240 postes d'agent recruté localement), et du redéploiement de 5 postes provenant du Bureau du Représentant spécial (1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) et 2 d'agent recruté localement), et de 27 postes provenant des Affaires humanitaires (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 18 postes d'agent recruté localement). On envisage en outre de reclasser 2 postes de D-1 à D-2, 1 poste de P-5 à D-1, 3 postes de P-4 à P-5, 1 poste de P-3 à P-4 et de déclasser 1 poste de D-1 à P-5);

c) Une réduction de 40 postes au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires humanitaires, résultant de la suppression de 13 postes [1 poste de sous-secrétaire général, 1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-2, 3 postes d'agent du Service mobile et 2 d'agent des services généraux (autres classes)] et du redéploiement de 27 postes à l'Administration civile (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 18 postes d'agent recruté localement);

d) Une augmentation de 489 postes à la Division de l'administration – 506 nouveaux postes (2 P-4, 12 P-3, 5 P-2, 50 postes d'agent du Service mobile, 2 d'agent des services généraux (autres classes), 2 d'agent des services de sécurité et 433 d'agent recruté localement), cet ajout étant en partie contrebalancé par la suppression d'un poste P-4 et par le redéploiement de 16 postes (1 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent recruté localement et 12 d'administrateur recruté sur le plan local) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et à l'Administration civile. En outre, il est prévu de reclasser 10 postes (1 poste de P-4 à P-5, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) à P-2 et 8 postes d'agents des services généraux (autres classes) au Service mobile).

133. La ventilation détaillée par bureau est donnée dans la section B ci-après.

134. Dans le précédent budget de la MINUK, 203 Volontaires des Nations Unies étaient prévus et étaient rattachés à la Division de l'administration. Dans le présent budget, on a prévu 196 Volontaires des Nations Unies au Département des services publics de la composante Administration civile, où ils ont été affectés à des activités opérationnelles. Sept Volontaires des Nations Unies sont affectés à la Division de l'administration, dont quatre spécialistes des soins médicaux au Service médical de la MINUK et trois au Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies, où ils s'occupent des prestations dues aux volontaires de la Mission ainsi que des opérations administratives, tableaux de présence et autres questions les concernant. Cinq cents volontaires supplémentaires ont aidé à effectuer les opérations d'inscription sur les listes électorales menées conjointement avec la composante Création d'institutions dirigée par l'OSCE et ont été maintenus jusqu'en septembre 2000 pour apporter leur concours au déroulement des élections municipales. Les activités des volontaires sont coordonnées et dirigées par un directeur de programme recruté par l'intermédiaire du Bureau des Volontaires des Nations Unies, à Bonn; le poste P-4 de chef du Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies, qui figure au budget en cours d'exécution, est donc supprimé.

135. La composante Création d'institutions de la MINUK, dirigée par l'OSCE, s'occupe de la formation et du perfectionnement de la police, du développement des médias, de la défense des droits de l'homme, de la démocratisation et de l'organisation des élections. Elle se compose du Département de l'administration et

de l'appui, du Département de la formation et du perfectionnement de la police et des Départements des élections, des droits de l'homme, de la primauté du droit, des affaires concernant les médias et de la démocratisation.

136. La composante Reconstruction de la MINUK, dirigée par l'Union européenne, est chargée de mettre en place une économie de marché moderne et fonctionnant correctement et d'aider à relancer l'activité économique et à promouvoir la concertation sur les questions relatives à l'économie de la région. Cela implique notamment d'élaborer et d'exécuter un budget pour le fonctionnement et le financement des services publics indispensables; de mettre en place un système bancaire et un système de paiements et un cadre réglementaire approprié; de décider quelles devises auront cours au Kosovo et dans quelles conditions; d'assurer le redémarrage des services collectifs de distribution et de fixer le montant des redevances d'utilisation; de mettre en place des services de surveillance de secteurs tels que celui des télécommunications, qui accorderont les licences; de coordonner la mobilisation de financements extérieurs et celle d'une assistance technique en vue de parer aux besoins les plus urgents.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

137. La dotation en personnel de la Section de la planification et de la coordination, du Bureau de l'Auditeur résident et du Bureau de la politique économique demeure inchangée.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et de son adjoint principal

138. Deux postes (un P-4 et un P-3) sont actuellement redéployés au Bureau des affaires politiques.

Bureau des affaires politiques

139. Il est proposé de créer cinq nouveaux postes de spécialiste des questions politiques : quatre postes P-3 et un poste P-2. Il est également proposé que les postes de directeur et directeur adjoint, qui sont autorisés respectivement aux classes D-1 et P-5, soient reclassés respectivement à D-2 et D-1. En outre, un poste P-4 et un poste P-3 doivent être redéployés du Bureau du Représentant spécial. Par ailleurs, un poste D-1, un P-5, deux P-3, trois postes d'agent des services généraux (autres classes) et six postes d'agent recruté localement ont été prélevés sur les effectifs des bureaux de liaison régionaux de Skopje et Tirana.

140. Les fonctions du Bureau des affaires politiques sont décrites au paragraphe 34 ci-dessus.

141. Pour les raisons indiquées au paragraphe 34 ci-dessus, on a entrepris de réorganiser le Bureau et de l'étoffer afin de lui permettre de mieux s'adapter à l'évolution des besoins, et de faire en sorte que tous les bureaux et toutes les composantes de la MINUK reçoivent des conseils cohérents et concordants en matière politique. L'effectif du Bureau a été renforcé par le redéploiement de deux postes de spécialiste des questions politiques (un P-4 et un P-3) du Bureau du Représentant spécial et par la création de cinq nouveaux postes de spécialiste des questions politiques (quatre P-3 et un P-2). Le Groupe des affaires politiques du Kosovo et secrétariat de la Structure administrative intérimaire mixte a été créé pour faire face aux

besoins accrus résultant de la récente création de la Structure administrative intérimaire mixte (STADIM) et du Conseil administratif intérimaire. Les activités en matière de conseils politiques, d'ordre public et de justice, qui sont actuellement assurées par un seul spécialiste des questions politiques (P-3) pourront se développer grâce à la création d'un Groupe consultatif pour les questions de sécurité et de justice, qui recevra un nouveau poste de spécialiste des questions politiques à P-2. Le Groupe des affaires régionales et de la liaison assure l'ensemble des activités actuelles en matière d'analyse régionale et de contacts diplomatiques et englobe officiellement les deux bureaux de liaison régionaux (Skopje et Tirana). Pour mieux répondre aux exigences croissantes en matière de rapports détaillés, les activités de rédaction de comptes rendus de Mission et d'analyses politiques vont être regroupées au sein d'un Groupe des rapports politiques renforcé par l'adjonction d'un nouveau poste P-3.

142. En raison de sa portée et de sa complexité, cette Mission à composantes multiples doit être supervisée et représentée par un spécialiste de haut niveau des affaires politiques; le chef du Bureau des affaires politiques doit, pour pouvoir s'acquitter efficacement de ses responsabilités, posséder l'expérience professionnelle et la stature d'un directeur de la classe D-2. La recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ramener à D-1 et P-5 respectivement la classe des postes du Directeur et de Directeur adjoint n'est donc pas compatible avec l'ampleur des responsabilités des titulaires et la nécessité de disposer dans la région d'une présence diplomatique de haut niveau. Le niveau de responsabilités ne fera que s'accroître au cours de la prochaine phase, les problèmes régionaux occupant de plus en plus le premier plan, notamment en raison de l'intensification des consultations sur les questions relatives à un règlement politique, à terme, du problème du Kosovo. Ces consultations relevant de la responsabilité directe du Directeur des affaires politiques et de son adjoint, il est essentiel que les postes de ces deux fonctionnaires soient officiellement classés à D-2 et D-1.

143. Le Groupe des affaires régionales et de la liaison, qui fait partie du Bureau des affaires politiques et qui est dirigé par le Directeur adjoint de ce bureau, est chargé de suivre et de coordonner les travaux des deux bureaux de liaison de la MINUK situés respectivement à Skopje et Tirana. Il est responsable de tous les contacts de haut niveau avec les États voisins et la République fédérale de Yougoslavie ainsi qu'avec les principales organisations et institutions régionales telles que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Compte tenu là encore du niveau élevé des contacts et du fait que le Groupe est chargé de la coordination avec les deux bureaux régionaux de liaison, il est indispensable que le poste de Directeur adjoint soit maintenu à la classe D-1. Le spécialiste des questions politiques dont le poste a déjà été approuvé (P-4) continuera d'assister le Directeur et le Directeur adjoint dans l'exercice de leurs responsabilités régionales.

144. Les bureaux régionaux de liaison dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie donnent des avis et font rapport au Représentant spécial par l'intermédiaire du Groupe des affaires régionales et de la liaison, sur les questions qui, dans leurs territoires respectifs, ont des incidences directes sur la mise en œuvre du mandat de la MINUK. Ils conseillent et assistent également le Représentant spécial en ce qui concerne tous les contacts dans les régions géographiques de leur compétence. Parallèlement, les deux bureaux font aussi directement rapport au Siège de l'ONU. Ils doivent donc être dirigés par des spécialistes expérimentés des affaires politiques occupant des postes dont la classe soit en rapport avec leurs fonctions.

Étant donné le niveau élevé des contacts avec les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine sur des questions essentielles (notamment les questions cruciales du transit de marchandises et des mouvements de personnel), le poste de chef du Bureau régional de liaison de Skopje sera à la classe D-1 et celui du Bureau de Tirana à la classe P-5. En outre, chacun des directeurs des bureaux régionaux de liaison devra recevoir l'appui d'un fonctionnaire de liaison à la classe P-3. L'effectif des bureaux compte également trois agents des services généraux (autres classes) et six agents recrutés localement.

145. La création de la nouvelle Structure administrative intérimaire mixte (STADIM) a rendu nécessaire la création du Groupe des affaires politiques du Kosovo et secrétariat de la Structure administrative intérimaire mixte; en effet, le secrétariat du Conseil transitoire du Kosovo qui existe au Bureau du Représentant spécial et compte deux spécialistes des questions politiques est devenu insuffisant pour faire face à la multiplication des activités dans ce domaine. Il sera donc considérablement étoffé par la réaffectation de ces deux spécialistes des questions politiques (un P-4 et un P-3) du Bureau du Représentant spécial au nouveau groupe, et par l'adjonction de trois nouveaux postes de spécialiste des questions politiques à P-3. Le secrétariat du Conseil transitoire du Kosovo s'est acquitté, auprès du Représentant spécial, de fonctions consultatives portant sur les relations avec l'ensemble des interlocuteurs politiques du Kosovo et a fait fonction de secrétariat du Conseil. La récente création du Conseil administratif intérimaire, l'établissement de la STADIM et le renforcement du Conseil transitoire du Kosovo ont considérablement accru le volume et la complexité des tâches consultatives, parallèlement à l'accroissement du nombre d'interlocuteurs et de questions à traiter, ce qui requiert une capacité supplémentaire.

146. Le Groupe consultatif pour les questions de sécurité et de justice donne des conseils d'ordre politique au Représentant spécial et à son adjoint principal en ce qui concerne la mise en place au Kosovo de structures légitimes de police, justice et autres structures sécuritaires tels que le Service de police du Kosovo. Il s'emploie également à coordonner les activités visant à assurer le respect des décisions prises en ce qui concerne l'élimination des structures sécuritaires non autorisées et donne des avis sur les questions de sécurité liées à la mise en place de la Structure administrative intérimaire mixte. Le Groupe assure la coordination entre les diverses composantes de la Mission, la police de la MINUK et la KFOR en vue de la mise en œuvre bien ciblée des objectifs en matière de sécurité. Étant donné l'ampleur du rôle de la MINUK dans ce domaine, il est nécessaire de prévoir la création d'un poste de spécialiste des affaires politiques à P-2 pour assister le spécialistes des affaires politiques de classe P-3 qui assure actuellement à lui seul ces fonctions.

147. On ne saurait trop insister sur l'importance du Groupe des rapports politiques dans une Mission aussi complexe. Pour permettre l'établissement de rapports complets et cohérents, les fonctions et arrangements existants ont été regroupés et confiés à un groupe unique qui a les responsabilités suivantes : rédaction des rapports de Mission journaliers, hebdomadaires et mensuels; rédaction des rapports du Secrétaire général sur la Mission; établissement de notes d'information à l'intention du Conseil de sécurité et d'analyses politiques portant sur des questions clés. Le groupe doit constamment travailler dans des délais très serrés pour assurer l'information requise tant dans les conditions normales qu'en situation exceptionnelle. Pour assurer la transmission d'informations complètes, exactes et à jour au Siège de l'ONU et au Conseil de sécurité, il est essentiel de lui assurer des ressour-

ces supplémentaires. Un nouveau poste P-3 de spécialiste des questions politiques est donc demandé pour renforcer les postes P-5 et P-4 précédemment autorisés.

148. Le Bureau des affaires politiques continuera à recevoir l'appui de trois agents des services généraux et de quatre agents recrutés localement.

149. Groupe des affaires politiques du Kosovo et secrétariat de la Structure administrative. Un poste P-4 de spécialiste des questions politiques sera redéployé du Bureau du Représentant spécial pour permettre à son titulaire de faire fonction de coordonnateur du groupe. Le coordonnateur organise et coordonne toutes les activités du groupe et informe en tant que de besoin le Représentant spécial et son principal adjoint des positions des principaux partis politiques.

150. Un poste P-3 de spécialiste des questions politiques sera également redéployé du Bureau du Représentant spécial pour que son titulaire fasse fonction de secrétaire du Conseil administratif intérimaire. L'intéressé sera chargé de coordonner et préparer toutes les sessions du Conseil administratif intérimaire; de donner des avis au Représentant spécial et à son adjoint principal sur les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil et dans d'autres domaines; de tenir des consultations avec les membres du Conseil intérimaire et de rédiger toute la documentation et les comptes rendus des sessions du Conseil.

151. Un nouveau poste P-3 de spécialiste des questions politiques est demandé pour le poste de secrétaire du Conseil transitoire du Kosovo. L'intéressé coordonne et prépare toutes les sessions du Conseil; donne des avis au Représentant spécial et à son adjoint principal sur les questions concernant le Conseil et rédige les ordres du jour, la documentation et les comptes rendus nécessaires pour les sessions du Conseil.

152. Un poste P-3 est demandé pour l'attaché de liaison auprès des responsables des communautés serbe et rom du Kosovo. Le titulaire exerce des fonctions de liaison auprès des dirigeants politiques de ces deux communautés; informe le Représentant spécial et son adjoint principal des positions des partis et organisations politiques représentant les intérêts de ces groupes; aide le Représentant spécial et son adjoint principal à veiller à ce qu'un dirigeant serbe du Kosovo participe au Conseil administratif intérimaire, et s'emploie par une action politique soutenue et adaptée à faciliter la représentation des Serbes et des Rom et la prise en considération de leurs intérêts au sein de la Structure administrative intérimaire mixte.

153. Le quatrième poste P-3 dont la création est demandée est destiné à un spécialiste des questions politiques chargé de la liaison avec les dirigeants des autres minorités. Le titulaire exerce des fonctions de liaison auprès des dirigeants politiques représentant d'autres communautés minoritaires au Kosovo, notamment les communautés bosniaques, turques et goranci; informe le Représentant spécial et son adjoint principal de la position des partis et organisations politiques représentant les intérêts de ces groupes et s'emploie par une action politique soutenue et adaptée à faciliter la représentation de ces minorités au sein de la Structure administrative intérimaire mixte.

154. Groupe consultatif pour les questions de sécurité et de justice. Le spécialiste des questions politiques de la classe P-2 pour lequel un nouveau poste est demandé aidera le spécialiste de la classe P-3 à s'acquitter à l'ensemble des tâches du Groupe concernant la mise en place de structures sécuritaires au Kosovo, à traiter les questions de sécurité liées à la mise en place de la Structure administrative intérimaire

mixte et à assurer la coordination entre les différentes composantes, la police de la MINUK et la KFOR.

Bureau du porte-parole et de l'information

155. Il est proposé de reclasser le poste de porte-parole/directeur de D-1 à D-2 et celui de directeur adjoint de P-5 à D-1. Il est proposé en outre de créer un poste supplémentaire de fonctionnaire de l'information (P-5), ainsi qu'un poste d'assistant à l'information [agent des services généraux (autres classes)].

156. La période en cours est sans doute la plus cruciale pour le programme d'information de la MINUK. La composante II (Administration civile) devenant pleinement opérationnelle, il faut élaborer et mettre en oeuvre des stratégies d'information efficaces. Le porte-parole/directeur de l'information continuera de veiller à ce que la Mission parle d'une seule voix, en coordonnant toutes les activités ayant trait à l'image de la MINUK. Mais il convient aussi de noter que la période d'urgence des débuts est terminée, et qu'on s'emploie à poser des fondations pour le long terme, en multipliant les activités et les programmes à tous les niveaux de la Mission. La création et le fonctionnement du Conseil administratif intérimaire impose de donner une toute nouvelle dimension aux stratégies de la Division de l'information en matière de relations avec les médias et de relations publiques. Pendant cette période, il sera essentiel que le Représentant spécial puisse compter sur des conseils en la matière qui soient fiables et d'une qualité éprouvée. Il conviendra peut-être de réduire certaines activités d'information après les élections, une fois que les administrations locales auront été mises en place. Mais, en attendant, le poste de porte-parole/directeur de l'information devrait être occupé par une personnalité chevronnée de la classe D-2; il devrait être secondé par un adjoint de la classe D-1. C'est pourquoi il est demandé de reclasser ces deux postes, qui sont actuellement classés à D-1 et P-5, respectivement.

157. Dans le cadre de la stratégie de relations publiques relative au plan pour Mitrovica, il est prévu d'organiser, dans tout le Kosovo, des campagnes sur le thème de la tolérance et en faveur d'une ville unie, et de lancer un appel pour Mitrovica auprès de donateurs extérieurs. Il est aussi prévu de tirer les enseignements de ce que révèlent les enquêtes d'opinion publique. Pour mener à bien ces activités, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire de l'information (P-5) et un poste d'assistant à l'information [agent des services généraux (autres classes)].

Bureau des questions de parité entre les sexes

158. Les cinq postes (1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) et 2 postes d'agent local) ont été réaffectés au Bureau des questions de parité entre les sexes, dans le cadre de la composante Administration civile, et relèvent du Représentant spécial adjoint.

Bureau du Conseiller juridique

159. Il est proposé de reclasser à D-2 l'un des deux postes D-1 approuvés, qui sera occupé par le Conseiller juridique.

160. Les tâches du Bureau du Conseiller juridique sont décrites aux paragraphes 43 à 46 du présent rapport.

a) Le Conseiller juridique

161. Dans son rapport daté du 22 octobre 1999 sur le financement de la MINUK (A/54/494), le Secrétaire général avait demandé la création d'un poste D-2 pour le Conseiller juridique de la Mission. Le Comité consultatif n'a pas approuvé le classement du poste et a recommandé que les fonctions du Conseiller juridique de la Mission soient revues et confiées à l'un des deux titulaires de poste D-1. Pour justifier sa recommandation, le Comité consultatif a souligné le rôle central que joue le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est des questions de droit dont s'occupe l'Organisation, et rappelé la nécessité de cohérence dans la pratique juridique de l'Organisation.

162. Sur les conseils tant du Représentant spécial que du Conseiller juridique de l'ONU, le Secrétaire général a décidé de demander à nouveau que l'un des deux postes D-1 soit reclassé à D-2. Le reclassement du poste de conseiller juridique de la MINUK apparaît en effet essentiel si l'on veut que celui-ci s'acquitte effectivement de ses fonctions en coordination avec le Conseiller juridique de l'ONU.

163. Le Bureau du Conseiller juridique de la MINUK exerce des fonctions d'une portée, d'une diversité et d'une complexité exceptionnelles, reflétant le caractère unique de la MINUK par rapport aux autres opérations de paix des Nations Unies. En effet, outre les attributions traditionnelles d'une grande Mission de maintien de la paix, la MINUK a reçu pour mandat d'assurer l'administration intérimaire du Kosovo. En vertu de ce mandat, le Représentant spécial du Secrétaire général exerce les fonctions exécutives et législatives pour le Kosovo. Ainsi, en plus des tâches dont s'acquitte normalement le Bureau juridique d'une grande opération de paix, le Bureau du Conseiller juridique de la MINUK doit rédiger ou réviser des instruments législatifs et fournir des conseils juridiques sur une multitude de sujets qui couvrent tous les aspects de l'activité gouvernementale, comme, notamment, la réglementation des activités bancaires, la tenue d'un registre du commerce, la fiscalité, les télécommunications, les transports, la mise en place d'un système judiciaire, le maintien de l'ordre, l'organisation des élections, la tenue de l'état civil et l'administration municipale et régionale.

164. Une autre particularité du travail du Bureau du Conseiller juridique découle de l'originalité de la structure de la MINUK, qui comprend quatre grandes composantes placées respectivement sous la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, de l'OSCE et de l'Union européenne, et qui travaille en collaboration avec la KFOR, présence internationale de sécurité distincte, et avec la STADIM. La participation de ces différentes entités fait apparaître une multitude de questions juridiques, qui augmentent le volume de travail du Bureau du Conseiller juridique et rendent sa tâche plus complexe. Pour toutes ces raisons, le Bureau du Conseiller juridique est, après le Bureau de l'information, le plus grand service du Bureau du Représentant spécial. Aussi, les besoins en matière de juristes et la demande de services juridiques ne cessent-ils de s'accroître.

165. Le Secrétaire général ne nie pas le rôle central que joue le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies et la nécessité de cohérence en matière de conseils juridiques au sein de l'Organisation. Aussi le Bureau du Conseiller juridique de la MINUK n'hésite-t-il pas, le cas échéant, à consulter le Bureau des affaires juridiques de l'ONU. La présence d'un juriste principal détaché du Bureau des affaires juridiques auprès de la MINUK favorise également la cohérence.

166. Toutefois, compte tenu du volume, de la diversité et de la complexité des tâches à accomplir dans l'exécution du mandat de la MINUK (ainsi que du nombre d'entités concernées), et des problèmes opérationnels immédiats que la MINUK doit résoudre sur place, il ne lui est pas possible de consulter le bureau des affaires juridiques pour toutes les questions qui concernent le fonctionnement quotidien de ses services, et ce, d'autant plus que le Bureau des affaires juridiques n'a que des effectifs restreints et doit fournir des services non seulement au Secrétariat de l'Organisation mais également à ses organes subsidiaires et aux autres opérations de maintien de la paix. En conséquence, le Bureau du Conseiller juridique de la MINUK ne consulte le Bureau des affaires juridiques, tant officiellement qu'officieusement, que pour les questions particulièrement complexes ou pouvant avoir des incidences importantes sur le plan des politiques générales.

167. Le Secrétaire général est convaincu que, compte tenu de la portée et de la nature des fonctions que le Conseiller juridique de la MINUK est appelé à exercer et du caractère exceptionnel que revêtent certaines de ses fonctions dans le contexte d'une Mission de maintien de la paix, le poste doit être pourvu par un juriste de haut niveau ayant une grande expérience. Le Conseiller juridique doit avoir l'autorité nécessaire pour établir des relations de travail efficaces avec les représentants de haut niveau des institutions intergouvernementales qui participent à la MINUK et à la présence internationale de sécurité, ainsi qu'avec les représentants de la communauté kosovar qui participent à la STADIM.

b) Changements dans l'organisation du Bureau

168. Les changements qu'il est proposé d'apporter à l'organisation du Bureau du Conseiller juridique sont décrits aux paragraphes 47 à 50 du présent rapport. Il est prévu de réorganiser le Bureau en créant un poste de conseiller juridique adjoint (D-1) et cinq groupes dont les fonctions seront définies de manière à ce que les activités du Bureau soient mieux adaptées aux besoins des différentes composantes de la MINUK.

c) Services juridiques liés à l'administration intérimaire du Kosovo

169. Les services juridiques liés à l'administration intérimaire du Kosovo sont décrits aux paragraphes 51 à 55 du présent rapport. Les effectifs nécessaires pour les quatre groupes chargés de fournir de tels services juridiques sont les suivants : un P-5 et un P-4 pour le Groupe des structures administratives communes et du droit applicable; un P-5, un P-4, un P-3 et un P-2 pour le Groupe de l'administration civile et des règlements; un P-4, deux P-3 et un P-2 pour le Groupe de l'aide humanitaire et de la reconstruction; et deux P-4 et un P-3 pour le Groupe des droits de l'homme et de la démocratisation. Cinq agents des services généraux (trois secrétaires et deux assistants juridiques) et six agents locaux fourniront des services de secrétariat, d'assistance juridique et de traduction de l'albanais vers le serbe et du serbe vers l'albanais, selon les besoins, à ces quatre groupes.

d) Appui juridique à la MINUK en tant que Mission de maintien de la paix

170. Le Groupe des marchés et de l'appui général à la Mission (qui comprend un P-5, un P-4 et deux P-3) aura pour tâche de donner des conseils sur les questions juridiques liées au fonctionnement interne de la MINUK, notamment en ce qui concerne la rédaction de contrats et autres accords, de fournir des conseils juridiques

à la Division de l'administration de la MINUK sur différentes questions (achats et passation de marchés, demandes d'indemnités, gestion financière, questions de personnel, privilèges et immunités, accords sur le statut de la Mission et participation aux conseils et comités locaux, notamment au Comité des marchés, au Comité de contrôle du matériel et au Comité d'examen des réclamations). Le Groupe sera également doté de deux agents des services généraux (un secrétaire et un assistant juridique) ainsi que de deux agents locaux qui assureront la traduction de l'albanais vers le serbe et du serbe vers l'albanais.

Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires

171. Il est prévu de créer trois nouveaux postes : deux postes P-3 de fonctionnaire chargé des affaires communautaires et un poste P-3 de fonctionnaire chargé des relations avec les communautés.

172. Le Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires veille à ce que toutes les activités de la Mission tiennent compte des questions relatives aux droits de l'homme et à ce que les règles, directives et décisions publiées par la MINUK soient compatibles avec les normes applicables en la matière.

173. Conscient du rôle de premier plan que jouent les mesures de confiance dans l'édification d'une société multiethnique au Kosovo, et tenant compte des observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 36 de son rapport sur le financement de la MINUK (A/54/622), le Représentant spécial considère qu'il convient d'adopter une approche plus systématique et globale en vue d'améliorer et de renforcer l'action concernant les minorités et de mieux la coordonner. En conséquence, il est proposé de transformer le Bureau des droits de l'homme en Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires, et d'augmenter ses effectifs actuels (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, un agent des services généraux (autres classes) et 3s agents locaux) en créant trois postes supplémentaires de fonctionnaire chargé des affaires communautaires (P-3).

174. Le chef du bureau (D-1) remplira les fonctions de conseiller principal auprès du Représentant spécial pour tous les aspects de la Mission ayant trait aux droits de l'homme et aux affaires communautaires.

175. Le poste P-5 déjà autorisé sera occupé par un fonctionnaire principal chargé des affaires communautaires (P-5), qui aura pour Mission de coordonner les politiques et activités avec ses homologues des composantes Création d'institutions, Administration civile et Reconstruction, ainsi qu'avec les bureaux compétents des administrations centrales et régionales et avec les dirigeants des groupes minoritaires.

176. Deux spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3) sont chargés de veiller à l'application des politiques et de recueillir des renseignements sur la situation des droits de l'homme dans tout le Kosovo. Le fonctionnaire de la classe P-4 devra aussi rassembler toutes les informations pertinentes et les inclure dans des rapports de synthèse périodiques.

177. Deux fonctionnaires chargés des questions communautaires (nouveaux postes P-3) auront pour tâches d'entretenir des relations avec les groupes minoritaires et de veiller à l'application des politiques sur tout le territoire du Kosovo, chacun d'entre eux s'adressant à des groupes ethniques différents. Ils auront également des contacts réguliers avec les responsables des communautés locales.

178. Un fonctionnaire chargé des relations avec les communautés (nouveau poste P-3) aura pour Mission de veiller à ce que la MINUK respecte le code de conduite et les règlements en vigueur, et d'encourager les membres de la Mission à entretenir des relations pacifiques et empreintes de respect avec la population locale. Pour s'acquitter de ses fonctions, il travaillera en étroite liaison avec la police de la MINUK et avec différents interlocuteurs dans les administrations régionales et municipales. Il servira aussi de médiateur et aidera à régler les conflits qui pourront surgir entre la population locale et le personnel de la MINUK du fait d'actes qui leur sont imputables et ne relèvent pas de leurs fonctions officielles.

179. Le Bureau comprend aussi un assistant administratif de la catégorie des services généraux (autres classes) et trois agents locaux (un commis dactylographe et deux assistants linguistiques).

Bureau de liaison militaire

180. Il est proposé de créer, au Bureau de liaison militaire, huit postes d'agent local pour seconder le personnel de la MINUK et les officiers de liaison militaires sur le plan linguistique. Ces agents fourniront des services de traduction et d'interprétation aux équipes régionales et au centre d'opérations de Pristina.

Groupe linguistique

181. Le Groupe linguistique a été transféré de la Division de l'administration/Section des services généraux au Bureau de l'Adjoint principal du Représentant spécial du Secrétaire général. Au total, 16 postes (1 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent local et 12 postes d'administrateur national) ont donc été redéployés. En outre, il est proposé de supprimer deux postes d'administrateur national et de créer 24 nouveaux postes (trois P-3, un poste d'agent des services généraux (1re classe) et 20 postes d'agent local).

182. Trois nouveaux postes d'interprète/traducteur recruté sur le plan international sont demandés pour le Groupe linguistique. Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent de 1re classe) pour aider le chef du Groupe dans la gestion au jour le jour du Bureau. Son titulaire sera notamment chargé d'assurer la distribution des documents et la répartition des tâches, et de veiller à la confidentialité des documents sensibles que traite le Groupe linguistique. Pour absorber la charge de travail et répondre aux nombreuses demandes de traduction et d'interprétation, dont certaines ne peuvent actuellement être satisfaites par manque de personnel, il est proposé de renforcer le Groupe en créant 20 postes d'agent local supplémentaires dont 18 pour les travaux d'interprétation et de traduction (huit pour l'albanais, huit pour le serbe et deux pour le turc) et deux pour la transcription en alphabet cyrillique des traductions en serbe et la correction des épreuves. Il est par ailleurs proposé d'éliminer deux postes d'administrateur national, compte tenu de la difficulté de trouver du personnel qualifié dans ce domaine.

183. Le Bureau du Représentant spécial doit pouvoir compter sur les services d'interprètes/traducteurs professionnels, recrutés sur le plan international, pour transmettre le message du Représentant spécial dans les langues serbe et albanaise avec toute la rigueur, l'éloquence et le sens politique voulus. Le Représentant spécial a une tâche difficile et complexe et il doit pouvoir faire appel, 24 heures sur 24, aux services d'interprètes/traducteurs professionnels. Seuls des fonctionnaires internationaux de la classe P-3 peuvent remplir ces conditions. Il est essentiel que les

candidats soient des interprètes/traducteurs professionnels de langue maternelle anglaise, qui possèdent la maîtrise de l'albanais et du serbe. Les titulaires sont appelés à traduire des documents confidentiels, qui ne peuvent pas toujours être confiés à du personnel national, ainsi qu'à réviser les traductions faites en anglais par le personnel local et à contrôler la qualité de celles-ci.

184. Le poste d'assistant administratif est essentiel pour le bon fonctionnement du Groupe linguistique. Sous la supervision du chef, le titulaire assure la gestion au jour le jour du Bureau, et est notamment chargé d'assurer la distribution de la documentation et la répartition des tâches entre les traducteurs/interprètes. Il est également chargé de veiller à la confidentialité des nombreux documents sensibles confiés au Groupe, d'assurer la continuité du service et, le cas échéant, de représenter le chef du Groupe, ainsi que de l'aider à encadrer le personnel local. Compte tenu de l'importance que le Groupe est appelé à prendre, il est demandé un poste d'agent des services généraux (1re classe).

185. Il est proposé d'éliminer deux des 12 postes d'administrateur national qui figurent dans l'organigramme actuel, et de les remplacer par six postes d'agent recruté sur le plan local. Ces six postes sont inclus dans les 20 nouveaux postes d'agent local demandés pour le Groupe. Ils seront pourvus par des traducteurs/interprètes stagiaires ou transférés d'autres services, car il semble difficile de trouver, sur le marché du travail actuel, des traducteurs plus qualifiés. En effet, les traducteurs locaux qualifiés occupent généralement d'autres emplois, tels que professeur d'université. Il est aussi envisagé de recourir à la traduction à distance et à la traduction contractuelle.

Bureau de liaison régional

186. Les 13 postes actuellement approuvés pour ce Bureau (1 D-1, 1 P-5, 2 P-3, 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 6 postes d'agent local) vont être transférés au Bureau des affaires politiques.

Affaires humanitaires (composante I)

187. Le retrait progressif de cette composante se traduit par la suppression de 13 postes [un poste de sous-secrétaire général, 1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-2, 3 postes d'agent du Service mobile et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] et le transfert de 27 postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 18 postes d'agent local) à l'administration civile.

Administration civile (composante II)

188. Aucune modification des effectifs n'est proposée pour le Bureau du Représentant spécial adjoint, le Bureau des statistiques, le Département des transports et des infrastructures, le Département de l'éducation et des sciences, le Département de la santé et de la protection sociale, le Département de la jeunesse, le Département des sports, le Département de la culture et le Département des postes et télécommunications.

189. Le Bureau des questions de parité entre les sexes est en cours de transfert du Bureau du Représentant spécial adjoint à la composante Administration civile. Outre

les cinq postes transférés (1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) et 2 postes d'agent local), il est proposé de reclasser à D-1 le poste P-5 actuel et d'ajouter un nouveau poste P-5.

190. Pendant la période de mise en place d'un gouvernement intérimaire au Kosovo, il est indispensable qu'une représentation équitable soit assurée aux femmes dans tous les organes intérimaires et que tous les départements tiennent compte de la problématique hommes-femmes dans leurs travaux de fond. Le Bureau des questions de parité entre les sexes a donc été transféré du Bureau du Représentant spécial au Bureau du Représentant spécial adjoint (administration civile) afin d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans les travaux des départements de la composante II. Une partie de cet effort sera déployé sur le plan interne, ce qui permettra notamment de sensibiliser le personnel de l'ONU à l'importance que revêt la participation équitable des femmes au processus électoral. De nombreuses activités seront menées à l'extérieur pour promouvoir l'émancipation des femmes, prendre en compte les sexospécificités dans toutes les instances du gouvernement intérimaire, créer des centres de liaison et élaborer d'autres stratégies. Il est proposé de reclasser le poste de Chef du Bureau des questions de parité entre les sexes de P-5 à D-1 compte tenu du fait que l'on souhaite donner un profil politique élevé aux questions de parité et que le titulaire du poste devra donc avoir accès à des niveaux de responsabilité élevés si l'on veut pouvoir espérer obtenir des résultats probants, et que les responsabilités de gestion s'accroîtront du fait de l'élargissement des attributions du Bureau.

191. Le Chef du Bureau sera secondé par deux fonctionnaires chargés des questions de parité (P-5 et P-4) qui l'aideront à établir des politiques, à élaborer des programmes et à suivre et évaluer les activités du Bureau.

Groupe du suivi

192. Deux nouveaux postes P-4 sont demandés pour compléter les effectifs du Groupe du suivi, qui relève du Bureau du Représentant spécial adjoint. Ce groupe maintient d'étroits contacts avec les 15 départements de la composante II dans le but particulier de suivre, à l'échelle de chaque département, l'application des dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité concernant le transfert des responsabilités administratives à la STADIM et la consolidation des institutions provisoires locales du Kosovo. Le groupe étudie aussi les tendances et les évolutions observables dans les secteurs couverts par les divers départements.

Département de l'agriculture

193. Les changements apportés aux effectifs ont consisté à reclasser un poste P-4 à la classe P-5 et à ajouter un poste P-4 supplémentaire.

194. Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 un poste de spécialiste de la commercialisation des produits agricoles. Le titulaire, qui devrait avoir au moins 15 années d'expérience, aura pour Mission d'établir des directives de travail. Il pourra s'acquitter de ses fonctions en toute indépendance. Un nouveau système d'économie agricole doit être établi au Kosovo qui rompra avec les traditions antérieures en suivant les principes de l'initiative privée, de la liberté de marché et du soutien à la petite entreprise et qui appliquera de nouvelles modalités de commercialisation. Le Kosovo ne dispose pas des compétences nécessaires et il est primordial qu'un expert en techniques commerciales se charge de la mise en place du système de commer-

cialisation des produits agricoles. Le titulaire de ce poste sera chargé d'élaborer une stratégie et des politiques favorables à la mise en œuvre d'un système de commercialisation équilibré et cohérent.

195. Un poste de fonctionnaire chargé du développement rural (P-4) est demandé pour la planification et l'exécution des activités de soutien sur le terrain des pratiques agricoles suivies par les minorités ethniques. Il sera notamment chargé de mettre en place de petites activités de commercialisation (à l'échelle des villages) pour assurer aux exploitants agricoles des enclaves minoritaires des moyens de subsistance à long terme; d'appuyer et de renforcer les activités des ONG afin de combler les lacunes éventuelles pouvant compromettre la relance de l'économie rurale au sein des minorités ethniques et de diagnostiquer les faiblesses éventuelles de la politique agricole globale qui ont besoin d'être corrigées pour mieux aider les minorités ethniques.

Département des services publics

196. Trois nouveaux postes (2 P-4 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) sont demandés. Au total, 196 Volontaires des Nations Unies seront également transférés de la Division de l'administration.

197. L'établissement de cartes d'identité pour les habitants du Kosovo est une Mission importante de l'administration civile et un impératif pour la tenue d'élections dans le pays. Près d'un million de cartes au total doivent être imprimées. Un chef de chantier (P-4) est chargé du processus complet de fabrication de cartes d'identité, y compris le contrôle de qualité, la gestion des chaînes de fabrication et la sécurité des données et du matériel. Il s'agit d'une tâche très complexe assortie de calendriers d'exécution serrés qui exige du titulaire de bonnes capacités de gestion, le sens de l'organisation, la maîtrise de l'informatique et la connaissance de l'anglais.

198. Le Directeur de l'informatique (P-4) joue un grand rôle dans le processus de fabrication de cartes d'identité pour la population civile. Le/la titulaire du poste a la responsabilité de tout le matériel informatique et de l'apport de toutes les données nécessaires aux chaînes de fabrication selon le modèle requis. Par ailleurs, il appuie les administrateurs de systèmes, met au point et applique des logiciels pour la diffusion et l'archivage des données et des cartes d'identité et se charge de l'entretien du matériel. Le Directeur de l'informatique doit posséder d'excellentes connaissances dans son domaine, y compris en matière de programmation; savoir utiliser le système d'identification automatique des empreintes et avoir une parfaite maîtrise de l'anglais.

199. Le Journal officiel de la MINUK est un recueil de tous les textes législatifs, y compris les réglementations et les instruments subsidiaires publiés sous l'autorité du Représentant spécial. C'est un document fondamental que requiert le système judiciaire du Kosovo et qui fournit aussi au grand public la version autorisée des lois en vigueur sur le territoire. Un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national est demandé pour coordonner la publication du Journal. La coordination doit se faire entre le Département des services publics, le Bureau du Conseiller juridique de la MINUK, le Groupe linguistique, le Groupe de l'imprimerie et les fournisseurs extérieurs pour organiser la publication et la diffusion ultérieure du Journal. Le titulaire du poste sera également chargé de la mise en forme et de la correction des épreuves des documents officiels destinés au Journal. Il devra être diplômé en droit, avoir quelque expérience de la publication de journaux officiels, posséder d'excellentes

connaissances en informatique, savoir utiliser Microsoft Word et Excel et maîtriser les techniques de correction d'épreuves. La connaissance de l'albanais et du serbe est indispensable puisque c'est le motif principal du recrutement local du fonctionnaire.

Département de la protection civile et de la préparation aux situations d'urgence

200. Du fait du retrait progressif de la composante « Affaires humanitaires » (composante I), le Centre de coordination de l'action antimines a été transféré au Département de la protection civile et de la préparation aux situations d'urgence au titre de la composante II et l'ensemble de ses 27 postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 18 postes d'agent local) ont également été redéployés.

Département de la justice

201. Au total, 121 nouveaux postes sont proposés pour le Département de la justice (6 D-1, 8 P-5, 37 P-3, 22 P-2, 11 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 37 postes d'agent local).

202. Des ressources sont prévues pour financer les services de 11 juges internationaux (6 D-1 et 5 P-5). Sous l'autorité du Représentant spécial, et sous la direction du Chef de la Section de l'appui judiciaire international, les juges internationaux nommés en vertu du règlement No 2000/34 de la MINUK, au vu de l'indépendance et de l'impartialité que leur confère leur charge, conduisent les poursuites criminelles sous la juridiction du bureau auprès duquel les procureurs sont nommés, selon la loi applicable. Ils choisissent les enquêtes ou poursuites criminelles, nouvelles ou en cours, relevant de la juridiction du procureur, conformément à la loi pertinente visée dans le règlement No 1999/24 de la MINUK.

203. Trois postes P-5 supplémentaires sont demandés pour des procureurs internationaux. Sous l'autorité du Représentant spécial, et sous la direction du Chef de la Section de l'appui judiciaire international, les procureurs internationaux nommés en vertu du règlement No 2000/34 de la MINUK, au vu de l'indépendance et de l'impartialité que leur confère leur charge, ouvrent et mènent les enquêtes criminelles sous la juridiction du bureau auprès duquel ils sont nommés, selon la loi applicable. Ils choisissent les enquêtes ou poursuites criminelles, nouvelles ou en cours, relevant de la juridiction du procureur conformément à la loi pertinente visée dans le règlement No 1999/24 de la MINUK.

204. La Section de l'administration de la justice pénale sera chargée de quatre centres de détention en sus des trois qu'elle gère déjà. Ce surcroît de responsabilité, et la gestion complexe de tous les centres de détention du Kosovo seront confiés en particulier au Chef des services correctionnels et au Chef des programmes correctionnels. Ces fonctionnaires seront chargés d'assurer le bon fonctionnement de tous les centres de détention au Kosovo et, conformément aux règlements pénitentiaires internationalement reconnus, aux normes en matière de droits de l'homme et aux meilleures pratiques correctionnelles. Ils seront également chargés de faciliter la période de transition au cours de laquelle la KFOR et la Police civile mettront les installations à la disposition de la Section de l'administration de la justice pénale. Il est donc proposé de reclasser à P-5 deux postes P-4 de fonctionnaire chargé de l'administration de la justice pénale afin d'assurer que du personnel qualifié et expérimenté soit nommé à ces postes.

205. Le tableau d'effectif proposé prévoit 10 nouveaux postes de juriste de classe P-3. Sous la supervision générale de l'Administrateur chargé de l'appui judiciaire international et sous la direction technique des juges et des procureurs internationaux, les juristes ont pour Mission d'examiner et d'analyser tous les documents liés aux procès qui leur sont soumis pour identifier les problèmes juridiques en cause et veiller à la prise en compte des points de fait. Les juristes font l'inventaire des points de fait et de droit au fur et à mesure qu'ils sont adressés aux bureaux des juges et des procureurs internationaux et des juridictions pertinentes. Ils aident à l'établissement de motions, de mémoires et de réponses aux motions et aux décisions et font les recherches leur permettant de déterminer les nouvelles questions et évolutions en matière de droit pénal international et local et de droit procédural. Ce personnel aide les juges et les procureurs internationaux en fournissant des directives et des avis juridiques.

206. Au total, 49 interprètes/traducteurs internationaux (27 P-3 et 22 P-2) doivent être recrutés pour assurer les services spécialisés d'interprétation et de traduction qui permettront aux procès d'être justes et équitables, ainsi que la traduction des dossiers et des documents juridiques avec toute la précision requise. Sous la supervision générale de l'Administrateur de la Section de l'appui judiciaire international, et la direction technique des juges et des procureurs internationaux, ces linguistes sont chargés de satisfaire tous les besoins de communication écrite et verbale du personnel judiciaire international en traduisant de l'anglais (la langue de travail) vers les langues cibles (l'albanais et le serbe) et vice versa, les traductions pouvant être révisées le cas échéant. Ils constituent et mettent à jour des index terminologiques normalisés, recueillent et archivent des données et, après avoir effectué les recherches nécessaires, établissent des modèles de rapports d'une langue à l'autre. Ils remplissent les fonctions d'interprète pendant les procès et chaque fois que les juges et les procureurs ont besoin de leur aide. Étant donné le climat politique actuel, et le caractère assez délicat de leurs travaux, il est indispensable que des fonctionnaires internationaux certifiés assument les fonctions d'interprétation et de traduction.

207. Onze postes d'agent des services généraux (autres classes) sont proposés au titre des secrétaires/greffiers d'audience internationaux. Sous la supervision générale de l'Administrateur chargé de l'appui judiciaire international et la direction technique des juges et des procureurs internationaux, un secrétaire/greffier d'audience international est assigné auprès de chaque juge international pour le seconder dans les tâches administratives et le greffe d'audience pendant les poursuites judiciaires. Ils remplissent d'autres fonctions administratives lorsque les juges internationaux leur en font la demande.

208. Au total, 14 postes d'agent local sont demandés pour les assistants juridiques. Ceux-ci aident les juges internationaux à préparer les motions, les mémoires et les réponses aux motions. Ils établissent des calendriers détaillés pour les procès et des échéanciers et aident les juristes à faire les recherches leur permettant de déterminer les nouvelles questions et évolutions du droit pénal et procédural.

209. Dix postes de traducteur recruté localement sont demandés pour effectuer la traduction courante des documents, des dossiers et d'autres pièces écrites, sous la direction des juges internationaux. Les fonctions de ces agents sont limitées à des fonctions courantes de traduction pour des raisons de sécurité.

210. Des ressources sont également prévues pour financer les services de 13 assistants administratifs chargés d'assurer les travaux courants d'assistance administrative et logistique au programme d'appui judiciaire international.

Département de la protection de l'environnement

211. Ce département est chargé d'élaborer et d'appliquer des politiques et une stratégie de protection de l'environnement pour le Kosovo. Les travaux se répartissent entre deux domaines d'activité : a) pollution industrielle et urbaine et b) ressources naturelles et diversité biologique, qui seront placés l'un et l'autre sous la direction d'un administrateur hors classe chargé de la protection de l'environnement (P-4). Étant donné l'ampleur et la diversité des responsabilités liées à la protection de l'environnement, il est nécessaire de créer un nouveau poste P-4.

Département du travail et de l'emploi

212. Le spécialiste du droit du travail et des relations sociales participe à l'élaboration d'une législation du travail de base pour le Kosovo (régissant les relations de travail et les droits et devoirs fondamentaux des employeurs et des employés); contribue à la mise en place des institutions futures dans le domaine des relations du travail (négociations collectives, règlement des conflits sociaux); facilite les contacts avec les syndicats et le patronat du Kosovo et fournit un appui administratif à la ComMission consultative tripartite sur le travail et l'emploi; coordonne les travaux avec d'autres départements sur tout ce qui a trait au droit du travail et aux salaires et aide à la mise au point de mécanismes de fixation des salaires pour le secteur privé. Le titulaire est chargé de régler des dossiers délicats, notamment de recommander les politiques à suivre concernant les licenciements massifs, la réorganisation future de l'inspection du travail et la participation des syndicats au règlement des conflits entourant le redémarrage de la production. Le titulaire aura également pour Mission de préciser les droits des travailleurs des anciens employés du secteur public et d'élaborer une nouvelle législation du travail. De par l'ampleur des responsabilités à assumer, le titulaire doit être doté d'une expérience solide et diversifiée d'au moins 10 ans dans ce domaine. Il est donc proposé que le poste existant soit reclassé de P-3 à P-4.

Département des affaires relatives aux non-résidents

213. Au total, sept postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) et 3 postes d'agent local) sont requis pour ce nouveau département.

214. Le Codirecteur international (P-5), en coopération avec le codirecteur local, établit et applique la stratégie générale du Département, établit les budgets, recrute le personnel et supervise les opérations.

215. L'administrateur de programmes (P-4) aide les codirecteurs comme suit : a) il rédige et diffuse les bulletins et autres documents d'information pour informer les Kosovars de l'évolution des événements dans leur pays; b) il assure la liaison avec les organisations compétentes et les aide à faciliter le retour progressif des non-résidents au Kosovo dans des conditions humaines et dignes et c) fait la liaison avec des organisations s'occupant des Kosovars détenus ou disparus à l'extérieur du Kosovo et leur apporte son concours.

216. Les attributions de l'administrateur de programmes (P-3) sont les suivantes : a) organisation des tournées de conférenciers, d'artistes et de groupes d'athlétisme et de gens du spectacle; b) facilitation d'échanges d'outils pédagogiques et culturels; c) organisation de camps, de conférences et de festivals de jeunesse; d) promotion et facilitation de collectes de fonds pour l'aide humanitaire au Kosovo; e) promotion des investissements industriels et commerciaux au Kosovo par la diffusion d'informations, le maintien de contacts avec divers partenaires et des services de liaison.

217. L'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] a pour Mission de seconder le Codirecteur et le Département; il dirige les opérations courantes du bureau, rédige la correspondance et assure l'approvisionnement en fournitures et en matériel.

218. Les trois agents locaux seront chargés de la traduction des documents et de la correspondance de l'anglais vers l'albanais et le serbe, et vice versa, ainsi que de la dactylographie, du classement et de l'archivage.

Police

219. Le tableau d'effectifs prévoit 201 nouveaux postes (1 D-1 et 200 agents locaux).

220. Un adjoint (D-1) est requis pour aider le chef de la police de la MINUK à diriger la plus grande force de police de l'histoire de l'ONU. La police de la MINUK assure à titre intérimaire le maintien de l'ordre et s'emploie à mettre rapidement en place un service de police crédible, professionnel et impartial au Kosovo. Elle est composée de trois principaux éléments : la police civile ordinaire, la police des frontières et les unités de la police spéciale. Toutes ses composantes sont placées sous le commandement opérationnel du chef de la police de la MINUK. À ce jour, plus de 4 000 policiers ont été déployés dans la zone de la Mission. Le quartier général central comprend trois départements, respectivement chargés des opérations, de l'administration, et de la planification et du développement du Service de police du Kosovo (dont l'effectif dépasse 2 000 personnes).

221. Un effectif supplémentaire de 200 interprètes et traducteurs recrutés au niveau local est nécessaire pour aider la police de la MINUK à assurer le maintien de l'ordre. L'effectif actuel est devenu insuffisant pour répondre aux besoins 24 heures sur 24, sept jours sur sept, du fait que des services linguistiques en serbe et en albanais sont continuellement demandés. L'effectif envisagé de 1 645 agents locaux doit permettre d'avoir un assistant linguistique pour trois membres de la police (1 573), en plus de 72 agents d'appui à divers niveaux nécessaires au Département de la police, pour les 39 postes de police et 21 postes auxiliaires situés dans l'ensemble du Kosovo.

Bureaux régionaux

222. Il est proposé de reclasser de D-1 à D-2 deux des cinq postes d'administrateur régional. De plus, les bureaux régionaux ont besoin de 15 nouveaux postes de spécialiste des affaires civiles (5 P-4 et 10 P-3).

223. Le rôle des administrateurs régionaux est à l'heure actuelle capital du fait que les administrations municipales sont encore loin d'avoir atteint leur but. Les administrateurs des municipalités sont des fonctionnaires expérimentés qui assurent

l'encadrement et l'orientation des responsables locaux. Ils sont secondés par des fonctionnaires spécialisés dans divers domaines de l'administration locale et des finances. Étant donné la situation particulière régnant à Pristina, la principale municipalité du Kosovo, et à Mitrovica, où de sérieux accrochages ethniques continuent de se produire, il est proposé de reclasser deux postes de D-1 à D-2 pour les administrateurs de ces deux régions. Cette mesure est justifiée par la complexité des tâches des titulaires, leur profil politique, les capacités de gestion et de décision requises et l'aptitude à prendre eux-mêmes des décisions en fonction de l'évolution politique.

224. Mitrovica demeure la zone du Kosovo la plus explosive et le règlement du conflit est crucial pour le succès de la MINUK. Dans le cadre de la stratégie adoptée face à cette situation, il est indispensable de disposer d'un plus grand nombre de spécialistes des affaires civiles dans les secteurs nord et sud de Mitrovica. Le personnel supplémentaire doit assurer la liaison avec les dirigeants locaux, évaluer la situation et proposer et appliquer des stratégies visant à renforcer la présence de la MINUK dans la région. Il est donc proposé d'ajouter 15 nouveaux postes au bureau régional de Mitrovica (5 P-4 et 10 P-3), qui permettront de déployer du personnel pour ces secteurs en vue de répondre aux besoins prioritaires de la stratégie régionale à Mitrovica.

Département de l'administration locale

225. Il est proposé de reclasser à P-5 le poste de directeur adjoint (D-1). Le titulaire seconde le directeur (D-1) et est expressément chargé d'élaborer et d'appliquer la politique financière et budgétaire de la municipalité et de contrôler les propositions et les activités des autres services administratifs pour veiller au respect des domaines de compétence et des structures de coût des municipalités. La reclassification à P-5 s'explique par le niveau réduit de responsabilité fonctionnelle.

Municipalités

226. Il est prévu au total 25 nouveaux postes (1 P-5, 12 P-4 et 12 P-3).

227. La mise en place d'une municipalité supplémentaire en mai 2000 (Mališevo) nécessite cinq nouveaux postes : l'administrateur de la municipalité (P-5), son adjoint (P-4), et trois spécialistes des affaires civiles (1 P-4 et 2 P-3).

228. L'administrateur municipal (P-5) s'occupe de tous les aspects des fonctions d'administration civile de la MINUK au niveau municipal (création d'organes consultatifs et administratifs, application des politiques émanant des services centraux, exécution du budget municipal, recrutement des employés municipaux, présidence des réunions des organes municipaux, etc.). L'administrateur adjoint (P-4) seconde l'administrateur dans ses fonctions et le remplace durant son absence. Les spécialistes des affaires civiles (1 P-4 et 2 P-3) sont chargés de la gestion générale, du personnel, du budget et des finances, de l'archivage, de la délivrance de certificats officiels et de licences et de la rationalisation des structures municipales.

229. La composante administration civile a également nommé et déployé plusieurs spécialistes des affaires civiles des communautés locales dans les municipalités ayant une importante population minoritaire. Cette initiative vise à accroître la présence de la MINUK dans les zones où vivent des minorités afin d'améliorer la sécurité et d'assurer des services administratifs essentiels à l'échelon local. La présence de ces spécialistes facilitera l'accès de la population locale minoritaire aux services

publics essentiels. Ces spécialistes seront affectés dans les 20 villages ou communautés qui ont été choisis. Il est par conséquent proposé de créer 20 nouveaux postes (10 P-4 et 10 P-3) pour des spécialistes des communautés locales.

Division de l'administration

230. Aucune modification n'est proposée pour la Section des finances, la Section du personnel et la Section des communications.

Service médical

231. Dix postes supplémentaires (1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 7 agents locaux) sont nécessaires pour ce service.

232. Un poste P-4 pour l'adjoint du chef du Service médical doit permettre de fournir divers soins de santé et d'assurer la liaison avec le personnel médical local. L'adjoint contribue également au fonctionnement de la clinique de la MINUK et collabore étroitement avec les médecins de cette clinique pour assurer la coordination voulue; il supervise le personnel infirmier, tient les dossiers des patients et établit les statistiques nécessaires. Un poste P-3 est également requis pour le laboratoire.

233. Un poste d'agent du Service mobile est prévu pour l'assistant administratif qui aidera le chef du Service médical et le fonctionnaire d'appui administratif à gérer la clinique. Le titulaire sera chargé de superviser le personnel auxiliaire national, d'établir les dossiers des patients, de s'occuper des rendez-vous et des visites des médecins, d'organiser et de distribuer toute la correspondance de la clinique, d'assurer la liaison avec le Service administratif, les unités de la police spéciale, la police de la MINUK et la Section du personnel, de prévoir des projets visant à améliorer l'efficacité administrative de la clinique, de passer les commandes et surveiller les livraisons, et d'organiser et coordonner les visites dans les cliniques régionales.

234. Sept postes supplémentaires d'agent local sont nécessaires pour des chauffeurs (trois postes) et des aides-infirmiers (quatre postes).

Section de la sécurité

235. Il est proposé de créer 258 nouveaux postes (2 P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent du Service de sécurité et 253 postes d'agent local) en plus du reclassement au Service mobile de huit postes d'agent des services généraux (autres classes).

236. Le superviseur régional de la sécurité (P-2) fait fonction de conseiller principal auprès de l'administrateur régional et des administrateurs municipaux. Il est chargé d'élaborer et de faire exécuter le plan de sécurité pour les municipalités et les régions, y compris le système de protection contre l'incendie. Lui incombent également toutes les tâches relatives à la sécurité individuelle, au contrôle des accès et à la liaison avec la brigade multinationale de la KFOR responsable de la région du centre, de même que toutes les autres activités du Groupe, y compris la supervision du personnel.

237. Le chef du Groupe de la protection contre l'incendie (P-2) est chargé d'élaborer un plan dans ce domaine, qui consiste à veiller à ce que toutes les installations soient inspectées périodiquement, à mener et superviser des inspections techniques dans plus de 100 installations de la MINUK, à assurer les commandes de matériel, à dresser un calendrier pour remédier aux lacunes et mener à bien les travaux, à organiser des campagnes de prévention et d'alerte pour la population, à mettre au point et essayer des plans d'évacuation des bâtiments pour tous les emplacements, à inspecter tous les éléments de la sécurité qui pourraient être défectueux et à superviser le personnel international et local.

238. Un poste supplémentaire d'agent du Service mobile est nécessaire pour un responsable du rassemblement de la population, qui sera chargé de former le personnel et d'exécuter les plans d'évacuation d'urgence des installations des Nations Unies, y compris en cas d'incendie.

239. Il est proposé de transférer au Service mobile les huit postes existants d'agent des services généraux (autres classes) pour pouvoir recruter plus facilement du personnel international de sécurité sur le terrain.

240. La Section de la sécurité a besoin de deux gardes supplémentaires recrutés au niveau international pour veiller à ce que la sécurité soit assurée comme il convient. Rien qu'à Pristina, les locaux qui doivent être surveillés sont passés de 8 à 15. Cette augmentation du nombre de postes est également nécessaire pour que les effectifs restent suffisants en cas de congé annuel ou de maladie.

241. Il est nécessaire de disposer au total de 253 postes d'agent local pour les gardes. L'effectif actuel requis pour surveiller les installations de la MINUK est de 629 agents. En attendant que ces 253 postes soient approuvés par l'Assemblée générale, des gardes supplémentaires sont employés à titre temporaire. Des ressources ont été prévues à cette fin dans le présent budget, pour une période de six mois. Comme les intéressés exercent des fonctions de caractère permanent, les postes qu'ils occupent actuellement seront transformés en postes d'agent local lorsque l'Assemblée générale les aura approuvés. Du point de vue de la sécurité, il est hautement souhaitable de recruter le plus souvent possible des gardes employés par l'Organisation des Nations Unies, de préférence à des contractuels. Il existe au Kosovo une seule véritable société de gardiennage dont l'effectif est égal à la moitié seulement du nombre de gardes locaux de la MINUK et qui n'a pas la capacité de fonctionner dans toutes les régions. Il n'y a à l'heure actuelle pratiquement aucune concurrence ni aucune autre solution viable. Les besoins devraient augmenter au cours des mois à venir et tous les efforts seront faits pour engager sous contrat des agents supplémentaires de surveillance pour répondre aux besoins futurs.

Groupe de la sécurité aérienne

242. Deux postes supplémentaires sont nécessaires pour le Groupe : un spécialiste de la sécurité aérienne (P-4) et un assistant dans ce domaine (Service mobile).

243. L'administrateur régional chargé de la sécurité aérienne conseille les chefs de Mission et le Directeur de l'administration de la MINUK pour tout ce qui concerne son domaine et propose des mesures préventives et correctives. Il veille à ce que les directives et les procédures en matière de sécurité soient appliquées, de même que les procédures relatives à l'enregistrement, au codage et à la notification de tous les événements se rapportant aux opérations aériennes. Il fait en sorte que toutes les

inspections d'aéronefs soient organisées comme il convient et en temps voulu et que les rapports nécessaires soient établis et présentés au Groupe de la sécurité aérienne et au Groupe des opérations aériennes du Siège de l'ONU. Il organise des réunions périodiques en matière de sécurité aérienne avec des représentants civils et militaires. Il veille à diffuser les messages d'alerte et de publicité concernant la sécurité aérienne et assure une liaison étroite avec les spécialistes de la sécurité aérienne des autres Missions.

244. L'assistant aide à appliquer le programme de la MINUK dans le domaine de la sécurité aérienne ainsi que le plan d'urgence concernant les accidents ou incidents impliquant des appareils des Nations Unies dans la zone de la Mission, et contribue aux inspections des appareils et des installations et à l'élaboration des rapports. Il aide également à organiser dans la Mission des réunions sur la sécurité aérienne, diffuse des informations sur l'alerte et la publicité dans ce domaine, gère la documentation du Groupe de la sécurité aérienne, enregistre toutes les activités effectuées par le Groupe et rédige les projets de rapports mensuels.

Groupe administratif régional

245. Six assistants administratifs locaux supplémentaires sont nécessaires pour contrôler la distribution et la réception du courrier et des télécopies au bureau de l'administrateur régional et pour assurer les fonctions d'assistant linguistique lors des réunions avec les fonctionnaires locaux.

Groupe de soutien aux Volontaires des Nations Unies

246. Les modifications à apporter aux effectifs de ce groupe consistent à supprimer un poste P-4 et à transférer à l'administration civile 196 Volontaires des Nations Unies.

Groupe du budget et du contrôle des coûts

247. Il est proposé de reclasser à P-2 un poste d'agent des services généraux (autres classes). Le bureau chargé du budget doit gérer le tableau d'effectifs, établir des états mensuels des crédits et des dépenses, dresser les comptes mensuels des sections, gérer les crédits et les répartir, avaliser toutes les commandes destinées à la Mission, prévoir les besoins financiers, arranger le redéploiement ou le réalignement des fonds lorsque cela est nécessaire, maintenir la liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix et établir des estimations de coût annuelles et des rapports d'exécution en sus des rapports détaillés de gestion présentés au Directeur de l'administration. Un autre fonctionnaire de la catégorie des administrateurs est nécessaire pour contrôler chaque jour les comptes dans les systèmes SUN et Reality, élaborer un récapitulatif des ajustements à apporter, dresser une liste détaillée des engagements non réglés et coordonner la liquidation en temps voulu des engagements conjointement avec les chefs de section, le Bureau des achats et la Section du contrôle des factures, les agents certificateurs et la Section des finances. Outre les postes P-4 et P-3 actuels, il est proposé de reclasser à P-2 un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour répondre à l'accroissement des besoins et des responsabilités concernant les rapports du Groupe du budget et du contrôle des coûts.

Services administratifs

248. La ComMission d'enquête a été transférée de la Section des services généraux, de même que ses deux postes (1 P-3 et 1 agent du Service mobile).

Section des achats

249. Quatre postes supplémentaires, pour deux fonctionnaires chargés des marchés (P-3) et deux assistants chargés des achats [catégorie des services généraux (autres classes)] sont demandés pour cette section.

250. La Section a besoin de deux fonctionnaires chargés des marchés pour la préparation et l'administration des marchés en matière de construction, d'entretien, de services et d'approvisionnement. Leurs tâches sont la réquisition de services contractuels, la recherche de fournisseurs, l'établissement des appels d'offres et des cahiers des charges, l'évaluation des offres, la négociation et l'établissement des contrats soumis, pour les sommes supérieures à 50 000 dollars au Comité local des marchés, et pour les sommes supérieures à 200 000 dollars au Comité des marchés du Siège.

251. Deux assistants chargés des achats sont nécessaires pour aider les fonctionnaires chargés des marchés à établir et administrer les contrats en matière de construction, d'entretien, de services et d'approvisionnement. Ils préparent les devis estimatifs, les appels d'offres et les ordres d'achat de biens et services, établissent des listes de fournisseurs, préparent les demandes et fixent les délais pour la réception des offres, reçoivent les propositions de prix des vendeurs, suivent avec attention l'évolution du marché et la situation des ordres d'achat.

Section des services généraux

252. Par suite du transfert du Groupe linguistique et de la ComMission d'enquête au Bureau du Représentant spécial et aux services administratifs respectivement, la dotation de cette section a été réduite de 18 postes (1 P-4, 2 P-3, 1 agent du Service mobile, 2 agents locaux et 12 administrateurs recrutés sur le plan national).

Section de soutien logistique

253. Au total, 42 postes (2 P-3, 1 P-2, 4 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux (autres classes), et 31 agents locaux) doivent être transférés à la Section des approvisionnements.

Section des approvisionnements

254. Les modifications sont les suivantes : addition de 42 postes transférés de la Section de soutien logistique, addition d'un poste de la catégorie des services généraux (autres classes) venant de la Section de l'informatique, reclassement d'un poste de P-4 à P-5, et addition de 15 postes nouveaux (3 P-3, 4 postes d'agent du Service mobile et 8 postes locaux).

255. La Section des approvisionnements a été considérablement étoffée afin d'étendre les lignes d'approvisionnement en biens consommables aux cinq administrations régionales qui représentent près des deux tiers de tout le personnel civil et de police, et afin d'ajouter un groupe chargé de superviser les services externalisés aux unités de la police spéciale, aux administrations régionales et aux postes de la

région de Pristina. Il est donc proposé de reclasser à P-5 le poste du chef de la Section des approvisionnements afin d'assurer une planification adéquate de l'approvisionnement et une bonne gestion des contrats de services.

256. Le chef de la Section des approvisionnements est chargé de planifier les besoins et de fournir des moyens à la Mission dans deux grands domaines : les fournitures générales et les services. Les fournitures générales comprennent des fournitures et le matériel de bureau et le matériel spécial pour les besoins de la police, distribués dans toute la zone de la Mission à partir d'un magasin central et de magasins secondaires dans les régions. Le chef de la Section des approvisionnements dirige la planification des besoins et la gestion des marchés pour la fourniture et la distribution de carburant, les services de restauration, de nettoyage, d'entretien des terrains dans toute la zone de la Mission, pour les postes de la MINUK et les groupes de la police spéciale.

257. La Section a besoin d'un poste P-3 de chef adjoint et spécialiste de la planification des approvisionnements, chargé de planifier les futurs besoins de la Section, de rédiger les procédures et les descriptions d'emploi, d'aider à prévoir les besoins budgétaires, et de remplacer le chef en son absence.

258. Un poste P-3 est proposé pour un responsable des marchés qui devra identifier et planifier les besoins de la Mission, y compris en ce qui concerne le matériel pour la police spéciale et la préparation et gestion des marchés pour les fournitures de bureau et fournitures générales. Il suit et tient à jour des documents sur les questions budgétaires et établit des règles pour le régime des réquisitions.

259. Un troisième poste P-3 est proposé pour un chef du Groupe des services d'appui, responsable de la distribution des rations, des services de restauration, blanchissage, nettoyage et gardiennage, ramassage des ordures, lutte contre les vecteurs, élimination des eaux usées, nettoyage des fosses septiques, et entretien des terrains pour les 10 unités de la police spéciale (1 160 personnes dans l'ensemble du Kosovo) et l'unité canine (35 personnes et 25 chiens) et responsable de la fourniture des mêmes services, moins les rations, la restauration et le blanchissage, à tous les postes de la MINUK à Pristina et dans les régions. Au début, les services seront en partie sous-traités, en partie assurés par des personnels sous contrat de l'ONU. Ultérieurement, tous les services seront sous-traités et le titulaire du poste aura des fonctions de suivi, d'inspection et de supervision des fournisseurs.

260. Quatre superviseurs chargés de l'assurance de la qualité (Service mobile) sont nécessaires pour évaluer la prestation des fournisseurs compte tenu des termes des marchés, suivre, contrôler et faire rapport sur les services reçus au moyen d'un programme de surveillance de la qualité par échantillonnage statistique, et utiliser les statistiques établies pour évaluer de manière objective le respect par le(s) fournisseur(s) des termes des marchés et pour estimer les paiements à effectuer.

261. La Section a besoin d'un commis administratif pour l'essence, l'huile et les lubrifiants (agent local) qui devra rassembler chaque mois les bons délivrés pour les déplacements des véhicules et consigner les détails sur une feuille de contrôle.

262. Il faudra un superviseur pour le contrôle des stocks (agent local), qui devra contrôler les mouvements physiques des marchandises à l'entrée et à la sortie du magasin central avec l'aide du magasinier, et consigner et tenir à jour ces mouvements avec l'aide de deux commis chargés de l'entrée des données.

263. Deux commis pour l'entrée des données (agents locaux) enregistreront tous les mouvements à l'entrée et à la sortie du magasin central.

264. Il faudra quatre assistants pour le contrôle de la qualité (agents locaux) qui devront gérer et superviser les camps abritant les unités de la police spéciale; ils seront responsables de la gestion quotidienne des camps, y compris les travaux limités de maintenance et de réparation nécessaires pour la bonne exécution de tous les services. Ils seront chargés du suivi quotidien, du contrôle et des rapports sur tous les aspects des services fournis par les entrepreneurs, au moyen d'un programme de surveillance de la qualité par échantillonnage statistique. Ils communiqueront leurs résultats par écrit et observeront les consignes et recommandations faites après analyse des résultats.

265. Dix-huit postes de la Section de soutien logistique sont transférés au Groupe des services de la police spéciale (1 P-3, 2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux (autres classes) ainsi que 12 agents locaux).

266. Un administrateur (P-3) pour l'essence, l'huile et les lubrifiants/combustibles solides sera chargé de la bonne gestion des marchés relatifs à l'essence, à l'huile, aux lubrifiants et aux combustibles solides, de la planification et du contrôle des livraisons, des contrôles de qualité, des procédures, et il apportera aussi son concours pour la planification budgétaire.

267. Deux responsables des approvisionnements (Service mobile) coordonneront toutes les questions d'approvisionnement entre bureaux régionaux de la MINUK et de la police, veilleront à la comptabilisation correcte de toutes les fournitures et biens consommables, et aideront au suivi des divers contrats de services relevant de la responsabilité de la Section des approvisionnements.

268. Trois assistants de la catégorie des services généraux (autres classes) aideront à tenir la comptabilité des biens consommables, à identifier les besoins, à effectuer les réquisitions et à suivre l'exécution du budget de la Section des approvisionnements.

269. Douze magasiniers/chauffeurs (agents locaux) sont nécessaires pour aider à décharger et charger les véhicules, recevoir, délivrer et réparer le matériel, et toutes autres tâches demandées par le responsable des approvisionnements. De plus, sept autres agents locaux auront des fonctions de chauffeur en plus de leurs fonctions de magasinier.

270. Par ailleurs, 24 postes de la Section de soutien logistique sont transférés au Groupe des services de la police spéciale (1 P-3, 1 P-2, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes) et 19 agents locaux).

271. Le chef du Groupe chargé de la cession des actifs et spécialiste de la protection de l'environnement (P-3) mettra en place un groupe de la cession des actifs, établira les spécifications pour tous les marchés à passer en vue de l'évacuation des matériels inutilisables et déchets contaminés, et définira les tâches concernant le traitement et l'enlèvement de sol contaminé et d'huiles. Il devra superviser et gérer les marchés en question et s'assurer que les consignes pour la protection de l'environnement sont respectées dans toute la zone de la Mission. Il tiendra des registres de tous les matériels réformés (appartenant à l'ONU ou aux contingents) et s'assurera que les règles de l'ONU à cet égard sont respectées. Dans le cas de maté-

riels excédentaires définis, le titulaire recommande et applique la méthode de cession appropriée et met en oeuvre la procédure correcte.

272. Un superviseur chargé de l'assurance de la qualité (P-2) aura la responsabilité d'évaluer la performance des fournisseurs par comparaison avec les termes des marchés. Ces fonctions comprennent le suivi, le contrôle et l'établissement de rapports sur les services fournis, au moyen d'un programme de surveillance de la qualité par échantillonnage statistique. Le titulaire utilisera les statistiques établies pour évaluer de manière objective la façon dont les fournisseurs respectent les termes des marchés et estimer les paiements à effectuer.

273. Deux responsables de la planification (Service mobile) seront chargés de vérifier les factures et autres demandes de règlement des fournisseurs, de surveiller la qualité de leurs services et de veiller à l'assurance de la qualité. Ils tiendront à jour des bases de données sur les stocks et les rythmes d'utilisation et définiront les besoins futurs.

274. Quatre administrateurs des marchés (1 agent des services généraux (autres classes) et 3 agents locaux) seront chargés de l'établissement préliminaire des spécifications pour les services et devront aider à modifier et établir de tels documents. Ils aideront à mettre au point des programmes de surveillance de la qualité et à préparer les plans d'échantillonnage statistique. Ils devront aussi préparer les réquisitions, contrôler les factures et tous les aspects financiers des marchés, et devront avoir de bonnes connaissances en informatique afin de concevoir des tableurs pour le suivi des résultats. Ils entreront les résultats, produiront des analyses statistiques et assureront la liaison avec les superviseurs chargés de l'assurance de la qualité pour l'établissement des rapports.

275. Seize assistants/superviseurs pour le contrôle de la qualité (agents locaux), s'ajoutant aux quatre postes supplémentaires mentionnés au paragraphe 264 ci-dessus, seront nécessaires pour porter à 20 le nombre total d'assistants/superviseurs chargés du contrôle de la qualité.

276. Enfin, un poste de la catégorie des services généraux (autres classes) est transféré de la Section de l'informatique à la Section des approvisionnements pour un assistant chargé des approvisionnements qui sera responsable du contrôle, de la réception, de la délivrance de toutes les fournitures médicales consommables et qui en tiendra registre de manière appropriée.

Section de l'infrastructure

277. Les effectifs de cette section seront augmentés par transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) provenant de la Section de l'informatique et par l'addition de 24 postes (4 P-3, 15 agents du Service mobile et 5 agents locaux).

278. Le chef de l'Équipe d'évaluation (P-3) sera responsable de l'appui technique pour l'évaluation des bâtiments et autres locaux dans la zone de la Mission. Le titulaire sera aussi chargé de fournir des estimations de coût et des spécifications pour les projets généraux de remise en état et pour l'attribution des locaux et la coordination des ressources en vue de remplir les tâches prévues.

279. Un assistant de projet (P-3) coordonnera l'appui, les rapports logistiques et rapports de situation pour les cinq groupes régionaux de l'infrastructure, ainsi que l'approbation des divers projets dépassant les capacités des responsables indivi-

duels, et il devra suivre la situation et coordonner la conception, les réquisitions, les projets et le budget.

280. Un administrateur chargé des opérations (P-3) coordonnera l'appui, les rapports logistiques et les rapports de situation pour les groupes de l'infrastructure ainsi que l'approbation des divers projets qui excèdent la capacité des chefs de groupe individuels, et devra suivre la situation et coordonner la conception, les réquisitions, les projets et le budget.

281. Le chef du Groupe du bâtiment (P-3) apportera un appui en matière de maintenance dans la zone, supervisera les activités de maintenance, sera responsable des échéanciers, des mesures préventives, des travaux de construction limités et de la gestion des projets.

282. Un conducteur de travaux (Service mobile) sera chargé des détails de gestion de la construction/maintenance pour les projets relevant de sa responsabilité, de l'organisation des ressources à employer pour la construction ou la maintenance des bâtiments et autres installations, l'une et l'autre tâches étant effectuées à l'aide de personnel de l'ONU ou externalisées. Le conducteur de travaux sera aussi chargé d'appliquer les règles de sûreté et de sécurité dans la zone.

283. Un chef électricien (Service mobile) sera chargé de l'entretien et de la sûreté des installations électriques dans l'ensemble de la Mission et devra travailler avec les services des bâtiments et avec les responsables régionaux de l'infrastructure pour s'assurer que les projets électriques sont bien planifiés et exécutés; il supervisera les projets électriques complexes que lui confiera le chef de la Section de l'infrastructure.

284. Un préposé aux groupes électrogènes (Service mobile) supervisera les ateliers de réparation des groupes électrogènes, respectivement pour l'alimentation en électricité et la climatisation/réfrigération, et supervisera les ouvriers qualifiés pour s'assurer que le matériel de l'ONU est convenablement entretenu et réparé.

285. Quatre mécaniciens spécialistes de la climatisation/réfrigération (Service mobile) seront chargés de la maintenance et de la réparation des petits climatiseurs individuels et à compresseur séparé, à la fois sur le terrain et en atelier. Ils feront le diagnostic des défauts des systèmes de refroidissement et de chauffage, établiront les besoins en matériel et pièces de rechange et changeront les liquides de refroidissement.

286. Quatre électriciens (Service mobile) seront chargés de diagnostiquer et réparer les défauts électriques, d'établir des listes de matériel, de commander les pièces de rechange et de construire les installations électriques basse tension d'une manière convenable, sûre et conforme aux normes.

287. Quatre mécaniciens spécialistes des groupes électrogènes (Service mobile) seront chargés du diagnostic et de la réparation des défauts mineurs des groupes dans la gamme 5-700KVA. Ils établiront des listes de matériel, commanderont les pièces de rechange et analyseront la performance des groupes électrogènes au moyen d'essais standard. Ils utiliseront à cet effet des matériels complexes, et exécuteront des travaux d'entretien complexes pour remplacer ou réparer les composants dans le cadre d'un programme d'entretien régulier.

288. Cinq agents locaux supplémentaires pour le Groupe de gestion des matières sont nécessaires en raison de l'accroissement considérable du travail et des respon-

sabilités du Groupe. Les besoins sont dus en particulier au triplement de la quantité de matières traitées et au doublement du nombre de projets appuyés par le Groupe. En outre, l'espace alloué aux magasins a plus que doublé depuis l'année précédente, d'où la nécessité d'augmenter le personnel. Enfin, les responsabilités du Groupe et sa charge de travail se sont considérablement accrues en raison de l'introduction d'un système de contrôle électronique et à cause des réquisitions.

Section de l'informatique

289. La création de 71 postes nouveaux (2 postes P-3, 3 postes P-2, 16 postes du Service mobile et 50 postes locaux) sera en partie compensée par le transfert de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) à la Section des approvisionnements et à celle de l'infrastructure, respectivement.

290. Le chef du Groupe d'appui régional (P-3) apportera un appui direct coordonné à la gestion et à l'organisation des services informatiques régionaux, portant sur tous les aspects administratifs, opérationnels et informatiques de la bureautique et du traitement électronique de l'information. Il coordonnera la planification, la gestion, l'analyse fonctionnelle, la conception, la programmation et l'exécution des projets de bureautique dans les services informatiques régionaux; établira à l'intention des bureaux régionaux des normes coordonnées et cohérentes concernant la politique d'informatisation, le matériel informatique, l'intégration des systèmes et les logiciels standard; apportera un soutien aux municipalités et aux postes de police; assurera la liaison avec l'administration régionale pour veiller à ce que les services informatiques régionaux bénéficient en permanence d'un appui administratif suffisant; présentera au chef de la Section de l'informatique des rapports périodiques sur l'état des services informatiques dans les régions; et supervisera et orientera les activités des chefs des services informatiques régionaux.

291. Un poste de directeur de projet de câblage informatique (P-3) est nécessaire pour veiller à ce que le projet de la MINUK dans le domaine de la mise en réseau soit géré et administré avec efficacité et efficience.

292. Le gestionnaire de système Lotus Notes (P-2) participera à la planification, à l'application et à la gestion du système Lotus Notes à l'échelle de toute la Mission, en veillant tout particulièrement à la compatibilité avec les normes et paramètres du système Lotus Notes du Siège et de la Division de l'administration et de la logistique des Missions du Département des opérations de maintien de la paix. À cet égard, le titulaire du poste sera chargé d'optimiser les échanges de données avec le Siège et la Division; de surveiller les contrôles de sécurité de l'accès au système; de vérifier l'intégrité et l'exactitude des données enregistrées; de procéder régulièrement à des sauvegardes des systèmes et des données, en collaboration avec le gestionnaire du réseau local; d'utiliser les techniques et procédures de restauration des données pour réduire autant que faire se peut les pertes d'informations en cas de panne des systèmes; d'aider les utilisateurs à établir des statistiques et des rapports de gestion; de créer des applications du système Lotus Notes adaptées aux besoins de la Mission; et d'assurer des fonctions de supervision et d'appui techniques au profit du gestionnaire du courrier électronique. Ce poste est nécessaire pour faire en sorte que le système Lotus Notes de l'ensemble de la MINUK (en liaison avec le Siège, la Division de l'administration et de la logistique des Missions et les autres Missions) soit convenablement géré et administré.

293. L'administrateur chargé des projets spéciaux (P-2) sera chargé de planifier et d'exécuter les projets informatiques spéciaux, d'aider à l'administration et à la gestion du budget informatique et de mettre en place des mécanismes de contrôle et d'établissement de rapports pour la gestion du matériel. Ses attributions sont les suivantes : coordination et planification, gestion, analyse fonctionnelle, conception, programmation et exécution de projets informatiques spéciaux; veille technologique et conseils au chef de la Section de l'informatique sur les avantages, les inconvénients et les degrés de rentabilité des technologies, programmes et systèmes nouveaux; liaison avec le Siège, les autres Missions, les fabricants, le groupe d'appui technique et les fournisseurs pour les questions relatives à la gestion du matériel informatique; et établissement de rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets informatiques spéciaux.

294. Un gestionnaire de réseau (P-2) aidera à : établir les spécifications pour les commandes de logiciels et de composants de réseaux; concevoir et mettre en place des réseaux locaux ou étendus; et établir des spécifications standard assurant la connectivité des réseaux à l'échelle de toute la Mission. Il aura en outre à procéder à des essais et analyses périodiques de la connectivité des réseaux pour s'assurer que les normes et spécifications officielles sont respectées; mettre au point et appliquer des procédures efficaces et efficaces d'administration des identités réseaux; examiner les publications professionnelles, sites Web et autres sources disponibles pour se tenir informé des nouvelles technologies et de l'évolution de l'industrie des réseaux; élaborer des stratégies de rationalisation des installations et de mises à jour sur les postes reliés aux réseaux; administrer et gérer les licences afférentes aux systèmes d'exploitation des réseaux client-serveur.

295. Un poste de technicien du câblage informatique (Service mobile) est nécessaire pour : aider à préparer les spécifications pour les commandes de matériel de mise en réseau; aider à la conception et l'exécution des installations; superviser l'installation des éléments physiques des réseaux, notamment les concentrateurs, les commutateurs, les routeurs, les imprimantes en réseau, les postes de travail partagés et le matériel connexe; superviser la maintenance de l'infrastructure physique du réseau et l'agrandir; assurer régulièrement des services de maintenance et de réparation des composants du réseau; surveiller l'état des stocks de composants pour l'installation des réseaux afin de s'assurer qu'ils sont toujours suffisants pour faire face aux situations d'urgence.

296. L'assistant aux projets spéciaux (Service mobile) aidera l'administrateur chargé desdits projets à planifier et exécuter les projets informatiques spéciaux, à administrer et gérer les budgets informatiques et à mettre en place les mécanismes de contrôle et d'établissement de rapports sur la gestion du matériel. Il aura notamment pour tâche concrète : d'aider à la planification, à la gestion, à l'analyse fonctionnelle, à la conception, à la programmation et à l'exécution des projets informatiques spéciaux; d'assurer la liaison avec le Siège de l'ONU, les autres Missions, les fabricants, le groupe d'appui technique et les fournisseurs pour les questions relatives à la gestion du matériel informatique; d'utiliser le système « Reality » pour soumettre toutes les demandes de fournitures de biens ou services informatiques; d'établir et de tenir à jour des rapports, bases de données et documents relatifs aux demandes de fournitures, au budget et à la gestion du matériel.

297. Un poste de chef d'atelier technique (Service mobile) est nécessaire pour : assurer l'installation et l'entretien de tout le matériel informatique relevant des catégo-

ries suivantes : a) ordinateurs personnels autonomes; b) postes de travail reliés à un serveur de réseau local/Unix; c) tous périphériques informatiques, imprimantes, alimentations non interruptibles, concentrateurs, modems, et tous autres dispositifs matériels intervenant directement dans la configuration des réseaux; mettre au point, perfectionner et appliquer les procédures de chargement sur les ordinateurs des configurations logicielles propres à la Mission; effectuer les tests et installations sur tous les nouveaux ordinateurs et faire rapport au groupe d'appui technique sur l'état du matériel reçu, après vérification du rapport d'inventaire; effectuer les tests, analyses, diagnostics et réparations sur le matériel informatique défectueux; établir des rapports périodiques sur les activités de l'atelier; s'assurer que l'atelier dispose de tous les outils et matériels d'essai nécessaires ainsi que de quantités suffisantes de pièces de rechange pour tout le matériel informatique standard; obtenir auprès des fabricants de matériel les derniers correctifs, mises à jour et perfectionnements ainsi que les numéros des pièces de rechange; superviser les travaux des sous-chefs d'atelier.

298. Treize postes supplémentaires d'agent du Service mobile sont nécessaires, pour quatre gestionnaires de réseau local/étendu et assistants de gestionnaire de réseau pour pourvoir aux besoins de l'ensemble de la Mission dans ce domaine; un assistant à la gestion du matériel qui apportera un appui supplémentaire pour l'administration et la gestion de l'information relative aux achats et à la réception du matériel informatique; un sous-chef d'atelier informatique pour réparer rapidement le matériel informatique défectueux; deux assistants chargés d'administrer et de gérer les systèmes Lotus Notes de la MINUK connectés au système global du Département des opérations de maintien de la paix; un gestionnaire du système Reality pour administrer le système standard de gestion des achats de la Division de l'administration et de la logistique des Missions; un assistant chargé du matériel de la Mission pour fournir un appui administratif et technique touchant le Système de contrôle du matériel des Missions; et trois agents d'assistance téléphonique pour venir en aide aux utilisateurs des systèmes informatiques sur une trentaine de sites à Pristina.

299. Un poste de commis aux inventaires (agent local) est nécessaire pour entrer les données relatives aux commandes et à la réception de tout le matériel informatique dans le Système de contrôle du matériel des Missions et pour répondre à toutes les questions concernant le matériel commandé ou reçu.

300. Quatre postes d'assistant informaticien régionaux (agents locaux) sont nécessaires pour venir en aide aux utilisateurs qui ont des problèmes de maniement des applications bureautiques et du matériel standard; entrer les données relatives au règlement des problèmes par le service d'assistance téléphonique dans l'application Lotus Notes créée à cet effet; et mettre au point et appliquer des instructions sur l'assistance de premier niveau touchant l'utilisation des applications et matériels de bureautique standard. Par ailleurs, en collaboration avec les aide-formateurs, ils mettront au point des programmes de formation axés sur les domaines où il est le plus fait appel au service d'assistance téléphonique. Ils apporteront également un appui concernant les composants des réseaux locaux dans les régions.

301. Un poste de magasinier (agent local) est nécessaire pour livrer et récupérer les matériels informatiques entre différents sites de la Mission; installer le matériel informatique livré; organiser et tenir le magasin informatique; procéder à des vérifications des stocks de matériel informatique durable et non durable; décharger et char-

ger les lots de matériel informatique; entrer les données dans le module de gestion des stocks du Système de contrôle du matériel des Missions.

302. Quinze assistants au câblage informatique (agents locaux) installeront les câbles et le matériel connexe dans les divers sites de la MINUK. Ces postes sont nécessaires pour pourvoir aux besoins constants et toujours urgents en matière de câblage et de connexion dans les bâtiments et sur les sites toujours plus nombreux de la MINUK.

303. Dix assistants informaticiens régionaux (agents locaux) seront chargés de venir en aide aux utilisateurs en cas de problème touchant les applications et matériels de bureautique; d'introduire les données relatives au règlement des problèmes par le service d'assistance téléphonique dans l'application Lotus Notes créée à cet effet; de mettre au point et d'appliquer des instructions sur l'assistance de premier niveau touchant l'utilisation des applications et matériels de bureautique standard; de fournir un appui touchant les composants de réseaux locaux dans les régions; et d'entreprendre d'autres activités d'appui informatique connexes en cas de besoin. Ces postes sont nécessaires pour fournir un appui à la région de Pristina (bureau informatique nouvellement créé) et pourvoir aux besoins croissants dans les autres régions, compte tenu de l'installation de réseaux non seulement au niveau des sièges régionaux mais également dans les services municipaux et les postes de police civile.

304. Sept postes de chargé d'assistance téléphonique (agents locaux) sont nécessaires pour : venir en aide aux utilisateurs en cas de problème touchant les applications et le matériel de bureautique standard; enregistrer les données relatives au règlement des problèmes par le service d'assistance technique dans l'application Lotus Notes créée à cet effet; mettre au point et appliquer des instructions sur l'assistance de premier niveau touchant l'utilisation des applications et matériels de bureautique standard; et, en collaboration avec les aide-formateurs, mettre au point des programmes de formation axés sur les domaines où il est le plus fait appel au service d'assistance téléphonique. Ces postes sont demandés pour faire face aux besoins croissants d'assistance informatique par téléphone pour les nombreux sites (actuellement plus de 30) de Pristina. Étant donné l'encombrement du trafic à Pristina et l'augmentation prévue du nombre des sites qui auront besoin de cet appui, il est essentiel que ces postes soient approuvés afin que les services informatiques puissent fournir à tous les utilisateurs des systèmes, partout dans Pristina, un soutien rapide et efficace.

305. Trois postes d'aide-formateur (agents locaux) sont nécessaires pour organiser et dispenser au personnel de la Mission à tous les niveaux, de manière régulière, une formation portant sur les sujets suivants : les ordinateurs et leur utilisation, les commandes et les utilitaires spéciaux du système d'exploitation Windows, les applications de bureautique standard (traitements de texte, tableurs et bases de données), les systèmes d'information/traitement des données standard de la Division de l'administration et de la logistique des Missions (Lotus Notes), les applications des réseaux et leur utilisation, etc. Les titulaires de ces postes sont également chargés de mettre au point des matériels de formation, des documentations techniques, des guides de l'utilisateur et des documents d'information; d'organiser des démonstrations, des ateliers et des séminaires sur les applications logicielles et sur les logiciels et matériels qui permettent de mieux exploiter les technologies avancées; et d'aider au bon fonctionnement de la bureautique, de la télématique et des installations infor-

matiques sur le plan de l'appui aux systèmes, de l'utilisation du matériel de maintenance et des applications logicielles. Ces postes sont nécessaires pour faire face au développement du programme actuel de formation informatique et à la demande croissante d'initiation aux systèmes et applications informatiques, comme le montre l'augmentation du nombre des demandes de formation présentées par les membres de la MINUK.

306. Neuf postes d'assistant au câblage informatique (agents locaux) sont nécessaires pour aider à l'installation et la gestion des réseaux locaux Unix, notamment l'installation des matériels et logiciels Unix, le contrôle de l'accès des utilisateurs aux ressources du réseau, la maintenance du réseau et la sauvegarde des données, l'installation et la maintenance des logiciels antivirus sur tous les serveurs, la préparation des câblages ponctuels, le dépannage en cas de problème touchant l'infrastructure physique et l'installation de périphériques tels que les imprimantes réseau. Ces postes sont nécessaires pour fournir des services d'appui technique et administratif suffisants à l'échelle du réseau étendu de la MINUK, qui couvre actuellement plus de 2 000 utilisateurs dans plus d'une trentaine de bâtiments/sites et comptera plus de 3 000 utilisateurs connectés sur plus de 45 sites.

Section des transports

307. Un total de 116 postes supplémentaires est proposé à cette rubrique (12 agents du Service mobile et 104 agents locaux).

308. Le Chef adjoint de la Section des transports (Service mobile) sera chargé de l'administration et de la coordination de la fonction transport. Le titulaire de ce poste aura pour attributions de superviser le personnel chargé d'effectuer toutes les opérations subalternes de transport, y compris les administrateurs régionaux des transports. Il assure les fonctions d'orientation et de contrôle pour toutes les activités relatives à la maintenance et aux réparations, aux opérations, au budget, aux achats, à la formation et à la gestion du matériel. Il veille à la coordination, à la gestion et au contrôle efficaces des opérations régionales de transport. Il analyse et évalue les besoins globaux de transport de la Mission. Il veille en outre à ce que, s'agissant des fonctions et activités de transport, les procédures et directives opérationnelles standard des Nations Unies et les normes de fonctionnement et de sécurité soient suivies et respectées par tout le personnel chargé des transports.

309. Onze postes supplémentaires d'agent du Service mobile sont demandés pour faire face au développement général des opérations de police de la MINUK, qui entraînera à l'évidence un accroissement du parc de véhicules de la Mission. Ces agents seront chargés d'apporter un appui à tous les utilisateurs des services de la Mission et de veiller au bon fonctionnement, sur les plans administratif, technique et opérationnel, de tous les véhicules des Nations Unies dans la zone de la Mission; de veiller à ce que tous les véhicules des Nations Unies soient entretenus conformément aux normes requises; et de superviser le personnel chargé d'effectuer toutes les tâches subalternes, comme indiqué dans les paragraphes qui suivent.

310. Sept agents des transports pour les opérations d'entretien (Service mobile) seront chargés d'assurer le bon fonctionnement de tous les ateliers (siège ou antennes/régions); d'assurer les réparations et l'entretien des véhicules et du matériel de la Mission en déterminant et analysant les types de réparation ou d'entretien et les véhicules qui nécessitent une révision générale; de veiller au bon fonctionnement technique et opérationnel de tous les véhicules des Nations Unies; de veiller à ce

que les véhicules en panne ou endommagés dans la zone de la Mission soient récupérés et que les rapports pertinents soient établis; d'établir des constats de dommages; de déterminer quels véhicules doivent être retirés de la circulation pour des raisons de sécurité; et de superviser les agents chargés d'effectuer toutes les tâches subalternes.

311. Trois agents des transports pour l'exploitation du parc de véhicules (Service mobile) seront chargés du contrôle du fonctionnement quotidien du parc, en surveillant les ordres de Mission des véhicules et en identifiant lesquels sont en activité et lesquels sont libres; d'établir à l'intention du chef de la Section des transports des rapports sur le kilométrage et la consommation de combustible; de faire passer à tous les nouveaux officiers et fonctionnaires arrivant dans la zone de la Mission les tests et examens préalables à la délivrance du permis de conduire des Nations Unies; informer ceux qui sont nommés dans les régions sur l'utilisation des véhicules, les procédures et leur fonctionnement et l'état de la circulation sur les routes; de tenir un inventaire des véhicules et du matériel appartenant aux Nations Unies, dont le nombre est estimé à 3 039 unités, et veiller à ce que les responsabilités à cet égard soient clairement établies; de procéder à des vérifications ponctuelles ou générales des stocks; et d'établir des rapports d'inventaire mensuels et de fin d'année et engager les procédures de passation par profits et pertes.

312. Un poste d'agent des transports (Service mobile) est nécessaire pour tenir les dépôts de véhicules et de pièces de rechange; et délivrer et recevoir les pièces de rechange, les outils et les pneus et autres matériels destinés aux véhicules de la Mission. Le titulaire de ce poste délivre aussi les pièces de rechange aux mécaniciens des ateliers et des postes extérieurs, tient le registre de ces livraisons, ainsi que l'inventaire à jour des pièces de rechange, des outils et du matériel; et aide à établir les demandes de fournitures et de pièces de rechange, d'outils et de matériel pour les véhicules de la Mission.

313. Au total, 104 agents locaux sont requis pour assurer l'appui technique et administratif et les services de secrétariat nécessaires au bon fonctionnement des opérations de transport. L'appui technique supplémentaire est constitué par 35 chauffeurs, 40 mécaniciens, 1 assistant administratif/secrétaire de direction, 2 magasiniers, 10 carrossiers, 10 laveurs et 6 dépanneurs.

B. Tableau des effectifs actuels et proposés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>				<i>Personnel local</i>	<i>Personnel national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/P-1</i>	Total	<i>Service mobile</i>	<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>					<i>Service de sécurité</i>	Total
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																		
Effectifs actuels	1	1	1	9	14	28	30	6	90	–	–	34	–	34	68	–	–	192
Effectifs proposés	1	1	4	8	12	28	41	7	102	–	1	34	–	35	96	10	–	243
Bureau du Représentant spécial adjoint/ Administration civile																		
Effectifs actuels	–	1	4	19	51	200	160	–	435	–	–	160	–	160	1 900	–	–	2 495
Effectifs proposés	–	1	6	24	67	227	221	24	570	–	–	173	–	173	2 160	1	196	3 100
Bureau du Représentant spécial adjoint/ Affaires humanitaires																		
Effectifs actuels	–	1	1	–	2	8	2	3	17	3	–	2	–	5	18	–	–	40
Effectifs proposés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reconstruction^a																		
Création d'institutions^a																		
Administration																		
Effectifs actuels	–	–	1	2	9	23	38	21	94	180	6	85	42	313	1 296	12	203	1 918
Effectifs proposés	–	–	1	2	10	22	49	27	111	238	6	78	44	366	1 727	–	7	2 211
Effectifs actuels	1	3	7	30	76	259	230	30	636	183	6	281	42	512	3 282	12	203	4 645
Effectifs proposés	1	2	11	34	89	277	311	58	783	238	7	285	44	574	3 983	11	203	5 554

^a Le personnel sera fourni respectivement par l'Union européenne et par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

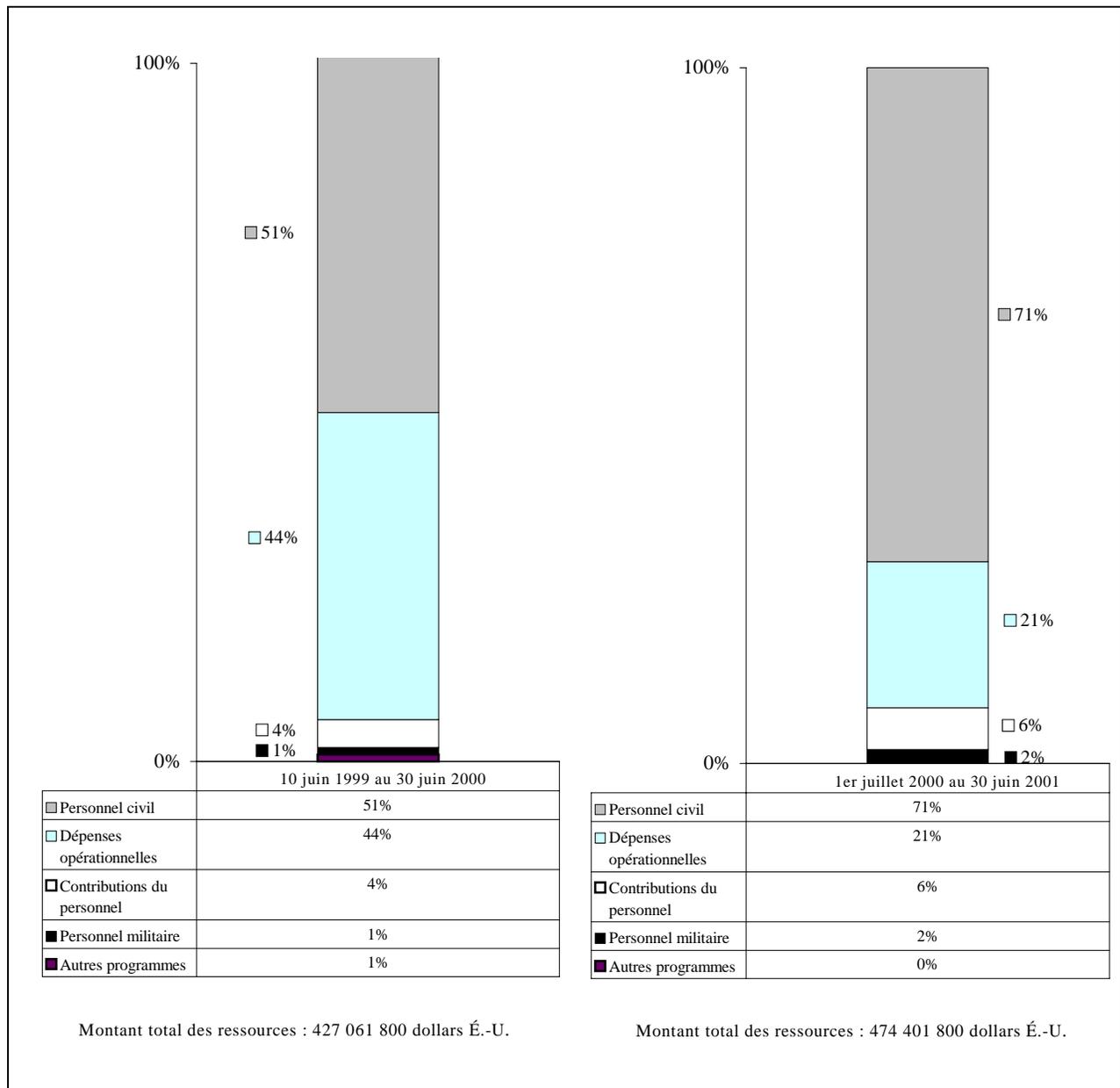
Catégorie de charges à répartir	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1998- 30 juin 1999	10 juin 1999- 30 juin 2000	1er juillet 2000-30 juin 2001	Prévisions de dépenses non renouvelables
	Dépenses ^a	Montants répartis ^b	Prévisions de dépenses, total	
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	–	1 050	1 270	–
2. Contingents	–	–	–	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	–	–	4 170	–
b) Soutien autonome	–	–	838,8	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	–	1 640	1 800	–
Total partiel, rubrique 3	–	1 640	6 800	–
Total, catégorie I	–	2 690	8 080	–
II. Personnel civil				
1. Police civile	–	97 427	127 817	–
2. Personnel international et personnel local	–	112 600	191 597	–
3. Volontaires des Nations Unies	–	6 510	17 450	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	–	216 540	336 860	–
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	–	10 270	10 940	4 711,7
2. Remise en état des infrastructures	–	–	318,0	318,0
3. Transports	–	77 300	15 250	5 002,2
4. Opérations aériennes	–	11 370	6 850	–
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Communications	–	46 550	21 980	11 239,9
7. Matériel divers	–	31 600	22 600	20 138,9
8. Fournitures et services	–	10 007	19 360	–
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	–	–	1 500	–
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	–	1 300	500,0	–
Total partiel, rubrique 9	–	1 300	2 000	–
Total, catégorie III	–	188 420	99 310	41 410,7

Catégorie de charges à répartir	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1998- 30 juin 1999	10 juin 1999- 30 juin 2000	1er juillet 2000-30 juin 2001	
	Dépenses ^a	Montants répartis ^b	Prévisions de dépenses, total	Prévisions de dépenses non renouvelables
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	-	-	-	-
2. Programmes d'information	-	1 161	631,3	-
3. Programmes de formation	-	358,5	440,2	-
4. Programmes de déminage	-	900,0	900,0	-
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	-	-	-	-
Total, catégorie IV	-	2 420	1 971	-
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	-	-	-	-
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-
VII. Contributions du personnel	-	16 970	28 161	-
Total brut, catégories I à VII	-	427 061	474 401	41 410,7
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	-	(16 970)	(28 161)	-
Total net, catégories I à VIII	-	410 091	446 240	41 410,7
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	-	585,5	-	-
X. Contributions en nature non budgétisées	-	-	-	-
Total	-	427 641	474 401	41 410,7

^a Sans objet.

^b Selon les décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/245.

B. Répartition des ressources nécessaires (montants bruts) par catégorie^{a, b}



^aLes autres programmes représentent moins de 1 % du total des ressources.

^bLes chiffres ayant été arrondis, le total peut être différent de 100 %.

C. Informations supplémentaires

1. Le projet de budget pour l'exercice 2000-2001 a été établi sur la base d'un effectif de 42 officiers de liaison, 4 718 membres de la police civile, 1 357 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 983 agents locaux, 11 administrateurs recrutés sur le plan national et 203 Volontaires des Nations Unies. Les prévisions de dépenses concernant le personnel recruté sur le plan international tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 %. Les traitements du personnel recruté au titre d'un engagement pour une durée limitée (série 300) ont été calculés sur la base d'un nouveau barème qui est entré en vigueur le 1er juillet 2000. On a estimé que 70 % des administrateurs et des agents du Service mobile seront engagés exclusivement pour la Mission. Les prévisions de dépenses concernant le personnel local, les membres de la police civile et les officiers de liaison tiennent compte, dans chaque catégorie de personnel, d'un taux de vacance de postes de 5 %. Celles concernant les membres des unités de police constituées sont calculées en tenant compte de la mise en place progressive de toutes les unités d'ici à novembre 2000. Le montant demandé au titre des fournitures et services divers et autres dépenses de fonctionnement a été ajusté pour tenir compte du taux global de vacance de postes. Le montant total des réductions budgétaires découlant des ajustements techniques s'établit à environ 30 millions de dollars.

Personnel militaire

*Montant réparti : 2 696 200 dollars; prévisions de dépenses : 8 081 900 dollars;
écart : 5 385 700 dollars*

2. L'augmentation de 5 385 700 dollars qui apparaît sous cette rubrique concerne les besoins afférents au matériel appartenant aux contingents (4 170 000 dollars) et au soutien autonome (838 800 dollars) pour 10 unités de police constituées et une unité canine qui seront déployées dans la zone couverte par la Mission. Une somme supplémentaire de 113 000 dollars est également nécessaire pour assurer le déploiement de quatre officiers de liaison supplémentaires et la rotation des officiers de liaison, alors que le précédent budget ne prévoyait des dépenses de voyage que pour un seul déplacement de 38 officiers de liaison.

Officiers de liaison

3. Tous les 42 officiers de liaison ont été déployés dans la zone de la Mission au 1er juillet 2000. Le montant demandé comprend l'indemnité de subsistance, l'indemnité d'habillement et d'équipement et les frais de voyage pour assurer la rotation des 42 officiers, calculés au taux indiqué à l'annexe II.A. Les quatre officiers supplémentaires auront les fonctions suivantes : l'un d'eux sera chargé de la planification stratégique et opérationnelle et de la liaison avec les planificateurs de la KFOR tandis que les trois autres feront office de conseillers spéciaux du Représentant spécial du Secrétaire général ou de son adjoint principal.

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

4. Les prévisions de dépenses comprennent un montant de 4 170 000 dollars pour le remboursement dû aux pays qui fournissent des unités de police constituées au titre de l'équipement apporté dans la zone de la Mission, sur la base de contrats de location avec services plus un montant de 838 800 dollars au titre du soutien auto-

nome. Les ressources demandées pour le remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents comprennent un montant de 180 000 dollars pour la peinture du matériel apporté dans la zone de la Mission. Un montant de 1 800 000 dollars est également demandé pour couvrir les réclamations éventuelles en cas de décès, d'invalidité ou de blessure des officiers de liaison ou des membres de la police civile. Les besoins ont été calculés sur une moyenne de 40 000 dollars par réclamation, pour 46 réclamations, chiffre calculé sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen.

Personnel civil

Montant réparti : 216 543 400 dollars; prévisions de dépenses : 336 867 600 dollars; écart : 120 324 200 dollars

Police civile

5. Le montant prévu a été calculé sur la base du déploiement de 3 558 membres de la police civile et de 1 160 membres des unités de police constituées, y compris une unité canine. Les montants demandés au titre de la police civile comprennent les frais de voyage assurant la rotation des policiers, l'indemnité de subsistance et l'indemnité d'habillement et d'équipement. Des crédits sont également demandés pour les unités de police constituées, aux fins de remboursement des dépenses afférentes auxdites unités et au titre des loisirs, des rations (eau en bouteille) et de l'indemnité de subsistance. Ces prévisions de dépenses ont été calculées aux taux indiqués à l'annexe II.A, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % pour les 3 558 membres de la police civile.

Personnel international et personnel local

6. Les prévisions de dépenses afférentes au personnel international tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 % et sont calculées sur la base des coûts standard de New York pour 642 personnes. Les traitements des 715 membres du personnel international recrutés sous contrat d'une durée limitée ont été calculés sur la base du nouveau barème qui est entré en vigueur le 1er juillet 2000. On a estimé que 70 % des administrateurs et des agents du Service mobile sont engagés spécifiquement pour la Mission. En outre, les dépenses communes de personnel afférentes au personnel international ont été calculées en appliquant aux traitements nets ajustés un taux de 40 %, qui est inférieur au taux standard.

7. Les traitements des administrateurs recrutés sur le plan national et du personnel local sont conformes au barème actuellement en vigueur dans la zone de la Mission. Les dépenses concernant le personnel local ont été calculées compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 %.

8. Un montant de 138 400 dollars est prévu au titre des services contractuels pour financer les services de deux ingénieurs recrutés sous contrat pour une période de six mois (78 000 dollars) et trois consultants en ingénierie recrutés pour une période de deux mois (60 400 dollars). Ces montants serviront à financer les services d'assistance technique nécessaires à l'exécution des projets concernant l'infrastructure.

9. Le montant demandé à la rubrique Personnel temporaire (1 326 300 dollars) comprend 426 900 dollars au titre de services d'ingénierie pour l'exécution de projets, y compris la construction de locaux pour l'installation des éléments logistiques.

On prévoit de recruter temporairement 55 personnes qui travailleront huit heures par jour pendant six jours et seront payées 3,11 dollars l'heure pendant la période pour laquelle elles seront recrutées. Le montant de 118 800 dollars demandé pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, au titre de l'appui aux vols d'approvisionnement hebdomadaire et aux convois bimensuels de véhicules et de matériel à destination de la MINUK, est calculé sur la base d'un salaire mensuel moyen de 2 200 dollars par personne pour un effectif de huit personnes, de juillet à novembre et pour deux personnes par la suite. Un montant supplémentaire de 133 700 dollars est nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations de chauffage et le déblaiement de la neige en hiver. Une équipe de 30 personnes travaillant huit heures par jour, six jours par semaine, pour un salaire horaire de 3,57 dollars, sera nécessaire pendant une période de six mois. Il faudra aussi louer du personnel de sécurité supplémentaire (200 agents), qui travaillera huit heures par jour, cinq jours par semaine pour un salaire horaire de 3,11 dollars, pendant une période de six mois (646 900 dollars).

10. Le montant demandé au titre des voyages divers (1 294 800 dollars) permettra de financer les voyages au Siège des responsables de la Mission, soit huit voyages de 5 jours chacun que le Représentant spécial effectuera en compagnie de trois fonctionnaires, six voyages qu'effectueront deux représentants spéciaux adjoints qui se rendront à New York pendant la période couverte par le budget. Sont prévues dans ce montant les séances de bilan du Chef de la police et du Conseiller militaire à l'expiration de leur période de service. Sont également prévus les voyages au Siège du Directeur de l'administration, de l'Administrateur chargé du budget, de l'Ingénieur en chef et de l'Administrateur régional chargé de la sécurité aérienne.

11. Il est prévu aussi que le Représentant spécial effectuera huit voyages de trois jours à Bruxelles, Genève et Vienne, en compagnie de trois autres fonctionnaires des Nations Unies. Deux représentants spéciaux adjoints se rendront également six fois chacun à Bruxelles, Vienne et Genève.

12. Les prévisions de dépenses tiennent compte en outre des voyages (24) des logisticiens qui se rendront à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Est également demandé un montant couvrant les voyages (7) de quatre fonctionnaires de l'Administration civile au Siège, le voyage de hauts fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix et de la Division de l'administration et de la logistique des Missions ainsi que les voyages de membres du Bureau des services de contrôle interne.

13. Enfin, sont compris dans les prévisions de dépenses les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission (pour un montant estimé à 2 000 dollars par mois) des membres de la police de la MINUK aux fins d'investigations internes ainsi que les voyages d'équipes d'évaluation en vue de la sélection de nouvelles recrues pour la police. On trouvera à l'annexe II.A la ventilation des dépenses prévues au titre de ces voyages.

Volontaires des Nations Unies

14. Les prévisions de dépenses ont été établies sur la base de 203 Volontaires des Nations Unies déployés du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (11 692 800 dollars). Ces prévisions de dépenses sont calculées sur la base des dépenses mensuelles révisées afférentes aux Volontaires des Nations Unies, figurant à l'annexe II.A. Un effectif supplémentaire de 500 Volontaires des Nations Unies sera nécessaire pendant la pé-

riode du 1er juillet au 30 septembre 2000, pour aider à l'enregistrement des électeurs et au déroulement des élections municipales qui doivent avoir lieu en septembre 2000 (5 760 000 dollars).

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 188 425 600 dollars; prévisions de dépenses: 99 318 700 dollars; écart : (89 106 900 dollars)

15. Le montant prévu (99 318 700 dollars) comprend 41 410 700 dollars de dépenses non renouvelables.

16. Les dépenses opérationnelles regroupent les objets de dépenses suivants : locaux/hébergement (10 945 400 dollars), réparation des infrastructures (318 000 dollars), transports (15 254 200 dollars), opérations aériennes (6 850 500 dollars), communications (21 980 500 dollars), matériel divers (22 606 400 dollars), fournitures et services (19 363 700 dollars) et fret aérien et de surface (2 000 000 dollars).

Locaux/hébergement

17. La Mission doit louer des locaux pour le Bureau de liaison de Skopje, le Bureau de liaison de Tirana, les résidences officielles du Représentant spécial et de son adjoint principal à Pristina. Une ventilation détaillée des loyers figure à l'annexe II.A.

18. On estime à 1 240 000 dollars le coût des fournitures nécessaires à l'entretien, qui comprennent les fournitures pour l'entretien des bâtiments dans la région de Pristina (700 000 dollars) et celles qui sont destinées à d'autres régions (540 000 dollars). La plupart des bâtiments occupés par la MINUK n'ont pas été entretenus pendant des années, et ils ont également subi des dégâts pendant la guerre. Le coût des services d'entretien est estimé à 28 000 dollars par mois (336 000 dollars), y compris l'entretien des extincteurs, des climatiseurs, des congélateurs et des installations de chauffage.

19. Les besoins prévus à la rubrique Construction de locaux/bâtiments préfabriqués comprennent la construction d'installations pour les unités de police spéciales, l'Unité de protection rapprochée, des postes de police et des postes de police des frontières/douane de la MINUK. Il est prévu que deux postes de douane additionnels de la MINUK devront être installés au cours de la période. Chaque poste requiert l'installation de trois conteneurs, un bloc sanitaire, une fosse septique, une citerne d'eau, ainsi qu'un système électrique provisoire et des travaux d'aménagement.

20. La répartition des dépenses prévues à cette rubrique est indiquée à l'annexe II.C.

Réparations des infrastructures

21. Les besoins prévus à cette rubrique (318 000 dollars) comprennent la construction de 120 mètres de routes d'accès entre le réseau routier urbain et les bases de soutien logistique à Pristina et dans les quatre autres régions (180 000 dollars) et l'amélioration des aires de stationnement, les voies d'accès et le système d'évacuation des eaux des quatre sites régionaux (138 000 dollars).

Transports

22. Les coûts estimatifs prévoient l'acquisition de 65 nouveaux véhicules et le remplacement de 46 véhicules polyvalents 4x4, comme il est indiqué dans l'annexe II.C. Les dépenses opérationnelles correspondant à l'entretien, au carburant et aux assurances ont été calculées sur la base d'une flotte de 3 184 véhicules des Nations Unies et de 309 véhicules appartenant aux unités de police constituées.

Opérations aériennes

23. Pendant l'exercice financier antérieur (10 juin 1999-30 juin 2000), la MINUK utilisait deux hélicoptères Sikorsky S-61 N basés à Pristina, et un avion-cargo lourd IL-76 basé à Brindisi (Italie). Elle continue d'utiliser l'un des hélicoptères Sikorsky S-61 N pour le transport du personnel et du matériel à l'intérieur de sa zone d'opérations, mais on propose de remplacer le deuxième hélicoptère par un hélicoptère moyen qui sera utilisé pour diverses tâches, dont les opérations de police et, en particulier celles de la police des frontières. L'hélicoptère de remplacement permettra à la Mission de transporter à moindres frais des petits groupes de personnel et d'aider la police des frontières à patrouiller le long des frontières du Kosovo pour détecter et prévenir des activités criminelles. Lorsque ses services ne seront pas requis pour les patrouilles de la police des frontières, l'appareil sera également utilisé en complément de l'hélicoptère d'appui général.

24. Le 1er juillet 2000, la MINUK a cessé d'utiliser l'avion-cargo lourd IL-76 basé à Brindisi. Au lieu de louer à plein temps un avion-cargo lourd, elle utilise un avion-cargo de même type appartenant à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour 3 h 30 d'heures de vol par mois et un appareil AN-26 de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour six heures de vol par trimestre. Elle utilise ces deux appareils pour la livraison de fret prioritaire et le transport du personnel.

25. Les informations relatives aux heures de vol, aux tarifs de location et d'affrètement, aux frais de carburant et aux assurances figurent à l'annexe II.A.

Communications

26. Pour donner à la Mission l'infrastructure de communication dont elle a besoin, performante, solide, plus fiable, offrant aux utilisateurs plus de fonctions et une meilleure protection des transmissions, il faudra continuer de perfectionner et de compléter l'ensemble du réseau que l'on met actuellement en place. Des transmissions fiables sont indispensables pour qu'au sein de la MINUK, l'exercice du commandement, la conduite des opérations et la sécurité puissent atteindre les niveaux voulus pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Il faut donc impérativement établir et maintenir des réseaux de transmissions indépendants, suffisamment étendus et tenant compte des besoins spécifiques de la Mission, qui desserviront aussi d'autres institutions des Nations Unies et institutions participantes.

27. On estime que le réseau de transmissions de la MINUK desservira 7 250 personnes, 3 184 véhicules et des installations dans quelque 170 sites indépendants les uns des autres. En outre, il faudra des dispositifs protégés pour les quartiers généraux de région de la police civile et les opérations de contrôle des frontières.

28. Pour pouvoir étendre ses réseaux de liaisons radio jusqu'aux régions les plus éloignées et faire face aux besoins considérables liés à l'administration publique et

aux opérations de police, la MINUK doit avoir des plates-formes radio séparées. Les systèmes UHF et VHF classiques seront utilisés aussi bien pour les transmissions à caractère civil que pour les opérations de police. En outre, on entreprendra la première phase de l'installation d'un système multiplexe qui permettra au personnel de divers niveaux du siège et aux groupes à composition complexe d'utilisateurs militaires, policiers et civils d'avoir de meilleures transmissions et de plus grandes possibilités de connexion. Tant que le système multiplexe n'aura pas une capacité et une couverture satisfaisantes, il sera utilisé conjointement aux systèmes classiques VHF et UHF.

29. On élargira la couverture des stations fixes du système multiplexe comme celle d'un vaste réseau de répéteurs interconnectés. C'est un préalable indispensable pour que des radios mobiles et portables puissent être utilisées même dans les municipalités éloignées, tant par les utilisateurs de l'administration civile que par les officiers de police de la MINUK. L'extension du système multiplexe se fera en plusieurs étapes. Le réseau classique UHF devra être étendu au delà de sa configuration actuelle pour pallier les lacunes. Quand le réseau multiplexe élargi pourra offrir toute la connectivité nécessaire, le système multiplexe et le système classique seront tous deux réorganisés.

30. Les liaisons radio VHF permettront surtout d'avoir un réseau de radiomessagers à l'échelle du pays. Il faudra un réseau extrêmement étendu compte tenu des besoins prévus pour les opérations du personnel déployé dans le cadre de la Mission. Les radiomessagers seront utilisés pour les besoins du personnel civil et du personnel de la police de la MINUK de service et les appels d'urgence au personnel qui ne sera pas de service, et par les vastes réseaux des gardes de sécurité. L'instabilité actuelle de la situation en matière de sécurité témoigne de la nécessité d'une meilleure protection des transmissions. Le principe envisagé permettra de désactiver à distance des radios volées ou perdues et utilisées par des intrus pour écouter des communications ou embouteiller le réseau.

31. Pour améliorer et mieux protéger les moyens de radiocommunications dans toute la zone des opérations de la MINUK, il faudra utiliser deux plates-formes de liaisons UHF. Les réseaux de répéteurs classiques UHF et d'appareils autonomes mobiles seront utilisés en même temps qu'un système multiplexe UHF pour donner à la police de la MINUK les liaisons opérationnelles nécessaires. La première phase de la mise en place du multiplexe concernera la zone du siège. Les réseaux multiplexes seront progressivement étendus pour offrir une capacité de couverture suffisante face aux besoins opérationnels de la police de la MINUK. Comme les terminaux multiplexes fixes et portables n'ont qu'une puissance et une portée limitées, le réseau de stations fixes et de répéteurs indépendants devra être assez étendu pour donner à ce système une couverture équivalente à celle des radios et des répéteurs UHF classiques de plus grande puissance.

32. La deuxième phase de l'extension du système multiplexe, proposée au titre de l'exercice financier en cours, concerne les cinq quartiers généraux et vise à donner une plus grande capacité de redondance et de commutation au système, ce qui se traduira pas une amélioration générale de ses performances et un accroissement du nombre de canaux, c'est-à-dire d'interconnexions téléphoniques pour les cinq sites, et permettra au siège de mieux couvrir les zones urbaines grâce à des stations fixes supplémentaires.

33. Le réseau des communications repose essentiellement sur les technologies de communication par satellite. Des liaisons par satellite permettraient de relier entre eux le siège de la MINUK à Pristina, les quartiers généraux de région, les principaux postes de la police civile, les postes de police auxiliaires, les postes frontière et les municipalités relevant de l'administration civile. En tout, 145 sites (78 postes de police de la MINUK, 44 bureaux de l'administration civile, 23 postes civils de la MINUK et locaux de la KFOR) disséminés dans toute la zone des opérations de la Mission, doivent être constitués en réseau à l'aide de terminaux VSAT ou de liaisons hertziennes terrestres, selon la topographie de l'endroit. Certains de ces locaux ne seront installés que temporairement, jusqu'à ce que l'on trouve un emplacement convenant mieux à l'établissement d'une opération permanente. Il faudra donc des systèmes VSAT transportables.

34. Pour les emplacements se trouvant à proximité et en visibilité directe du siège et des quartiers généraux de région, il faut prévoir 20 liaisons hertziennes supplémentaires de moyenne à haute densité et de faible densité. Les liaisons hertziennes permettront à toutes les zones moyennement peuplées d'être intégrées au grand réseau avec une connectivité maximale.

35. Des terminaux Inmarsat Mini-M4 sont indispensables pour que l'on puisse avoir rapidement des dispositifs mobiles de liaison par téléphone et par télécopie et surtout de transmission de données. Ces terminaux peuvent supporter des connexions de données allant jusqu'à 64 K. Ils ont l'avantage de permettre des vidéoconférences sur le terrain avec du matériel portable pouvant être déployé rapidement.

36. Il faut du matériel de commutation permettant d'installer un accès primaire à l'intérieur de ces sites et vers d'autres sites régionaux. On établira des petits centraux téléphoniques dans les endroits éloignés pour faciliter à la fois les communications internes et la liaison avec les quartiers généraux.

37. À l'heure actuelle, la MINUK a deux dispositifs de téléphone et de télécopie protégés fonctionnant à partir du siège. Il est impératif d'étendre le réseau protégé à partir du quartier général principal de la police à tous les quartiers généraux de région, aux postes s'occupant de problèmes importants de sécurité et également à plusieurs bureaux des affaires civiles.

38. À la rubrique du matériel divers de communication, on trouvera des estimations relatives à des articles et à du matériel devant compléter et renforcer certains équipements et systèmes spécifiques. Des onduleurs de différentes capacités seront indispensables pour alimenter les installations de communication sur le terrain puisque l'alimentation sur le secteur est irrégulière et peu fiable dans toute la zone d'opérations de la Mission.

39. Les techniciens devront avoir des outillages et du matériel de programmation des installations éloignées pour pouvoir procéder à temps aux réparations et à l'entretien du matériel de communication installé sur le terrain.

Matériel divers

40. Compte tenu des propositions relatives à un accroissement des effectifs, à une extension des postes de police de la MINUK et au lancement du programme spécial d'aide judiciaire internationale au Kosovo, il faudrait allouer des crédits à l'acquisition de mobilier, de fournitures de bureau et d'autre matériel divers. La po-

lice de la MINUK est actuellement déployée dans 72 postes, y compris les 56 postes existants, ce qui est très supérieur aux 35 postes antérieurement prévus. Avec la mise en place de la Cour suprême internationale et de tribunaux de district, ainsi que d'autres bureaux administratifs et la multiplication des postes de police, il faudra faire face à l'accroissement des besoins de la Mission en matière d'appui logistique. Il faudra du matériel divers, tel que du mobilier et des fournitures de bureau, du matériel informatique, des groupes électrogènes, du matériel d'observation, des citernes à essence, des citernes à eau et des fosses septiques, du matériel médical et dentaire, des logements, du matériel de réfrigération, des équipements divers et du matériel de défense des périmètres, pendant l'exercice budgétaire pour compléter les stocks existants. Aucun de ces équipements ne peut être prélevé sur les stocks excédentaires entreposés à la Base de soutien logistique. Des informations détaillées sur les besoins figurent à l'annexe II.C.

Fournitures et services

41. Le coût des services d'audit est estimé à 135 200 dollars.
42. Les coûts estimatifs de services contractuels couvrent les services de restauration et de blanchissage pour 1 160 agents de la police spéciale, le nettoyage, l'enlèvement des ordures, l'assainissement, la lutte contre les parasites et l'entretien des sols pour les unités de la police spéciale et les régions, y compris la zone de Pristina, la location de 263 photocopieuses, l'assainissement de l'environnement, les services de cordonnier, de coiffeur et de tailleur pour la police spéciale et la location de 25 chiens pour la détection de drogues et d'explosifs.
43. On trouvera à l'annexe II.A des informations détaillées sur les fournitures et services nécessaires.

Fret aérien et de surface

44. Le montant prévu représente les coûts des expéditions du matériel appartenant aux contingents vers la zone des opérations de la Mission (1,5 million de dollars) et celui du fret au départ de la Base de soutien logistique de Brindisi et d'autres missions (500 000 dollars).

Autres programmes

Montant réparti : 2 426 500 dollars; prévisions de dépenses : 1 971 500 dollars; écart : 455 000 dollars)

45. Le montant prévu à cette rubrique comprend le coût des programmes d'information (631 300 dollars), de formation (440 200 dollars) et de déminage (900 000 dollars).

Programmes d'information

46. Les estimations concernent les fournitures pour le Groupe des impressions et la Section de la radio et de la télévision (77 200 dollars). Des crédits sont également demandés au titre des services contractuels pour l'impression de brochures, bulletins, circulaires, autocollants, calendriers, dépliants, programmes de cérémonies spéciales, enveloppes, papiers à en-tête, livres de coloriage pour enfants, affiches, ainsi que pour la traduction de certaines publications et la production des photos (554 100 dollars). Ce montant comprend 50 000 dollars pour le financement de son-

dages d'opinion et de campagnes de relations publiques qui seront entrepris dans le cadre de la stratégie de relations publiques pour le Plan de Mitrovica, qui préconise le lancement de campagnes en faveur de la tolérance et d'une ville unifiée au Kosovo, et pour l'appel extérieur concernant Mitrovica.

Programmes de formation

47. Il faut que les spécialistes des transmissions se familiarisent avec le nouveau matériel et soient capables de l'installer et de l'entretenir. Le programme de formation prévu est le suivant : formation de deux fonctionnaires pendant deux semaines à l'utilisation de systèmes radio VHF sécurisés; formation de cinq personnes pendant trois semaines à l'installation et à la configuration des systèmes multiplexes; formation de trois personnes pendant trois semaines à l'utilisation de terminaux DAMA; formation de deux personnes pendant deux semaines à l'utilisation d'un commutateur Ericsson MD 110; formation de trois personnes pendant deux semaines à l'installation et à la maintenance de ce commutateur; et formation de trois personnes pendant deux semaines aux techniques de montage et d'installation de tours Rohn.

48. Il est prévu par ailleurs de former 242 agents qui seront recrutés localement pour les opérations de transport. En outre, les coûts estimatifs prévoient un cours de conduite sûre en hiver et de conduite défensive pour tous les membres du personnel. Par ailleurs, il est prévu pour deux personnes du Groupe de contrôle des mouvements et des opérations aériennes deux cours de formation en matière de sécurité du transport de marchandises dangereuses.

49. Pour assurer la formation des agents de sécurité et des gardes, un stage de formation de deux semaines est recommandé. Le stage portera sur la gestion des prises d'otages, l'entraînement au maniement des armes, la gestion des incidents et les munitions d'entraînement.

50. Des fonds sont également prévus pour couvrir le coût des supports pédagogiques, des manuels et des didacticiels qui seront utilisés pour la formation à l'informatique. En outre, 20 fonctionnaires devront être formés à la gestion des réseaux locaux et des réseaux étendus, à l'utilisation de Lotus Notes (gestion et programmation) et du système d'exploitation Windows, et aux techniques de réparation du matériel et de dépannage; ils devront suivre également des séminaires spécialisés portant sur Reality, Sun, le système de gestion du personnel des missions et le système de contrôle du matériel des missions.

51. Le montant prévu doit être utilisé pour le perfectionnement du personnel en anglais, en interprétation et en traduction. Il représente le coût des services de trois professeurs de langues et de documents de référence.

52. Les estimations données concernent les coûts de formation relatifs au système de gestion électronique de documents, qui doit améliorer la productivité du contrôle et de la gestion de la documentation et faciliter la gestion et le perfectionnement du personnel dans les domaines de la planification, de la gestion des résultats, des services à la clientèle, du perfectionnement général du personnel, des négociations de base et du règlement des conflits. Elles couvrent également des séminaires sur la lutte contre le stress et la sensibilisation aux dangers de l'alcool.

Programmes de déminage

53. Le montant prévu couvre les activités du Centre de coordination antimines des Nations Unies. Ces activités concernent notamment de nouvelles zones d'opération, en particulier, des sites de répéteurs de radiocommunications et des aires de stationnement dans des dépôts de véhicules. Elles concernent également l'extension des installations actuelles proches de zones connues pour être minées ou qui ont été minées.

Contributions du personnel

54. Le montant prévu correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation. Les contributions du personnel sont calculées compte tenu d'un taux de vacance de 15 % pour les postes d'administrateurs recrutés sur le plan international et de 5 % pour les postes d'agent local.

Recettes provenant des contributions du personnel

55. Le montant correspondant aux contributions du personnel (par. 54) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant de contributions du personnel et se rapporte au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUK.

Annexe II

**Prévisions de dépenses pour la période
du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 : analyse**

A. Coûts standard et coûts propres à la Mission

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
<i>(En dollars des États-Unis)</i>						
1. Indemnité de subsistance (missions)						
a) Les 30 premiers jours			a			
Kosovo	95			95	Les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions) sont entrés en vigueur le 15 août 1999.	
Skopje	127			127		
Tirana	115			115		
b) Après 30 jours tout emplacement	75		a	75		
c) Voyages dans la zone de la Mission			a			
Officiers de liaison	500			500		
Police civile	4 500			4 500		
2. Frais de voyage						
Officiers de liaison	1 700		a	1 700	Prévisions moyennes de dépenses, avec 50 kg de bagages.	
Police civile	1 700		a	1 700	Ibid.	
3. Personnel militaire						
Officiers de liaison	38	40			Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % sur un effectif proposé de 42 personnes.	
4. Matériel appartenant aux contingents						
Matériel lourd	-		b	331 705	Sur la base de 4 accords signés et de 2 projets d'accord.	
Matériel spécial	-		a	796	Ibid.	
Peinture/repeinture du matériel	-		a	180 000	Coûts estimatifs.	
5. Soutien autonome^c						
Transmissions						
Téléphones	-		13,00	13,36	À payer à 240 membres des unités de police constituées.	
VHF/UHF/FM	-		45,50	46,71	À payer à 354 membres des unités de police constituées.	
Bureau	-		21,25	21,85	À payer à 240 membres des unités de police constituées.	

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		
				Coût mensuel	Coût annuel	
			(En dollars des États-Unis)			
Missions secondaires du génie	–		14,00		14,39	Ibid.
Soins médicaux						
Soins de base	–		2,00		2,06	À payer à 1 160 membres des unités de police constituées.
Médecine de l'avant	–		18,25		16,71	Ibid.
Observations						
Général	–		1,00		1,03	À payer à 969 membres des unités de police constituées.
Positionnement	–		5,00		5,14	À payer à 114 membres des unités de police constituées.
Observation nocturne	–		23,25		23,90	À payer à 150 membres des unités de police constituées.
Intendance, divers						
Couchage	–		14,00		14,39	À payer à 240 membres des unités de police constituées.
Mobilier	–		22,00		22,62	À payer à 240 membres des unités de police constituées.
Bien-être	–		5,00		5,14	À payer à 969 membres des unités de police constituées.
6. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40 000		40 000	40 000		Sur la base de 1 % de l'effectif moyen.
7. Personnel civil						
Police civile	4 038	3 380				Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % sur un effectif de 3 558 personnes.
Unités de police constituées	–	1 038				Sur la base d'un calendrier de déploiement de 1 160 personnes.
Personnel international	825	1 152				Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 15 % sur un effectif proposé de 1 356 personnes.
Administrateurs recrutés sur le plan national	17	10				Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % sur un effectif proposé de 11 personnes.
Personnel local	3 031	3 784				Compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % sur un effectif de 3 983 personnes.
Volontaires des Nations Unies	173	203				Déploiement intégral.
8. Remboursements aux gouvernements au titre de la police civile						
a) Traitements et indemnités	–		988		988	
b) Indemnités de spécialisation	–		291		291	À verser pour 10 % de l'unité.
9. Indemnités d'habillement et d'équipement personnel						
Officiers de liaison	200		200		200	À payer à 42 officiers de liaison.
Police civile	200		200		200	À payer à 3 558 membres de police civile.

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		
				Coût mensuel	Coût annuel	
			(En dollars des États-Unis)			
Unités de police constituées	–		70		70	Payable à 1 160 membres des unités de police constituées.
10. Bien-être						
Primes de permission	–		10,50	10,50		À payer à 1 160 membres des unités de police constituées.
Équipement de loisirs	–		8		8	À payer à 191 membres des unités de police constituées.
11. Rations						
Rations collectives	–		9			Fournies au titre des services contractuels.
Eau en bouteille	–		a		139 200	À raison de 1 dollar par jour pour 1 160 membres des unités de police spéciale pour 120 jours.
12. Indemnités journalières	–		1,28	1,28		À payer à 1 160 membres des unités de police constituées.
13. Personnel local						
a) Kosovo						
Traitements nets	716		a		716	Le barème des traitements pour le Kosovo est entré en vigueur en juin 1999.
Dépenses communes de personnel	157		a		157	
Contributions du personnel	168		a		168	
b) Skopje						
Traitements nets	–		a		811	Le barème des traitements pour Skopje est entré en vigueur le 1er avril 1999.
Dépenses communes de personnel	–		a		205	
Contributions du personnel	–		a		190	
c) Tirana						
Traitements nets	–		a		588	Le barème des traitements pour Tirana est entré en vigueur le 1er octobre 1999.
Dépenses communes de personnel	–		a		156	
Contributions du personnel	–		a		138	
14. Administrateurs recrutés sur le plan national						
Traitements nets	1 818		a		1 818	Le barème des traitements correspondant est entré en vigueur en juin 1999.
Dépenses communes de personnel	364		a		364	
Contributions du personnel	456		a		456	
15. Volontaires des Nations Unies	3 375		a		4 800	Sur la base du mémorandum d'accord.

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
			(En dollars des États-Unis)			
16. Heures supplémentaires	1 %		a		1 %	Sur la base de 1 % des traitements du personnel local.
17. Prime de risque			a			
Personnel international	1 000				1 000	
Administrateurs recrutés sur le plan national	363,50				363,50	
Personnel local	143				143	
Volontaires des Nations Unies	400				400	
18. Autres frais de voyage			a			
Voyages à New York du Représentant spécial et de fonctionnaires	118 008				157 344	Pour plus de précisions, voir annexe I.C.
Voyages à New York du Représentant spécial adjoint	147 510				118 008	
Chef de la police civile	4 917				19 668	
Conseiller militaire	4 917				4 917	
Personnel de l'administration civile	26 600				137 676	
Examen des budgets	19 668				19 668	
Chef mécanicien	4 917				7 392	
Fonctionnaire de la sécurité aérienne régionale	19 200				7 392	
Bruxelles	97 308				70 680	
Vienne	76 194				74 414	
Genève	89 532				85 228	
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	115 071				119 064	
Voyages dans la zone de la Mission	24 000				24 000	
Hauts fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix	31 293				31 293	
Fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions	166 860				166 860	
Bureau des services de contrôle interne	10 000				21 200	
Équipes d'aide à la sélection des membres de la police civile	176 000				176 000	
Voyages autorisés de la police civile	–				54 000	
Affaires judiciaires	7 704				–	
Directeur de la section administrative	11 860				–	

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
			(En dollars des États-Unis)			
19. Location de locaux						
Bureau de liaison de Skopje	17 000			5 700		Montant actuel.
Bureau de liaison de Tirana	–			12 000		Ibid.
Résidence officielle du Représentant spécial	6 750			5 500		Ibid.
Résidence officielle du Représentant spécial adjoint	2 000			1 100		Ibid.
Base d'hélicoptères de Brazda	2 300			–		
Poste de la police civile de Pristina	48 200			–		
20. Fournitures d'entretien	105 000		10 % du loyer	103 300		Expérience de la Mission.
21. Services d'entretien	20 000		10 % du loyer	28 000		Expérience de la Mission.
22. Services collectifs de distribution						
Électricité	120 000		^a	158 300		Expérience de la Mission.
Eau	24 000		^a	26 600		Ibid.
Combustible de chauffage	85 000		^a	88 180		Ibid. Le montant indiqué doit couvrir la période de six mois.
Carburant pour groupes électrogènes	37 500		^a	124 650		Expérience de la Mission.
Évacuation des eaux usées	30 000		^a	16 600		Ibid.
Charbon	30 000		^a	8 800		Ibid. Le montant indiqué doit couvrir la période de six mois.
23. Véhicules						
Véhicules appartenant à l'ONU	2 360	3 071	^a			Frais de fonctionnement sur la base du projet de déploiement progressif de 3 184 véhicules.
Véhicules appartenant aux unités constituées	–	272	^a			Sur la base du mémorandum d'accord concernant 309 véhicules.
24. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules	150		100/550	50/150		Expérience de la Mission.
25. Essence	53,57		^a	111,0		Sur la base de 300 litres par mois au coût de 0,37 dollar le litre.
26. Lubrifiants pour véhicules	10 % du carburant		10 % du carburant	35 408		
27. Assurance automobile	624		575		624	
28. Hélicoptères						
Sikorsky S-61 N	2	1				Un hélicoptère Sikorsky S-61 N doit être remplacé par un hélicoptère moyen pour les patrouilles de police.
Hélicoptère moyen	–	1				

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
			(En dollars des États-Unis)			
29. Heures de vol par mois (forfait)						
Sikorsky S-61 N	45	45				
Hélicoptère moyen	–	45				
30. Heures de vol par mois (heures supplémentaires)						
Sikorsky S-61	40	40				
Hélicoptère moyen	–	30				
31. Location d'hélicoptères (forfait)						
Sikorsky S-61 N						
Tarif	250 875	144 000		236 475		5 255 dollars de l'heure pour 45 heures.
Hélicoptère moyen						
Tarif	–			150 750		3 350 dollars de l'heure pour 45 heures.
32. Location d'hélicoptères (heures supplémentaires)						
Sikorsky S-61 N						
Tarif	43 600	48 000		43 600		1 090 dollars de l'heure pour 40 heures.
Hélicoptère moyen						
Tarif	–			17 550		585 dollars de l'heure pour 30 heures.
33. Hélicoptères carburant						
Sikorsky S-61 N	16 575		^a	16 575		650 litres de l'heure au coût de 0,30 dollar le litre pour 85 heures.
Hélicoptère moyen	–		^a	7 200		320 litres de l'heure au coût de 0,30 dollar le litre pour 75 heures.
34. Hélicoptères lubrifiants	10 % du carburant		10 % du carburant		10 % du carburant	
35. Hélicoptères assurance						
Sikorsky S-61 N	9 600		^a	9 600		Assurance supplémentaire risque de guerre à Pristina.
Hélicoptère moyen	–		^a	9 600		Ibid.
36. Avions						
IL-76	1	1				Affrété à la MONUC.
AN-26	–	1				Affrété à la MINUBH.

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
			(En dollars des États-Unis)			
37. Location d'avions						
IL-76						
Heures de vol (forfait)	80	42				
Tarif	132 000		95 000	5 250		1 500 dollars de l'heure pour 3,5 heures par mois.
AN-26						
Heures de vol (forfait)	–	16				
Tarif	–		95 000		6 700	418,71 dollars de l'heure pour 16 heures par an.
38. Avions carburant						
IL-76						
	240 000		^a	4 5000		10 000 litres par heure à raison de 50 heures par mois à 0,30 dollar le litre.
	–		^a		3 115	4 500 dollars par voyage, pour un voyage par mois.
AN-26						
	–					778,71 dollars par voyage, pour 4 voyages par an.
39. Avions lubrifiants						
	10 % du carburant		10 % du carburant	–		Inclus dans le coût du carburant.
IL-76						
40. Autres coûts des opérations aériennes						
a) Hélicoptères						
Droits d'atterrissage	–		1 500		18 000	36 atterrissages par an en dehors de la zone de la Mission, au taux de 500 dollars par atterrissage.
b) Avions						
Droits d'atterrissage	–		^a	5 900		Un atterrissage par mois en dehors de la zone de la Mission, au taux de 5 000 dollars, et 2 atterrissages par mois dans la zone de la Mission, au taux de 450 dollars par atterrissage.
Matériel de contrôle de la circulation aérienne	–		^a		7 000	Publications sur la sécurité aérienne et matériel de sauvetage.
41. Pièces de rechange et fournitures pour les transmissions						
Pièces de rechange	236 930		^a	274 800		Sur la base de 7,5 % de la valeur d'inventaire du matériel.
Câbles de téléphone, accessoires	14 700		^a	12 500		Coût estimatif.
Piles	17 000		^a	15 000		Ibid.
Câbles et connecteurs d'antenne	12 000		^a	10 000		Ibid.
Fournitures d'entrepôt	140 000		^a	62 700		Ibid.
42. Communications par réseaux commerciaux						
Répéteur	100 000		^a	60 400		Coût estimatif.
INMARSAT M	160 000		^a	200 000		Ibid.

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
			(En dollars des États-Unis)			
Téléphone	10 000		a	78 750	Ibid.	
Téléphone mobile	90 000		a	125 000	Ibid.	
Affranchissement	500		a	18 900	Ibid.	
Valise diplomatique	2 000		a	3 300	Ibid.	
Location de lignes pour l'accès à Internet	–		a		10 700 Ibid.	
Installation de lignes téléphoniques	–		a		393 750 À 750 dollars par ligne pour 525 lignes.	
43. Autres matériel, pièces de rechange, réparations et services d'entretien						
Matériel de bureau	–		a	1 350	Sur la base de 5 % de la valeur d'inventaire du matériel.	
Mobilier de bureau	500		a	7 200	Ibid.	
Matériel informatique	198 900		a	145 500	Besoins réels.	
Groupes électrogènes	16 300		a	29 150	Ibid.	
Climatiseurs	3 400		a	10 625	Ibid.	
Matériel de réfrigération	7 500		a	5 000	Ibid.	
Outils techniques	–		a	5 500	Ibid.	
Matériel d'observation	–		a	1 300	Ibid.	
Dégagement des routes/déneigement	2 000		a	–		
Aménagement des espaces extérieurs	1 000		a	–		
44. Vérification des comptes	75 600		a		135 200 Comité des commissaires aux comptes.	
45. Services contractuels						
Services de restauration pour les unités de police spéciale	–		a	325 750	À raison de 10 dollars par personne par jour pour 1 160 membres des unités de police spéciale, sur la base du calendrier de déploiement.	
Service de blanchissage pour les unités de police spéciale	–		a	54 200		
Nettoyage, services de voirie, évacuation des eaux usées, lutte contre les parasites et entretien des terrains pour les unités de police spéciale	–		a	86 100		
Nettoyage, services de voirie, évacuation des eaux usées, lutte contre les parasites et entretien des terrains pour les régions et Pristina	96 500		a	288 700	Emploi de personnel local temporaire sous contrat jusqu'à la fin novembre 2000, qui sera remplacé par un prestataire de service local à compter de décembre 2000.	
Location de photocopieuses	88 320		a	123 100	Sur la base d'un accord.	
Location de chiens de police	–		a	28 125	Coûts estimatifs.	
Services de cordonnier, de	–		a	2 500	Dépenses effectives.	

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses			Explication
		Effectif moyen	Coût unitaire ou coût		
			Coût standard	Coût journalier	
(En dollars des États-Unis)					
barbier et de tailleur					
Dépollution de l'environnement	–		a	20 800	Coûts estimatifs.
Installations de chauffage	10 000		a	–	
Services téléphoniques locaux et câblage en réseau	1 200 000		a	–	
46. Services informatiques					
Lotus Notes	20 000		a		20 000
Logiciel Domino doc	5 000		a		5 000
Serveur de Windows NT 5.0	10 000		a		10 000
Les utilitaires Norton	25 000		a		25 000
Autres logiciels de génération d'états	50 000		a		50 000
Logiciel antivirus	20 000		a		20 000
Novell Netware	30 000		a		30 000
Reality	20 000		a		10 000
SUN	20 000		a		7 500
PROGEN	20 000		a		7 500
First Newsfeed	3 000		a		3 000
Logiciel cartographique	20 000		a		20 000
Supports pédagogiques	–		a		20 000
Mise à jour de Lotus Notes- serveur	3 000		a		–
Mise à jour de Lotus Notes- client	100 000		a		–
Mise à jour de Visio	2 000		a		–
Mise à jour d'Audio CAD/Mini CAD	5 000		a		–
Mise à jour graphics applications	7 000		a		–
Mise à jour d'Adobe Photo Shop	5 000		a		–
Mise à jour de Microsoft project	6 000		a		–
47. Services et traitements médicaux	4,90		l	4,90	Évacuations sanitaires incluses.
48. Demandes d'indemnisation et règlements	0,61		l	0,61	
49. Dépenses de représentation	2 330		a	2 900	
50. Autres services divers					
Impression de cartes de visite	500		a	340	
Manuels de sécurité	1 000		a	2 250	
Développement de photos	900		a	9 000	
Frais bancaires	30 000		a	80 000	
Impression de manuels et d'annuaires du téléphone	–		a	7 250	
Péage	–		a	500	

Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses			Explication	
		Effectif moyen	Coût standard	Coût mensuel		Coût annuel
			Coût unitaire ou coût journalier (En dollars des États-Unis)			
Annonces publicitaires dans les journaux	1 000		a	–		
51. Papeterie et fournitures de bureau	15		15	15		
52. Fournitures médicales	2,45		28	2,45		
53. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	5		5	5	Pour la période de six mois.	
54. Abonnements	200		200	2 100	Dépenses effectives.	
55. Fournitures électriques	45 000		a	43 650		
56. Accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants						
Accessoires/pièces d'uniforme police civile	133 770			330 260	4 718 à 35 dollars pièce.	
Accessoires/pièces d'uniforme militaires	175			2 660	38 à 35 dollars pièce.	
Gilets pare-balles	325 000			325 000	1 000 à 325 dollars pièce.	
Combinaisons d'hiver	40 000			38 000	950 à 40 dollars pièce.	
Combinaisons d'été	30 000			28 500	950 à 30 dollars pièce.	
Torches électriques, grand modèle	49 250			25 000	200 à 125 dollars pièce.	
Manchons en plastique	–			7 000	10 000 à 0,70 dollar pièce.	
Masques à poussière	–			4 000	2 000 à 2 dollars pièce.	
Gants de latex	–			56 000	4 000 à 14 dollars pièce.	
Gants de caoutchouc	–			250	10 à 25 dollars pièce.	
Combinaisons	–			700	350 à 2 dollars pièce.	
Masques à gaz	–			150 000	750 à 200 dollars pièce.	
Protège-oreilles	–			600	30 à 20 dollars pièce.	
Imperméables	–			2 400	60 à 40 dollars pièce.	
Bottes	–			525	15 à 35 dollars pièce.	
Gilets fluorescents	–			87 500	2 500 à 35 dollars pièce.	
Gilets d'assaut	–			87 500	2 500 à 35 dollars pièce.	
Menottes avec étui	40 000			6 600	220 à 30 dollars pièce.	
Matraques avec étui	64 000			14 740	220 à 67 dollars pièce.	
Drapeaux et autocollants de l'ONU	50 000			50 000		
Casques	121 000			–		
Vestes de police fluorescentes	160 000			–		
Sifflets en plastique	2 040			–		
Boucliers, modèle moyen	57 000			–		
Livrets de contraventions de poche	5 950			–		
Gants de caoutchouc (boîte)	10 000			–		
57. Matériel pour la défense des périmètres						
Barbelés à boudin et piquets	119 040			185 000		

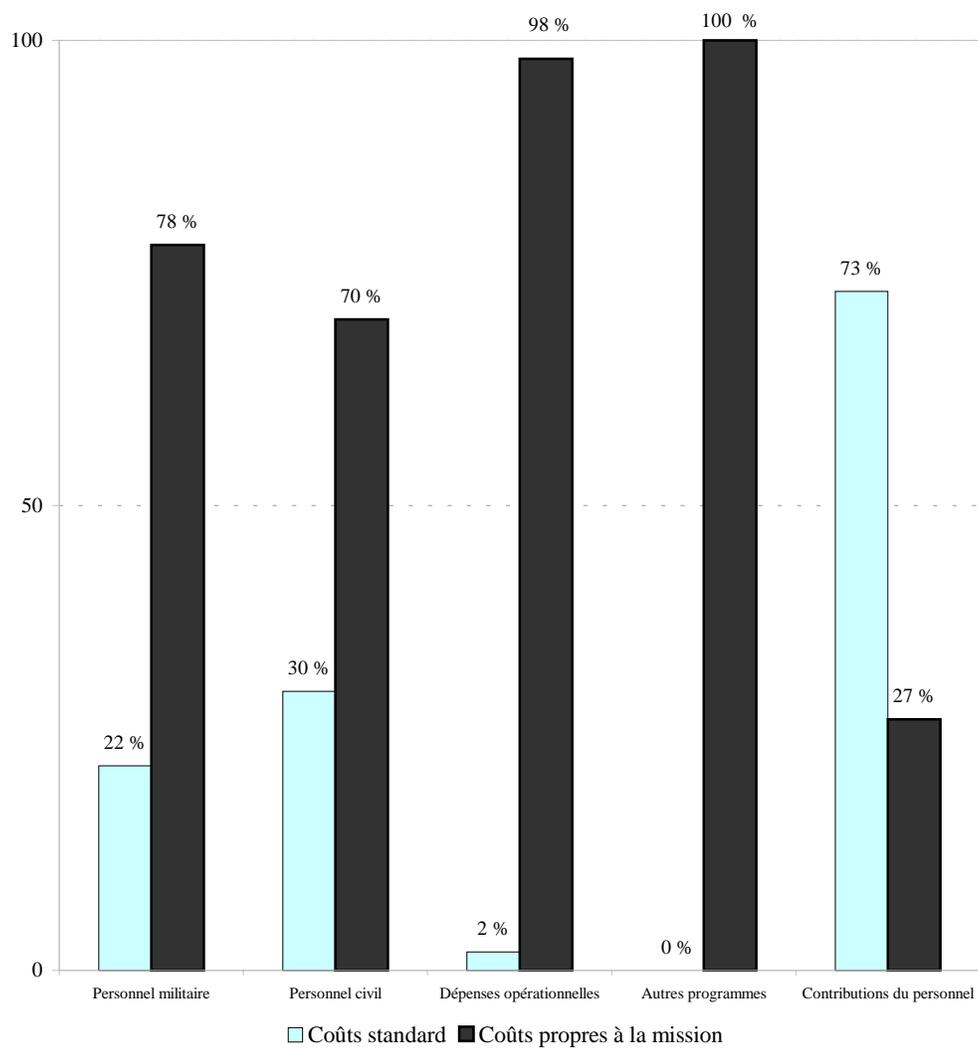
Description	Chiffres demandés pour la période précédente	Prévisions de dépenses				Explication
		Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
(En dollars des États-Unis)						
Mur pare-souffle Hesco Bastion	100 000					170 000
Munitions pour services de sécurité	–					30 000
Hérissons et barrières	–					30 000
Gabions	50 000					–
Sacs de sable	30 000					–
58. Cartes opérationnelles	5,25		24		7	87 500 cartes au prix de 7 dollars pièce.
59. Intendance et magasins	17		17		8/17	8 dollars par personne et par mois pour 8 569 personnes et 17 dollars par personne par mois pour 1 160 membres des unités de police constituées.
60. Programmes d'information						
Fouritures et accessoires	7 725		a		6 430	
Services contractuels	50 400		a		46 175	
61. Formation						
Communications	126 900		a			126 900
Transports	33 600		a			45 300
Formation en matière de sécurité	21 200		a			10 000
Formation au traitement électronique de l'information	100 000		a			80 000
Formation linguistique	20 000		a			21 000
Formation au système de gestion électronique des documents	–		a			20 000
Gestion et perfectionnement du personnel	–		a			87 000
Séminaire de gestion du stress et de sensibilisation au problème de l'alcoolisme	–		a			50 000
Introduction à l'ONU	20 000		a			–
Séminaire sur le règlement des conflits	16 800		a			–
Formation à l'administration générale	20 000		a			–
62. Programmes de déminage						
Services divers	900 000		a			900 000 Centre de coordination de l'action antimines.

^a Il n'y a pas de coût standard pour cet objet de dépenses.

^b Sur la base des coûts de location avec services pour les articles énumérés dans le mémorandum d'accord.

^c Les taux appliqués à la MINUK ont été calculés compte tenu des facteurs propres à la Mission indiqués au chapitre VII du corps du rapport.

**B. Répartition des ressources par rubrique du budget :
coûts standard et coûts propres à la Mission**



C. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
I. Dépenses opérationnelles						
1. Locaux et hébergement						
a) Modifications et rénovation des locaux						
Téléphone/câblage du réseau local du siège de la police civile, des bureaux régionaux et des installations de soutien logistique						450,0
Amélioration du dispositif anti-incendie des nouveaux bâtiments à usage de bureaux demandés et des camps des groupes de police spéciale						380,0
Remise en état de locaux à usage de bureaux pour l'administration civile						225,0
Rénovation d'installations						790,0
Remise en état de centres médicaux régionaux						48,0
Installation de rampes de lavage de véhicules						80,0
Rénovation de postes de police						252,0
Rénovation de bureaux municipaux						180,0
Rénovation d'un pas de tir à 25 mètres pour armes légères						6,0
Construction d'aires en dur et asphaltées						500,0
Projets de moindre envergure à Pristina						189,0
Rénovation des bases d'approvisionnement régionales						120,0
Total partiel, rubrique 1 a)						3 220,0
b) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						
Locaux à usage de bureaux du Groupe de la sûreté rapprochée :						
Conteneurs (bureaux)	786		14	14	6,5	91,0
Blocs sanitaires	85		2	2	10,5	21,0
Conteneurs maritimes	187		1	1	1,5	1,5
Total partiel						113,5
Conteneurs maritimes pour le Groupe du contrôle des mouvements			20	20	1,2	24,0
Conteneurs maritimes pour cinq sites de transmission			5	5	1,5	7,5
Total partiel						31,5

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
WC portables	20		10	10	1,2	12,0
Total partiel						12,0
Fret à 15 %						23,6
Total partiel						180,6
Autres travaux :						
Installations d'appui aux transports – Pristina :						
Préparation du site						5,0
5 dalles de béton pour casernements sous tente						30,0
Raccordement aux services collectifs						4,0
Installations électriques (éclairage, prises de courant)						40,0
Clôture de sûreté x 400 mètres						16,0
Éclairage de sûreté du périmètre						12,0
Construction de deux camps de groupes de police spéciale :						
Préparation du site						86,0
Raccordement aux services collectifs						100,0
Voie piétonne, accès, asphaltage						92,0
Clôture de sûreté						96,0
Éclairage de sûreté						30,0
Construction d'installations pour l'unité de chiens de la police civile :						
Chenils et enclos à chiens						48,0
Préparation du site						56,0
Raccordement aux services collectifs						25,0
Voies piétonnes, accès, asphaltage						49,0
Clôture de sûreté						32,0
Éclairage de sûreté						6,0
Installations d'entraînement et de logistique supplémentaires aux camps de huit groupes de police spéciale :						
Soubassements en béton pour 16 casernements sous tente						89,3
Huit bornes électriques						40,0
Parking et accès (8)						24,0
Installations des unités de sûreté rapprochée :						
Aire de parking						43,0
Clôture et éclairage de sécurité						28,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Érection de casernements sous tente pour les bases de soutien régionales :						
Soubassements en béton pour neuf casernements sous tente						50,3
Installations électriques de neuf casernements sous tente (éclairage, prises de courant)						22,5
Parking et accès (9)						13,6
Agrandissement des locaux à usage de bureaux de 20 postes de police :						
Travaux de chantier						10,0
Raccordement aux services collectifs						6,0
Voies piétonnes						4,0
Éclairage extérieur						5,0
Locaux à usage de bureaux supplémentaires au siège de la MINUK :						
Travaux de chantier						2,0
Raccordement aux services collectifs						10,0
Câblage pour l'électricité, le téléphone et le réseau local						60,0
Toits, escaliers et voies piétonnes supplémentaires						45,0
Voies piétonnes extérieures						5,0
Éclairage de sûreté						5,0
Postes de police des frontières/douane de la MINUK :						
Travaux de chantier						24,0
Création de sites de transmissions :						
Travaux de chantier pour cinq sites de transmissions						47,5
Fondations de pylônes pour cinq sites de transmissions						2,5
Clôtures et éclairage de cinq sites de transmissions						22,5
Projets de moindre envergure :						
Pavage						15,0
Installation de canalisations et de câbles						10,0
Total partiel						1 311,1
Total partiel, rubrique 1 b)						1 491,7
Total, rubrique 1						4 711,7

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	Nombre d'unités proposé					
	Nombre actuel d'unités	Unités de rempla- cement	Unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	Coût total
2. Réparation des infrastructures						
Amélioration des routes						318,0
Total partiel						318,0
Total, rubrique 2						318,0
3. a) Opérations de transport						
Berlines lourdes 4 x 4 blindées	6		4	4	120,0	480,0
Berlines lourdes	8		4	4	25,0	100,0
Véhicules 4 x 4 polyvalents	1 759	46		46	15,0	690,0
Autocars lourds	3		7	7	145,0	1 015,0
Camionnettes légères (livraisons/panneaux)			10	10	11,8	117,5
Fourgonnettes à plateau découvert 4 x 4 (cabine simple)			10	10	15,0	150,0
Fourgonnettes à plateau découvert 4 x 4 (double cabine)	33		30	30	15,0	450,0
Total partiel						3 002,5
Fret à 15 %						450,4
Total, rubrique 3 a)						3 452,9
b) Matériel d'atelier						
Analyseur de gaz à quatre phases pour voitures à essence				1	6,0	6,0
Matériel d'essai et de révision de pompes diesel				1	125,0	125,0
Jauges hydrauliques universelles				2	1,5	3,0
Trousse d'essai universelle pour freins pneumatiques				2	1,5	3,0
Ponts élévateurs à quatre colonnes (quatre tonnes), avec dégagement pour les roues				10	8,0	80,0
Extracteurs universels				1	6,0	6,0
Multiplicateur de couple à dimension de 1 pouce				2	2,5	5,0
Canon de lecture thermomètre à infrarouge portatif				1	6,0	6,0
Banc d'essai à rouleaux pour véhicules légers avec freinomètre incorporé				1	20,0	20,0
Banc d'essai à rouleaux avec freinomètre pour poids lourds				1	25,0	25,0
Densimètre à fumée, portatif				6	2,0	12,0
Micromètre numérique				1	2,0	2,0
Masque à air avec système de recharge				2	10,0	20,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Pont élévateur à six colonnes (25 tonnes) pouvant accueillir un autocar de 13 mètres				2	32,5	65,0
Systèmes de récupération et de recyclage réfrigérants mobiles				7	4,43	31,0
Deux jeux d'outils spéciaux pour véhicules 4 x 4				2	10,8	21,6
Pompes à résidus entraînée par moteur, mobiles				7	1,86	13,0
Transpalette alimenté par batterie				7	2,5	17,5
Pulsoradiateurs à kérosène/pétrole, mobiles				10	1,79	17,9
Machines à souder à l'arc électrique				7	3,0	21,0
Système CarLog – matériel spécial :						
Modules CarLog de base			1 600	1 600	0,28	441,6
Pavés numériques/lecteurs magnétiques			1 600	1 600	0,13	201,6
Modems RF			1 600	1 600	0,08	126,4
Câbles à 12 conducteurs (entrée/sortie)			1 600	1 600	0,01	14,4
Câbles extérieurs d'alimentation principale à neuf conducteurs			1 600	1 600	0,02	30,4
Rallonges pour capteurs de régime-moteur/vitesse			1 600	1 600	0,004	6,4
Détecteurs pour odomètres (mécaniques)			400	400	0,01	2,0
Détecteurs pour odomètres (électriques)			1 200	1 200	0,01	6,0
Réducteurs de voltage (de 24 à 12 volts)			20	20	0,04	0,8
Cylindres de détection du carburant pour véhicules			1 600	1 600	0,01	17,6
Total partiel						1 347,2
Fret à 15 %						202,1
Total partiel, rubrique 3 b)						1 549,3
Total, rubrique 3						5 002,2
4. Transmissions						
a) Matériel VHF						
Radios (sécurisées)			500	500	0,8	400,0
Répéteurs	50		25	25	8,0	200,0
Antennes de répéteurs (doublets bout à bout)	5		40	40	1,0	40,0
Combineurs d'antennes 4 et 8 voies	15		30	30	2,5	75,0
Chiffreurs de radio messagerie			10	10	2,5	25,0
Récepteurs d'appels	138		500	500	0,1	50,0
Total partiel						790,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Fret à 15 %						118,5
Total, rubrique 4 a)						908,5
b) Matériel UHF						
Stations fixes	100		50	50	1,2	60,0
Radios portatives LTS	500		200	200	1,1	220,0
Radios portatives GTX	1 500		100	100	0,7	70,0
Répéteurs 850 MHz (conventionnels)	3		25	25	8,0	200,0
Antennes de répéteurs 850 MHz	6		30	30	1,0	30,0
Combineurs d'antennes 4 et 8 voies	5		40	40	2,5	100,0
Amélioration des systèmes multiplex – tous sites			1	1	2 000,0	2 000,0
Systèmes multiplex (sécurisés)			1 000	1 000	0,75	750,0
Répéteurs (UHF 450 MHz, MSR 200/GR300)	51		20	20	8,0	160,0
Antennes de répéteurs UHF 450 MHz	25		30	30	1,0	30,0
Radios mobiles 450 MHz	2 336		550	550	0,6	330,0
Antennes fouets mobiles 450 MHz	2 336		1 150	1 150	0,05	57,5
Radios portables UHF 450 MHz	3 991		2 260	2 260	0,47	1 050,9
Radios (sécurisées)			500	500	0,75	375,0
Total partiel, rubrique 4 b)						5 433,4
Fret à 15 %						815,0
Total, rubrique 4 b)						6 248,4
c) Matériel satellite						
INMARSAT mini M	91		50	50	3,3	165,0
Modems de satellite	84		20	20	8,3	166,0
Multiplexeurs	37		4	4	10,0	40,0
VSAT 3,7 m transportables	1		5	5	150,0	750,0
Terminaux de liaison hertzienne terrestres	192		20	20	30,0	600,0
Total partiel						1 721,0
Fret à 15 %						258,2
Total, rubrique 4 c)						1 979,2
d) Matériel téléphonique						
Postes téléphoniques analogiques	6 202	1 000		1 000	0,08	80,0
Postes téléphoniques numériques	2 683	60		60	0,4	24,0
Routeurs	77		20	20	8,5	170,0
Téléphones sécurisés	4		15	15	3,0	45,0
Télécopieurs sécurisés	7		15	15	8,0	120,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Systèmes DECT mobiles	864		1 000	1 000	0,3	300,0
Total partiel						739,0
Fret à 15 %						110,9
Total partiel, rubrique 4 d)						849,9
e) Matériel de transmissions divers						
Chargeurs de batteries 12 volts	404		500	500	0,1	50,0
Unités d'alimentation non interruptible (7,5 kVA/10 kVA)	39		15	15	6,0	90,0
Unités d'alimentation non interruptible (3 kVA)	152		30	30	3,5	105,0
Multichargeurs 6 voies pour radios portables			500	500	0,38	187,5
Matériel de surveillance (écouteurs-microphones)	250		250	250	0,08	20,0
Microphones/écouteurs à distance	500		2 500	2 500	0,05	125,0
Ceintures/sacs de transport	571		10 000	10 000	0,02	170,0
Pylônes haubanés			20	20	4,25	85,0
Abris pour matériel de transmissions	3		10	10	7,0	70,0
Pylônes autonomes			10	10	5,0	50,0
Total partiel						952,5
Fret à 15 %						142,9
Total, rubrique 4 e)						1 095,4
f) Matériel d'atelier et d'essai						
Boîtes à outils (techniciens)	8		42	42	0,9	37,8
Matériel de programmation d'installations éloignées			40	40	2,5	100,0
Total partiel						137,8
Fret à 15 %						20,7
Total, rubrique 4 f)						158,5
Total, rubrique 4						11 239,9

5. Matériel divers

a) Mobilier de bureau

Étagères de bureau de direction	25		38	38	0,75	28,7
Étagères normales	2 200		3 500	3 500	0,15	525,0
Meubles de rangement en acier, 2 portes, 4 étagères	440		1 000	1 000	0,51	507,0
Fauteuils de direction	25		38	38	0,92	34,8
Fauteuils ordinaires	3 200		3 500	3 500	0,10	343,0
Fauteuils de direction pour salle de conférence			152	152	0,38	57,5
Fauteuils de visiteurs	5 780		5 000	5 000	0,05	225,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	Nombre d'unités proposé					
	Nombre actuel d'unités	Unités de rempla- cement	Unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités nécessaires	Coût unitaire	Coût total
Porte-manteaux	1 710		500	500	0,02	11,5
Bureaux d'ordinateur	1 730		3 500	3 500	0,1	350,0
Bureaux de direction	25		38	38	1,45	54,9
Bureaux modulaires	3 520		3 500	3 500	0,48	1 662,5
Meubles-classeurs, 2 tiroirs			1 500	1 500	0,31	460,5
Meubles-classeurs, 4 tiroirs	1 370		2 500	2 500	0,38	942,5
Lampes de bureau	570		3 000	3 000	0,02	60,0
Canapés	25		38	38	2,5	95,0
Tables de salon (cadres supérieurs)	25		38	38	0,35	13,3
Tables de conférence (cadres supérieurs)			38	38	0,86	32,6
Tables de conférence			352	352	0,38	132,0
Tables de photocopieuse/imprimante	400		1 000	1 000	0,15	154,0
Cloisons de bureau	300		500	500	0,15	75,0
Meubles de rangement pour armes	82		50	50	0,45	22,5
Total partiel						5 787,3
Fret à 15 %						868,1
Total partiel, rubrique 5 a)						6 655,4
b) Matériel de bureau						
Coffres (moyens)	72		21	21	1,3	26,3
Coffres (petits)	106		40	40	0,5	20,0
Déchiqueteuses (moyennes)	230		40	40	0,22	8,8
Déchiqueteuses (grosses)	39		10	10	0,35	3,5
Déchiqueteuses (à taille croisée)			16	16	3,50	56,0
Calculatrices avec imprimante	100		100	100	0,17	16,8
Appareils de prise de vues à développement instantané	40		14	14	0,15	2,1
Appareils de prise de vues numériques	156		15	15	0,65	9,8
Caméras 35 mm avec objectifs	182		5	5	0,95	4,8
Camcorder	35		13	13	0,75	9,8
Magnétophones de poche	10		50	50	0,15	7,3
Mégaphones	100		5	5	0,17	0,9
Rétroprojecteurs			20	20	0,75	15,0
Antennes paraboliques	79		83	83	0,18	14,9
Récepteurs satellite	87		83	83	0,20	16,6
Horodateurs, électriques	5		100	100	0,15	15,0
Dictaphones de bureau	5		45	45	0,27	11,9
Télévisions	103		40	40	0,65	26,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Caméras vidéo	103		40	40	0,45	18,0
Machines à relier	3		8	8	1,50	12,0
Agrafeuses (à haut rendement)			16	16	0,55	8,8
Perforeuses (à haut rendement)			16	16	0,45	7,2
Total partiel						311,5
Fret à 15 %						46,7
Total partiel, rubrique 5 b)						358,2
c) Matériel informatique						
Ordinateurs de bureau	2 880			275	1,35	371,3
Ordinateurs portatifs	1 011			60	2,60	156,0
Stations de travail	2			2	2,80	5,6
Imprimantes portatives	161			50	0,50	25,0
Imprimantes laser	1 333			1 160	1,20	1 392,0
Imprimantes laser couleurs	24			25	3,50	87,5
Imprimantes à laser à grande vitesse	20			210	2,00	420,0
Imprimantes matricielles	6			1	1,00	1,0
Tables traçantes (génie et projets spéciaux)	2			2	14,0	28,0
Moniteurs	2 863			200	0,4	80,0
Moniteurs spéciaux	25			2	1,8	3,6
Serveurs	62		10	10	33,0	330,0
Unités d'alimentation non interruptible pour ordinateurs de bureau	2 333			590	0,6	355,2
Unités d'alimentation non interruptible de grande capacité pour serveurs	32			10	1,3	13,0
Systèmes d'identification	9			2	17,5	35,0
Routeurs CISCO pour WAN	27			2	8,5	17,0
Commutateurs Ethernet 10/100 mbit pour réseau local	18			5	1,2	6,0
Ordinateurs centraux Ethernet 10/100 mbit pour réseau local	135			100	1,0	100,0
Étagères spéciales pour serveurs	10			5	10,0	50,0
Projecteurs de diapositives	15			5	8,0	40,0
Panneaux électroniques				2	1,2	2,4
Modems	39			20	0,1	2,4
Lecteurs optiques de documents	27			3	0,8	2,4
Appareils photographiques numériques	3			3	0,5	1,5
Boîtiers de CD	9			2	1,3	2,6
CD-ROM inscriptibles	10			2	0,5	1,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Lecteurs de codes à barres	2			2	2,2	4,4
Projet de système de gestion électronique des données :						
Serveurs de documents				2	30,0	60,0
Câbles et raccordements						10,0
Tables de bureau pour scanners et ordinateurs personnels						4,0
Matériel de contrôle environnemental						20,0
Total partiel						3 626,9
Fret à 15 %						544,0
Total partiel, rubrique 5 c)						4 170,9
d) Groupes électrogènes						
1000 kVA			1	1	120,0	120,0
225 kVA			2	2	28,0	56,0
110 kVA			2	2	24,5	49,0
50 kVA			2	2	13,5	27,0
36 kVA			5	5	12,5	62,5
20 kVA			5	5	10,0	50,0
10 kVA			5	5	9,0	45,0
Total partiel						409,5
Fret à 15 %						67,7
Total partiel, rubrique 5 d)						477,2
e) Citernes à essence et débitmètres						
Citernes à essence classiques :						
2 000 litres			60	60	2,0	120,0
5 000 litres			45	45	3,0	135,0
7 500 litres			12	12	4,0	48,0
10 000 litres			10	10	6,0	60,0
15 000 litres			15	15	8,0	120,0
Citernes à essence avec dispositif chauffant et isolation :						
2 000 litres			10	10	3,5	35,0
5 000 litres			10	10	4,5	45,0
7 500 litres			4	4	7,0	28,0
10 000 litres			2	2	9,0	18,0
15 000 litres			2	2	11,0	22,0
Total partiel						631,0

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Fret à 15 %						94,7
Installations auxiliaires						120,0
Total partiel, rubrique 5 e)						845,7
f) Matériel médical						
Matériel de clinique de niveau 1 : lits d'auscultation, lits de convalescence, chariots, armoires, râteliers de stockage, réfrigérateurs, trousse pour médecins, trousse pour infirmiers, microscopes	7					170,0
Total partiel						170,0
Fret à 15 %						25,5
Total partiel, rubrique 5 f)						195,5
g) Matériel d'observation						
Système imagerie thermique pour hélicoptères			1	1	200,0	200,0
Jumelles d'observation nocturne			94	94	3,4	319,6
Jumelles normales	300		6	6	0,2	1,0
Total partiel						520,6
Fret à 15 %						78,1
Total partiel, rubrique 5 g)						598,7
h) Citernes à eau et fosses septiques						
Citernes à eau (5 000 litres)	35			20	1,5	30,0
Fosses septiques (5 000 litres)				20	1,0	20,0
Total partiel						50,0
Fret à 15 % sur les coûts d'équipement						7,5
Total partiel, rubrique 5 h)						57,5
i) Matériel divers						
Appareils de chauffage électriques	400		200	200	0,1	10,0
Transporteurs de palettes, 2 tonnes	10		24	24	0,8	18,2
Balances 1-200 kg			5	5	1,2	6,1
Balances 0,01-5 kg	60		6	6	0,7	4,2
Balances 1-500 kg	5		5	5	1,8	9,0
Matériel pour râteliers et étagères	1 jeu					935,0
Climatiseurs			500	500	0,9	425,0
Climatiseurs			100	100	2,5	250,0
Matériel électromécanique :						

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Matériel pour rectification de soupapes et de sièges de soupapes						5,0
Matériel d'essais d'injection et de calibrage d'injection de carburant						60,0
Bâtis de moteurs						5,0
Matériel de soudage						10,0
Matériel pour compresseurs						15,0
Matériel de nettoyage						7,0
Matériel de levage et de manutention						15,0
Bancs de charge pour l'essai de groupes électrogènes						45,0
Outils spéciaux pour l'électricité et la réfrigération						58,0
Machines de levage						15,0
Outils manuels (génie)						47,0
Matériel de lutte contre l'incendie :						
Extincteurs (600)						60,0
Détecteurs de fumée						30,0
Tuyaux et lances d'incendie						30,0
Systèmes anti-incendie pour les installations de chauffage						20,0
Remise à niveau des cloisons coupe-feu						40,0
Mobile 40 x 50 kg						20,0
Total partiel						2 139,5
Fret à 15 %						320,9
Total partiel, rubrique 5 i)						2 460,4
j) Matériel pour la défense des périmètres (police civile, sécurité et unités de police spéciale)						
Détecteurs de métal à main	100		36	36	0,2	7,2
Portiques détecteurs de métal	10		7	7	3,0	21,0
Pulvérisateurs de poivre de grande dimension			150	150	0,04	6,0
Pulvérisateurs de poivre de petite dimension avec étui			4 350	4 350	0,01	56,6
Détecteurs d'alcool (100 par paquet)			120	120	0,03	3,1
Appareils de mesure de la vitesse à laser	30		90	90	3,0	270,0
Batteries d'appoint pour 120 détecteurs de vitesse			120	120	0,27	32,4
Craies			865	865	0,03	21,6
Mousses mortuaires en plastique			600	600	0,03	18,0
Recharges de trousse de dépistage antidrogue			44	44	0,04	1,8
Frottis antiseptiques (50 par boîte)			740	740	0,01	7,4

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Sacs en polyéthylène pour preuves à conviction (50 par boîte)			16 000	16 000	0,0001	1,6
Recharges de trousse d'analyse rapide des explosifs			40	40	0,05	2,0
Balises routières et fusées éclairantes			6 620	6 620	0,004	26,5
Bâtons lumineux (cyalume) rouges/verts/bleus			3 900	3 900	0,002	7,8
Rubans pour contrôle de la circulation, 1 000 pieds			1 200	1 200	0,008	9,6
Cibles			22 000	22 000	0,001	11,0
Garrots			15 000	15 000	0,0003	4,5
Recharge Dental Flex			140	140	0,023	3,2
Oxyde, poudre 100 cm ³			24	24	0,008	0,2
Couleurs, poudre 100 cm ³			24	24	0,008	0,2
Recharges de trousse d'examen des victimes de viol			25	25	0,17	4,3
Formulaires pour empreintes digitales			9 000	9 000	0,00008	0,7
Feuilles encrées pour empreintes digitales (100 feuilles par boîte)			10	10	0,033	0,3
Carnets de police, 120 x 85 mm			35 000	35 000	0,005	175,0
Papier réactif pour analyse de sang (25 examens)			50	50	0,064	3,2
Papier réactif pour examen de sperme (25 examens)			50	50	0,064	3,2
Miroir d'inspection des châssis de véhicules	225		10	10	0,11	1,1
Cônes pour la circulation automobile			100	100	0,03	2,6
Système d'entraînement au tir (FATS)			1	1	120,0	120,0
Système d'entraînement au tir à balles expansives			1	1	35,0	35,0
Matériel pour microscope supplémentaire			1	1	21,5	21,5
Bicyclettes pour patrouille de police			60	60	0,55	33,0
Matériel spécial pour patrouille à bicyclette			60	60	0,2	12,0
Entraves se fixant aux jambes			150	150	0,04	5,7
Trousse de collecte de résidus d'armes à feu			210	210	0,08	15,8
Appareils d'impression portables pour détecteur d'alcool			70	70	0,42	29,4
Jeux de filtres pour appareils de prise de vues	70		200	200	0,06	12,0
Trépieds standard			200	200	0,10	19,0
Multiplicateurs de focale			70	70	0,11	7,7
Convertisseurs de focale (grand angle)			70	70	0,11	7,7
Matériel spécial pour l'Équipe Six :						
Casques pare-balles (visière et écouteurs incorporés)			25	25	1,0	25,0
Boucliers antiprojectiles			5	5	1,3	6,5
Gilets pare-balles			25	25	0,6	15,0
Casques antiémeutes			25	25	0,25	6,3

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Bâtons antiémeutes			25	25	0,07	1,8
Appareils d'écoute			2	2	1,0	2,0
Cordes			10	10	1,0	10,0
Trousses d'outils d'interventions non meurtrières			2	2	5,0	10,0
Matériel divers pour l'Équipe Six						22,0
Matériel pour le Groupe de la sûreté rapprochée :						
Équipement de protection						300,0
Matériel d'utilisation générale						298,3
Engins de diversion						189,1
Munitions						333,5
Entretien des armes						512,3
Système de télévision en circuit fermé – Police de la MINUK :						
Quartier général de la Mission						17,2
Postes de commandement régionaux						17,4
Centre de détention de la MINUK, Pristina						14,8
Aéroport, Pristina						33,0
Matériel d'identification dactyloscopique :						
Système automatisé d'identification dactyloscopique (AFIS)						690,0
Total partiel						3 525,1
Fret à 15 %						528,8
Total partiel, rubrique 5 j)						4 053,9
k) Matériel d'hébergement						
Réchauds électriques	12		100	100	0,35	35,0
Fours à micro-ondes	187		100	100	0,15	15,0
Réfrigérateurs/congérateurs			65	65	0,28	18,2
Petits réfrigérateurs	379		70	70	0,19	13,3
Percolateurs à café de taille moyenne	10		100	100	0,06	5,5
Bouilloires électriques, 2 l			100	100	0,05	5,0
Aspirateurs	220		50	50	0,44	21,8
Ventilateurs à pied	2 600		500	500	0,04	18,0
Ventilateurs de plafond			1 000	1 000	0,09	90,0
Total partiel						221,8
Fret à 15 %						33,3
Total partiel, rubrique 5 k)						255,1

	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(4)x(5)
	<i>Nombre d'unités proposé</i>					
	<i>Nombre actuel d'unités</i>	<i>Unités de rempla- cement</i>	<i>Unités supplé- mentaires</i>	<i>Nombre total d'unités nécessaires</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
1) Matériel d'épuration de l'eau						
Système d'épuration de l'eau						9,0
Total partiel						9,0
Fret à 15 %						1,4
Total partiel, rubrique 5 l)						10,4
Total, rubrique 5						20 138,9
Total général						41 410,7

Annexe III

Application des recommandations précédentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande	Réponse
<p>1. <i>Le Comité demande que dans le prochain rapport, des précisions soient apportées sur le mécanisme de coordination entre le Comité exécutif et le Groupe mixte de planification et sur l'efficacité de ces deux organes.</i></p>	<p>Veuillez vous reporter aux paragraphes 7 à 10 du présent rapport.</p>
<p>2. <i>Le Secrétariat devrait conclure des accords avec les institutions spécialisées des Nations Unies afin de délimiter leurs attributions respectives et de définir leurs rôles en ce qui concerne l'exécution des activités de coopération technique (A/54/622, par. 13).</i></p>	<p>Les organismes des Nations Unies en activité au Kosovo participent pleinement aux opérations multidimensionnelles de la MINUK. La composante affaires humanitaires de la Mission a conclu des mémorandums d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La composante administration civile a établi des liens étroits avec les institutions spécialisées, notamment l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIT et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Un mémorandum d'accord avec la FAO est à l'étude.</p>
<p>3. <i>Une coopération doit s'instaurer entre les différents éléments de la communauté internationale en vue de limiter l'accroissement inflationniste des rémunérations et des autres coûts opérationnels dès que les Nations Unies s'installent quelque part. Des dispositions devraient être prises pour prévenir les incidences de cette inflation des coûts, que subissent aussi bien les collectivités locales que les entités étrangères. Des informations sur cette question devraient à l'avenir être communiquées à l'Assemblée générale dans les projets de budget (ibid., par. 19).</i></p>	<p>Le barème local des traitements établi par le Secrétariat de l'ONU est utilisé par les organismes des Nations Unies en activité au Kosovo. Le Secrétariat de l'ONU a réalisé une enquête sur les traitements locaux au Kosovo en août 1999 et une autre est prévue pour l'automne 2000. La prochaine enquête sera réalisée conformément à la méthodologie révisée de la Commission de la fonction publique internationale et un large éventail d'employeurs des secteurs privé et public serviront d'employeurs de référence. Cela permettra d'établir un barème local des traitements qui traduise de façon plus réaliste les conditions du marché au Kosovo.</p>
<p>4. <i>Le Bureau de la gestion des ressources humaines devrait participer plus étroitement à ce travail, en tenant compte de la structure et de la nature de l'opération, en particulier pour les</i></p>	<p>Les normes de classement des emplois ont été élaborées par la Commission de la fonction publique internationale pour le Secrétariat, les bureaux, les organismes des Nations Unies et incluses dans le document contenant la classification commune des groupes professionnels d'avril 1994. Ces normes sont</p>

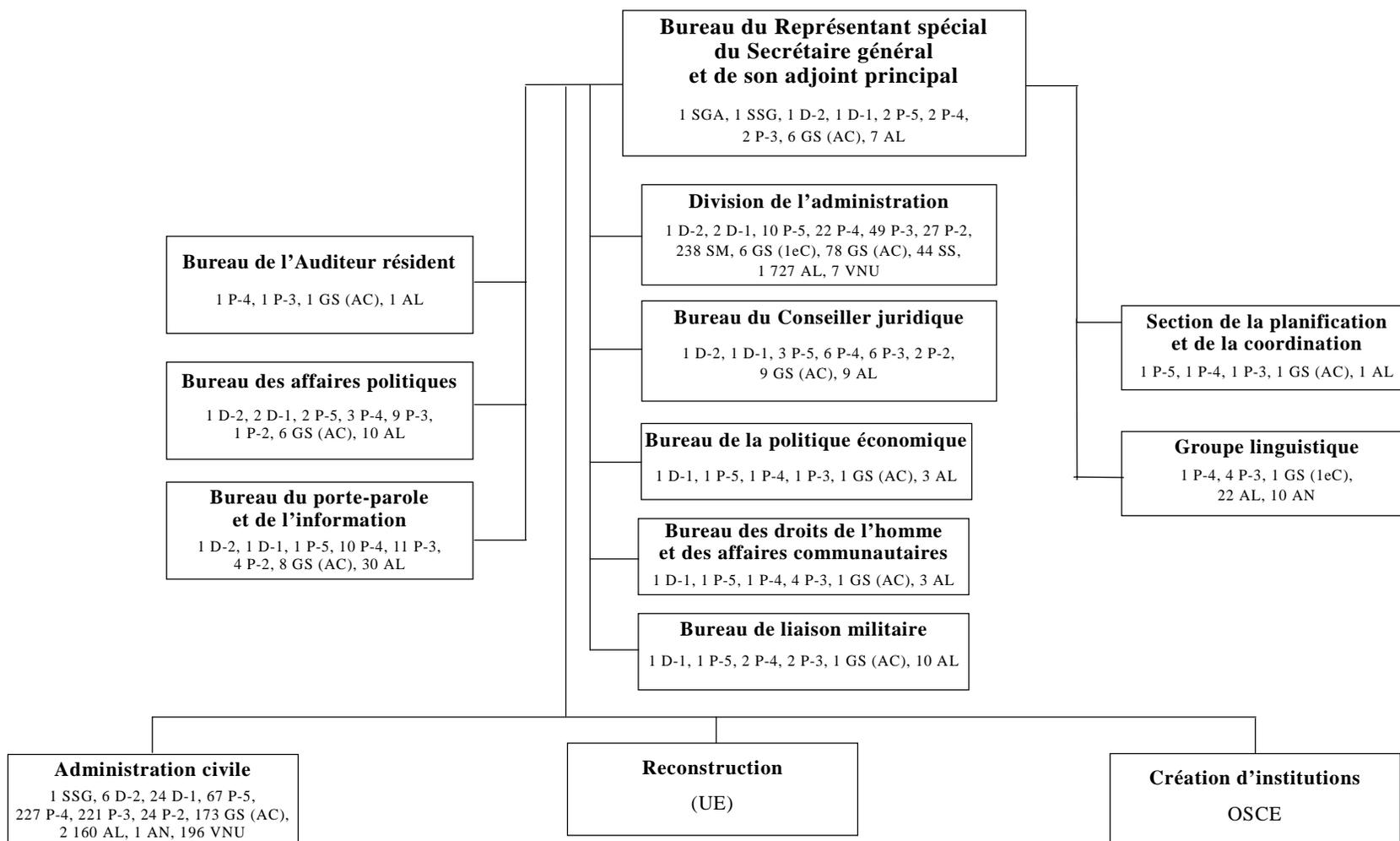
Demande	Réponse
<p>postes de la classe P-5 et des classes supérieures. Il note que le Manuel des coûts standard contient des définitions d'emploi types détaillées pour les postes clefs des opérations de maintien de la paix, mais aucune indication n'est donnée quant aux classes qui correspondent aux définitions. Le Comité prie le Département et le Bureau de réexaminer la question et de déterminer, sur la base de l'expérience acquise jusqu'à présent en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, s'il est ou non possible et utile d'établir pour ces définitions les classes types correspondantes (ibid., par. 20).</p>	<p>examinées et ajustées en tenant compte des responsabilités effectives en vue de déterminer la classe du poste. S'agissant des opérations de maintien de la paix, l'application des critères susmentionnés et l'élaboration des définitions d'emploi ont été déléguées au Département des opérations de maintien de la paix. Ce département a pris contact avec le Bureau de la gestion des ressources humaines en vue d'étudier la possibilité d'utiliser une catégorie plus large des classes d'emplois types aux fins du recrutement. Ce processus toutefois ne fait que commencer et son résultat dépend fortement du temps et des ressources qui lui seront consacrés.</p>
<p>5. Le Comité demande que l'on s'efforce de mieux coordonner les activités qu'entreprendront dans ce domaine les quatre composantes de la MINUK. Des informations à cet effet devraient figurer dans le prochain projet de budget (ibid., par. 24).</p>	<p>Veillez vous reporter au paragraphe 75 du présent rapport.</p>
<p>6. Le Comité consultatif considère que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) devraient, lorsqu'il est possible et rentable de le faire, veiller à coordonner étroitement leurs programmes (ibid., par. 27).</p>	<p>En coordination avec l'OSCE, la KFOR et la MINUK, un comité a été créé dans lequel le Département de la justice de la MINUK est chargé d'apporter une assistance aux juges d'instruction, au Procureur et à la police, concernant les questions relatives aux éléments de preuve et aux déclarations admissibles devant le juge d'instruction dans le cadre des procédures d'examen préliminaire et lors des procès. Le Département de la justice de la MINUK a fourni une assistance à l'OSCE pour l'organisation de sessions de formation destinées aux juges et aux procureurs et pour la préparation des programmes de cette formation. Plusieurs colloques se sont tenus et de nouvelles sessions sont prévues. Le Département de la justice de la MINUK coordonne ses efforts avec l'OSCE en vue de poursuivre ces activités et il a travaillé de concert avec l'OSCE en vue de mettre sur pied l'institution de médiateurs.</p>
<p>7. Le Comité consultatif demande que l'on procède à l'examen des moyens les plus efficaces qui permettraient à la MINUK d'exécuter ses programmes d'information. Il faudrait examiner un certain nombre d'options, notamment l'utilisation des moyens que met en place actuellement l'OSCE (ibid., par. 29).</p>	<p>La composante création d'institutions a pour mandat de créer les conditions favorables à la liberté de la presse et à la liberté d'expression au Kosovo. En tant que première mesure vers la mise en place d'un nouveau service public de radiodiffusion, l'OSCE et l'Union européenne de radiodiffusion ont créé Radio Télévision Kosovo (RTK) qui est financée publiquement. Depuis septembre 1999, RTK a radiodiffusé un programme de télévision quotidien de deux heures en albanais et en serbe. Radio Kosovo diffuse en albanais et en turc et prévoit de recommencer bientôt ses émissions en serbe. Le Département des médias de l'OSCE est chargé aussi</p>

Demande	Réponse
<p>8. <i>Il n'existe pas de service chargé de la protection des minorités. Compte tenu du mandat défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999), il y a là une lacune qu'il faut combler immédiatement. Le Comité estime qu'il faut revoir d'urgence la classe attribuée au poste prévu, dont le niveau (P-4) lui semble insuffisant, et envisager d'affecter d'autres postes à cette activité (ibid., par.36).</i></p>	<p>d'établir les règlements relatifs aux médias, y compris l'octroi de licences et l'allocation des fréquences de radiodiffusion.</p> <p>La composante affaires humanitaires de la MINUK a été éliminée dans le cadre du Bureau des droits de l'homme et des affaires communautaires réorganisé, mais un poste P-5 a été transféré au domaine de la protection des minorités. Le titulaire coordonnera les politiques et les activités avec ses homologues dans d'autres composantes de la MINUK et maintiendra les contacts avec les bureaux compétents aux niveaux régional et municipal. En outre, deux nouveaux postes P-3 sont proposés pour des spécialistes des affaires communautaires qui seraient chargés de maintenir le contact avec les minorités.</p>
<p>9. <i>Il convient d'examiner avec la participation du Bureau de la gestion des ressources humaines notamment toutes les incidences – financières et autres – qu'aurait l'affectation à la MINUK de personnel de cette catégorie. Sachant que des administrateurs recrutés sur le plan national ont été affectés à la MINUBH, le Comité recommande d'étudier également les incidences d'une telle initiative pour les futures opérations de maintien de la paix (ibid., par. 40).</i></p>	<p>Le Département des opérations de maintien de la paix a engagé des discussions avec le Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de jeter les bases d'une étude sur l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national. Des critères sont définis pour l'affectation de candidats de cette catégorie aux missions de maintien de la paix. La question du recours aux administrateurs recrutés sur le plan national et son incidence sur le système commun des Nations Unies seront également examinées à la prochaine session de la Commission de la fonction publique internationale.</p>
<p>10. <i>Le Comité demande instamment au Secrétaire général d'accélérer les négociations en cours pour que des unités de police constituées puissent être déployées dès que possible (ibid., par. 42).</i></p>	<p>La première unité de la police spéciale sera déployée dans la zone de la Mission en mars et les 10 unités devraient être déployées en novembre 2000 au plus tard.</p>

Annexe IV

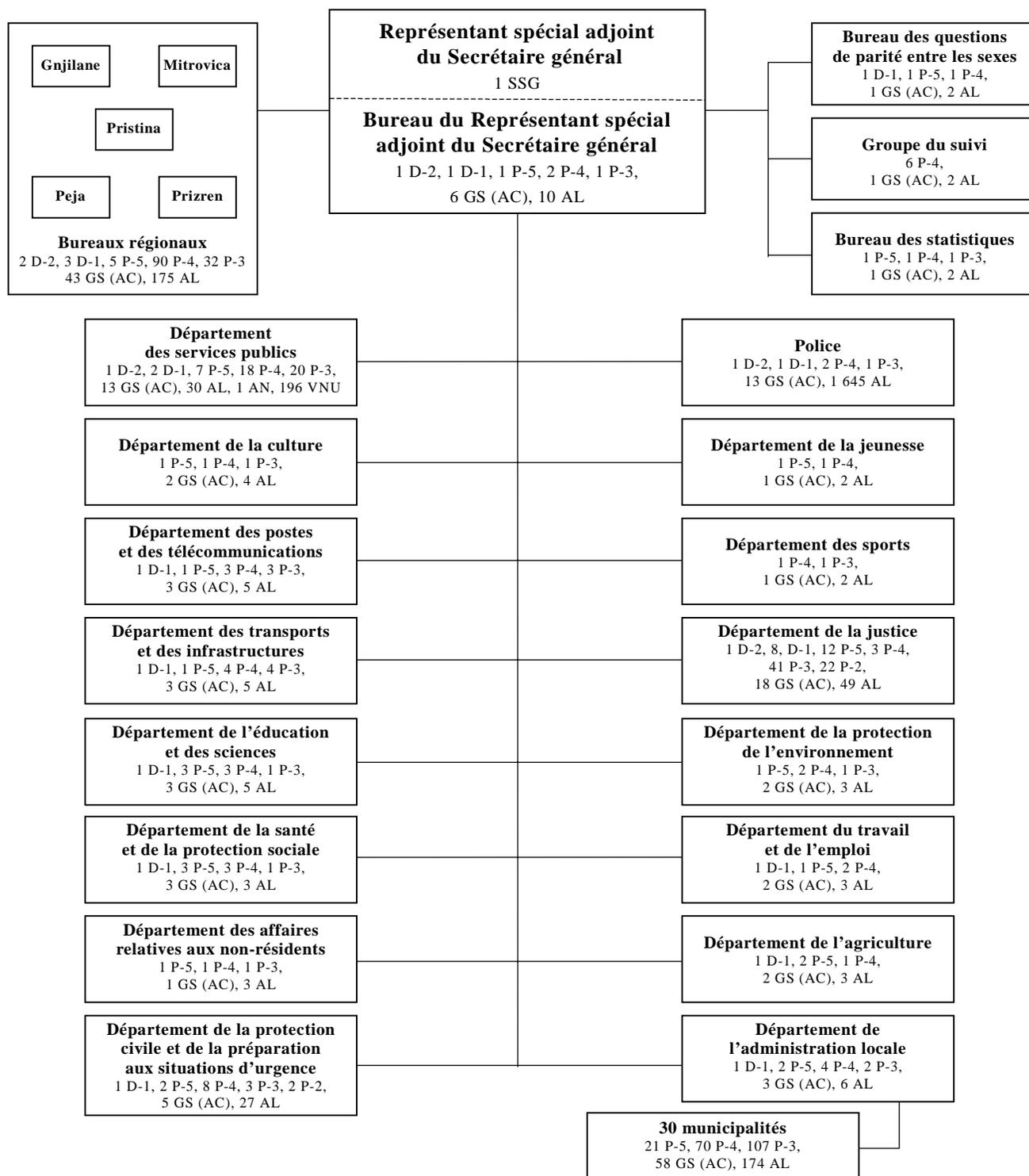
Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



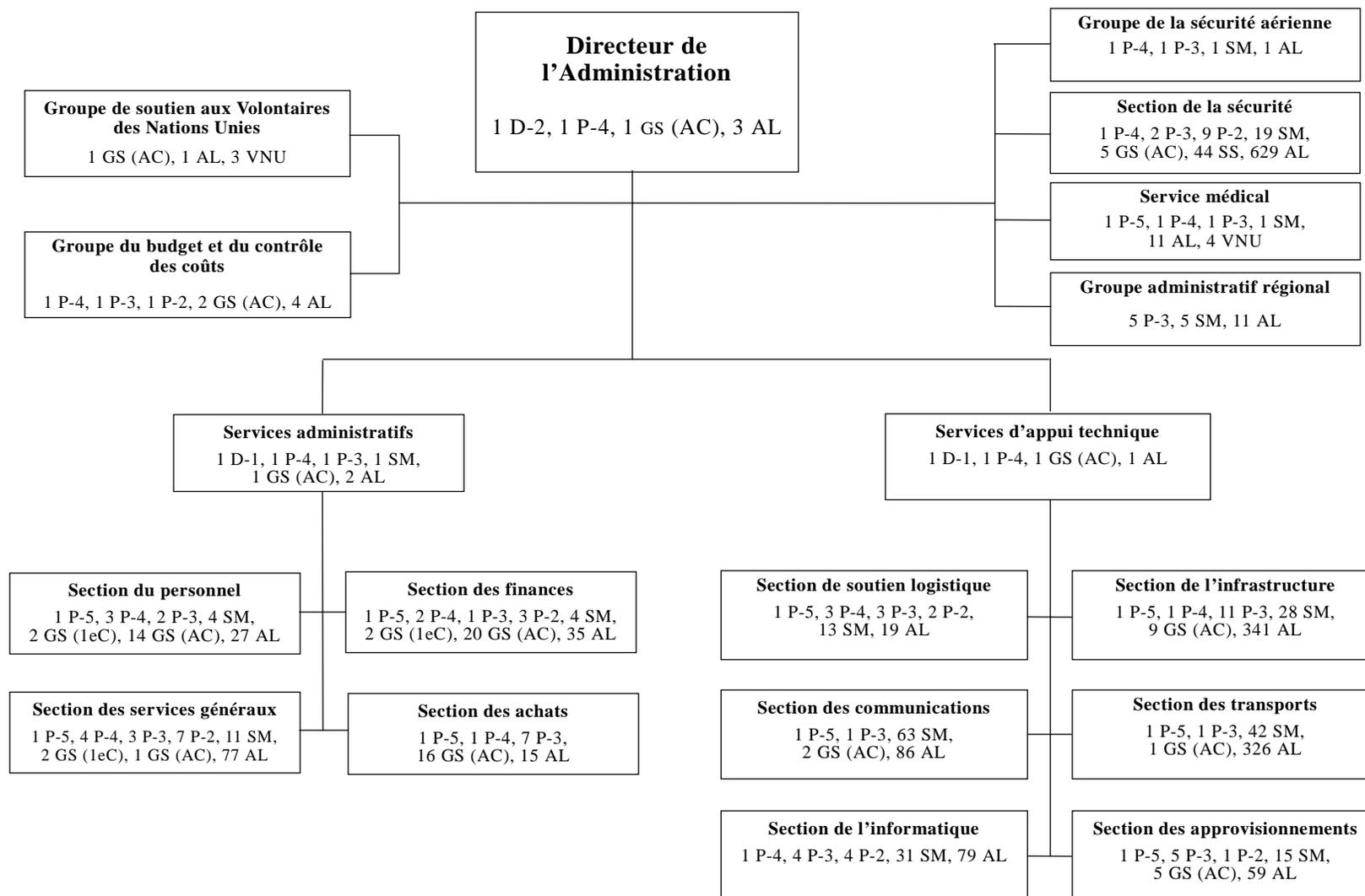
Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; SS : agent du Service de sécurité; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies

B. Administration civile



Note : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes; AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

C. Division de l'administration



SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; GS = agent des services généraux; 1eC = 1re classe; AC = autres classes; AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SS = agent du Service de sécurité; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

Annexe V
Carte